

PAPETERIE · IMPRIMERIE

Anne Mon GALLIN-FUZELLIER

A·ROQUES & FILS Succ^r.

1&3, Rue de Condé et 4, Rue de l'Odéon

PARIS (VI^e)

Manufacture de Registres

Copies de Lettres & Carnets

N^o. 113 Rappeler ce N^o pour
avoir un Registre semblable.



Association Nationale des Assistantes Postales
diplômées d'Etat.

Vu, coté et paraphé conformément
à l'article 31 du décret du 16 Août 1901

cent cinquante feuillets
Paris, le 29-12-44 193

Pour le Préfet de Police
Pour le Directeur du Cabinet
Le Chef de Bureau

Corolle



2
University of Toronto
Reference Library
1960

1960

RECEIVED

1960

RECEIVED

1960

RECEIVED



Changements de Statuts intervenus à
l'Assemblée générale du 1^{er} Décembre 1946.

Statuts

Titre I

Objet de l'association :

Art. 3. d'association a pour objet :

De grouper les assistantes sociales diplômées d'Etat résidant en France, dans l'Union française ou à l'étranger ; afin d'assurer leur liaison réciproque sur le plan géographique et professionnel aux échelons national, régional et territorial.

Titre II

Composition de l'association :

Art. 4. Peuvent faire partie de l'association :

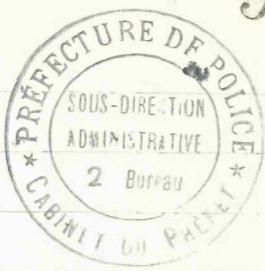
Au titre de membres actifs, les assistantes sociales diplômées d'Etat exerçant la fonction d'Assistante sociale

Au titre de membres adhérents, les assistantes sociales diplômées d'Etat n'exerçant pas la fonction d'assistante sociale.

Art. 5. Pour être membre de l'association, il faut :

Etre de nationalité française ou membre de l'Union Française et jouir du plein exercice de ses droits civils et civiques.

Justifier de sa qualité d'assistante sociale diplômée d'Etat.



Adhérer aux présents statuts -

Faire une demande écrite et être agréé par son comité territorial.

Verser la cotisation fixée par les statuts -

La cotisation annuelle minima est de deux cents francs. Elle peut être relevée par décision du Comité National.

Titre III

Constitution et attribution des comités territoriaux régionaux et du comité National.

Art. 7. Les membres de l'association sont groupés par Comités territoriaux.

Ces comités ont en principe, comme base :

Le Département dans la métropole -

La Colonie ou le Protectorat dans les Territoires d'Outre-Mer -

Les comités territoriaux comprennent de 3 à 25 membres suivant le nombre des adhérents et l'importance des services sociaux de leur circonscription. Par leur composition, ils doivent refléter la physionomie sociale de leur secteur. Ils peuvent se subdiviser en sections professionnelles ou en sections locales -

Chaque Comité territorial assure le fonctionnement de l'Association dans sa circonscription géographique et dans le cadre des décisions du Comité National.

Art. 8. Chaque Comité territorial élit une ou plusieurs déléguées au Comité Régional. Compte tenu du nombre des Assistantes membres de l'Association dans sa cir-

conscription et selon la proportion fixée par le Comité Régional.



Les Comités Régionaux comprennent de 10 à 25 membres. La délimitation de leur circonscription est fixée par le Comité National.

Les Comités Régionaux coordonnent l'action des Comités Territoriaux de leur circonscription et les représentent auprès des autorités régionales.

Art. 9. - Chaque Comité Régional élit une ou plusieurs déléguées au Comité National. Compte tenu du nombre des Assistantes membres de l'Association dans sa circonscription et selon la proportion fixée par le Comité National.

Le Comité National coordonne l'action des Comités Régionaux en vue de la réalisation des buts de l'Association. Il veille à assurer l'unité de vue indispensable à sa bonne marche.

Il prend toutes décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'association, à ses intérêts généraux ou particuliers.

Il fixe le budget de l'Association.

Il nomme les membres du Bureau Central, établit les règlements de l'Association, détermine la cotisation, décide souverainement en cas d'exclusion d'une adhérente pour motif grave.

Art. 10. Le Comité National, les comités Régionaux et Territoriaux se réunissent au moins trois fois par an et chaque fois qu'ils sont convoqués par leur Présidente ou sur la de-



mande de la moitié de leurs membres.

Les membres élus peuvent se faire représenter aux Réunions selon les dispositions du règlement intérieur.

La validité des délibérations des Comités nécessite un quorum du tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. - Les Comités Territoriaux, les Comités Régionaux élisent parmi leurs membres un Bureau composé au minimum d'une Présidente, d'une Secrétaire, d'une Trésorière.

Assemblée Générale

Décembre 1945 - Paris -

Rapport Moral : par Mademoiselle Boussaud -
Secrétaire Générale -

Le rapport moral dont vous devez subir la lecture aujourd'hui doit être un tableau d'ensemble de notre activité avec les différents points qui ont marqué l'évolution de l'Association pendant cette année, — ou, déjà un an, ou seulement un an.

Les deux pourrions nous répondre.

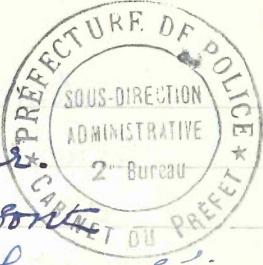
D'une part le rassemblement qui était le premier travail à faire a été réalisé dans un temps record avec un enthousiasme qui nous a prouvé que notre groupement était largement désiré.

Les voies avaient été sérieusement préparées, et, le 9 décembre 1944, le Comité de liaison nous remettait les éléments embryonnaires de notre Association, 89 d'entre nous avaient déjà semé des idées, étudié des projets. Grouffés dans quelques régions, des collègues s'intéressaient aux problèmes de la profession et ce travail préliminaire nous a largement aidées à réaliser très vite notre plan.

Tous ne l'oublieront pas et nous gardons à toutes les personnes notre gratitude et notre fidèle reconnaissance.

Et voilà pourquoi nous pouvons dire déjà et seulement.

En un an à peine, le chiffre de 4.531 adhérents est atteint, quand je dis 4.531, il s'agit de 4.531 adhésions pour lesquelles notre Trésorière a reçu la pa-



ticipation régionale, mais chaque jour, de nouvelles demandes nous parviennent et depuis hier nos chiffres sont encore augmentés de l'apport de chaque région, d'autant plus que chacune d'elles attend d'avoir un certain nombre de cotisations pour les transmettre à Paris. Dans une région : 46 hier, 60 sont annoncées depuis ce matin. T-j-one, c'est plus de 4.531 que je puis vous annoncer.

Toutes, vous avez en mains le Bulletin de l'Association, et vous avez lu le compte rendu du 16 juin. Je ne reprendrai pas point par point le programme de ce rapport, ce serait fastidieux.

Cependant, il faut y ajouter quelques précisions indispensables qui vous pourront notre progression constante.

Nous vous annonçons 14 régions constituées et 10 en préparation.

Nous en sommes à 16 complètement constituées et à 59 Comités Départementaux, au lieu de 46 antérieurement.

Notre organisation administrative n'est aussi stabilisée. Aux permanences qui ont lieu chaque jour, nous avons une moyenne de 8 à 10 vintes où sont posées les questions les plus diverses ; des suggestions apportées prouvent l'intérêt du contact direct et des échanges avec les unes et les autres.

Notre Secrétariat reçoit quotidiennement une moyenne de 30 lettres auxquelles il faut répondre ; sans le dénuement exceptionnel que nous avons trouvé, chez nos collaboratrices, il est bien évident que ce travail ne serait pas à jour.

A toutes cela le classement des fiches par

catégories, les convocations, les circulaires, l'organisation des réunions, les réponses aux coups de téléphone, et vous réaliserez sans peine l'activité de la rue de Stockholm. T'ailleur, toutes celles qui y passent en emportent une impression de vie intense et nous devons remercier très spécialement notre Télégraphe Permanente Mademoiselle Lainey, de l'ambiance si sympathique qu'elle a su créer.

Les méthodes dans le travail, sa précision, sa netteté, en font une parfaite déléguée qui tient tout à fait en mains l'ensemble du service.

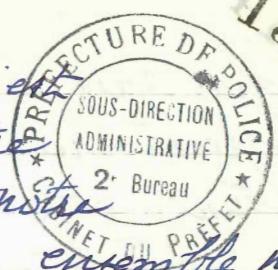
Les liaisons nous ont permis de procurer 12 postes à des Assistantes de pouvoirs tant en Province qu'à Paris, d'établir un contact entre toutes au sujet de multiples questions.

Pour faciliter la documentation personnelle des Assistantes Sociales, l'Association fait partie comme Membre Fondateur de la Bibliothèque Sociale, 6, rue de Tournon. Bibliothèque extrêmement importante, très bien munie, et où les Assistantes sont accueillies par des collègues.

Pour celles qui peuvent travailler sur place, l'abonnement est de 50 francs pour toute l'année ; il existe aussi des prêts à domicile et des envois réguliers en Province.

Cette bibliothèque spécialement sociale peut nous procurer toutes les nouveautés qui intéressent particulièrement la profession.

Toute équipe au bureau permanent - nous tenons essentiellement à ce que notre travail soit le fait d'une étroite collaboration - cette équipe dirige, en des réunions hebdomadaires, suivre de très près le développement de l'Association ; par des voyages



fréquents, un contact amical s'est établi entre toutes. Nous connaissons mieux les idées buts essentiels de notre groupe, nous unis pour organiser ensemble notre profession en dehors de toute autre considération, constitue l'article I de nos statuts, et c'était par là qu'il fallait commencer.

Tes idées échangées, une compréhension plus nette se fait des individus, du travail, des services, bien des préjugés tombent, des esprits suivent, d'autres entraînent, un courant naît, et des conclusions tirées à tous les échelons nous pouvons dégager des idées générales.

Dans notre région Parisienne, nous connaissons peu l'isolement total dans lequel se trouvent certaines de nos collègues qui, seules dans la moyenne par exemple, pendant de longs hivers font chaque jour des trajets extrêmement durs et rentrent seules avec l'impression d'une lourde fatigue dans leurs intérieurs parfois inconfortables et où rien ne vient apporter un répit à leurs pensées.

Commencant sur le plan local autour d'un comité élu, les Assistantes se sont groupées. Après leur organisation pratique, elles ont engagé très vite de participer à la vie collective, et un nombre important de réponses aux questionnaires mis à l'étude pour 1945 en sont la preuve (650 pour le contrat de travail; 540 pour la coordination).

Plusieurs nous ont dit avoir, pour la première fois depuis l'école réfléchi devant une feuille de papier pour exprimer leur pensée, pensée,

qui, sous formes différentes, s'exprime avec une unité impressionnante, quant au fond. Et c'est là le point important où je voulais en venir.

Je vous disais le 16 juillet : "Nous apportons, semble-t-il, un aspect nouveau à la vie professionnelle", je puis vous confirmer aujourd'hui cette impression.

Tour l'organisation de cette profession, les Assistantes n'ont elles pas leur mot à dire ?

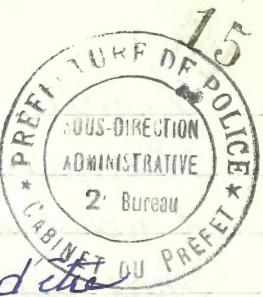
Leurs suggestions amplement réfléchies, étudiées en groupes ne doivent elles pas aider à construire cette profession, jeune, il est vrai, mais qui a sa place dans une Société trop-imparfaite pour qu'elle se justifie, mais aussi à la condition que des moyens suffisants, corrects fondés aux besoins, lui permettent une action efficiente.

J'ne vous apprendrai rien en vous disant que le Service Social est actuellement en péril, péril lié du mauvais usage que l'on en fait, conséquence des circonstances tragiques de ces dernières années plus que d'une volonté ; il est là un tournant pour le moins dangereux.

Les Services Sociaux seront multipliés à l'infini, les fonctions d'Assistantes sociales confiées sans discrimination, le contrôle des unes par les autres, la supervision des uns et des autres par des organismes plus ou moins qualifiés, les Assistantes à toutes les besognes, tel est le résultat de cette période catastrophique que nous venons de vivre.

Le Contrôle d'ailleurs justifié par un travail administratif, se porte sur la défaillance des bénéficiaires, le contact familial s'appuie essentiellement sur une fonction mutuelle - comment voulez-vous concilier ces deux fonctions ?

Cela a été, soit, et malgré cela, la plupart du temps rien tirant comme elles ont pu, les Assistantes ont pris à



plus pressé, et apporté aux urgences leurs soins dévoués, sans aucun résultat effectif, nous le constatons aujourd'hui.

Mais puisque il nous est donné d'écouter l'écho de la majorité de la profession, nous devons dire le désir profond des Assistantes.

Ramener le Service Social à ses limites propres, ne pas en faire la palliatif à tous les maux, maux dont les causes sont à rechercher, alors qu'on tend à les rendre supportables, en faisant appel naturellement au Service Social.

Le remède à toutes les déficiences ? Le Service Social ? Non.

Le Service Social ne peut parer aux multiples carences dont l'origine remonte à des causes variées et qui nous dépassent.

D'ailleurs, tout à travail, nous l'avons fait de tout notre cœur avec la conscience qu'il fallait le faire. Nous vivions une période de catastrophe, c'était notre façon de faire la guerre, et nous l'avons fait de toutes nos forces. Certainement ce travail a été pour nous une source d'enrichissement et une expérience salutaire. Je toutes les épreuves, il faut tirer une leçon et peut-être voyons-nous plus clairement maintenant, la tournure très précise que doit prendre le Service Social.

S'il est au Service de la personne humaine c'est pour l'aider aux heures difficiles, la guider feracement, l'entourer quand elle défaillit, l'en courager quand elle tressaute, et surtout s'en écarter quand, en équilibre stable, elle n'a pas besoin de lui.

Jamais il ne doit être la solution facile à des problèmes insolubles, les problèmes les plus graves ont des causes profondes, et si l'on ne peut pas dévoiler de les

révolue, encore faut-il que les Assistantes ne soient pas chargées, sous prétexte de service social, de n'apporter à l'individu qu'une illusion très passagère de service, d'autre part parfaitement inefficace. La preuve de tout cela est faite, et point n'est besoin d'insister.

Cette question, du Nord au Sud, tant à Paris qu'en Province, provoque chez toutes nos collègues les mêmes réactions, elles sentent parfaitement qu'elles font faute route - les unes découragées, continuent docilement les autres s'ajustent et veulent des réformes, peut-être trop sévères, d'autres profondément déçues envisagent même de quitter la profession -

En tout cas, rien ne peut-être modifié sans ordre ni méthode.

Le Statut professionnel tant désiré et que nous espérons, ne tardera plus à paraître, apporterait, en définissant la profession, un point de départ indiscutable et certain.

La fonction précisée permettrait ensuite l'application d'une technique propre aux Assistantes Sociales diplômées d'Etat et l'organisation de leur travail doit être le fait de leurs réflexions d'études communes.

T'ailleurs, dans l'ordre des réalisations pratiques, la question des traitements posée par l'ensemble des Assistantes, celle n'est pas encore résolue complètement et provoque un réajustement officieux qui améliore nettement la situation de beaucoup.

Notre intervention sur ce point a permis la mise en place de la profession dans la hiérarchie, car il s'agit plus que d'une augmentation de traitements, il s'agit en toute justice de demander un minimum vital correspondant aux études où la valeur des Assistantes et aussi d'établir un équilibre entre les différentes catégories d'Assistantes.



17
T'autre part, l'assimilation à une quelconque catégorie a été supprimée, et les Assistantes spécialisées du travail viennent d'avoir leur brevet, ce qui prouve au moins que la profession des Assistantes Sociales a été envisagée comme "profession".

Nous savons bien que cette dernière ne nous mène pas à des conditions matérielles exceptionnelles, élevées, et le désintéressement est en général le fait des Assistantes Sociales, cependant il faut quand même que la profession assure à chacune une vie suffisante et décente pour que, de grâce des services fournis, elle se donne plus complètement à son œuvre d'état.

T'autre part il faut prévoir l'avenir, et c'est une question fort grave vers laquelle nous continuons très prochainement porter nos efforts. Du reste l'Association est sollicitée (c'est d'ailleurs maintenant chose faite) pour être représentée au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance des Assistantes Sociales, 250 Bd. Raspail.

Il s'agit de réserrer le lieu, non pas pour étran-
ger la Caisse de Prévoyance, mais au contraire pour développer son activité. Son effort s'est porté surtout vers la retraite, et donne des chiffres intéressants. Un exemple:

Si une Assistante commence à 25 ans à faire partie d'une association comme celle-ci, en versant pour sa part 2% d'un traitement annuel moyen de 78.000 francs, elle pourra à 60 ans, se constituer une retraite de 23.730 francs.

Un grand nombre de services sociaux, employeurs peuvent en charge des versements de 2, voire 3% des traitements des Assistantes, celles-ci versant la même somme. C'est une initiative heureuse qu'il convient d'encourager.

Malgré l'incertitude de l'avenir, il ya
intérêt à faire quelques efforts pour assurer cette heure de
la-retraite, qui semble, à beaucoup, très lointaine, mais
qui arrivera vite.

Tous -tous renseignements complémentaires, s'adres-
ser au Secrétariat de la Caisse de prévoyance
250 Boulevard Raspail.

Tous que je vous parle assurance, je vous signa-
le que l'Association a contracté une assurance-protection où
(l'Association) couvre les Assistantes pour tous les dé-
placements occasionnés par l'Association, c'est une
sécurité indispensable, et dont il faut que vous souciez
l'existence.

Votre vie d'Assistanté, qui ne doit pas être
une course perpétuelle, doit maintenant s'organiser. Se mettre
en place, elle aussi.

Il faut pour chacune un travail réalisable,
mais non pas débordant, des périodes de détente normales cor-
respondant aux efforts fournis.

Je n'oublie pas que la réalisation de cette
détente demande un effort matériel impossible, l'Associa-
tion est heureuse de signaler qu'il existe :

1) A la Condamine au dessus de Grenoble
une maison réservée aux Assistantes Sociales (l'Association
est représentée dans le conseil d'administration).

Les conditions y sont abordables : 100 francs
par jour environ, l'accueil extrêmement chaleureux -

2) Le foyer Février - 1er étage à Florré.
(Ministère) où il y a 20 places et la maison fonctionnera à partir
du mois d'Avril.

Tous espions que cela pourra rendre service à
plusieurs d'entre vous.

DEPTECTURE DE POLICE
Sous-DIRECTION ADMINISTRATIVE
Bureau

Je plus, il est indéniable que l'Assistante doit suivre l'évolution générale de la vie. Elle doit aussi développer sa culture personnelle, car une observation minutieuse, un jugement sain doivent apporter à la profession, une documentation précise et précieuse sur une connaissance plus approfondie de la personne humaine. C'est aussi un aspect de notre activité à l'Association que d'être une source d'information. Si nous connaissons bien les besoins, si nous étudions des remèdes possibles, si notre psychologie est assez sûre, nous devons être cet élément d'information auquel on doit faire appel pour apporter dans des discussions d'ordre général, le point de vue social, facteur indispensable à ces discussions.

Déjà, et nous n'avons qu'un an, à plusieurs reprises, le point de vue des Assistantes a été sollicité par tous les organismes, tant publics que privés.

Notre documentation doit s'étendre aussi à la connaissance des Services Sociaux des Pays Etrangers. D'heureuses rencontres nous ont déjà mis en rapport avec des Assistantes Anglaises, Américaines, Belges, et nous sentons tout l'apport que feraient pour nous un contact amical et professionnel. Nous envisageons même des échanges d'Assistantes, ce qui pourrait nous permettre d'améliorer notre propre travail.

Voilà donc l'ensemble les points essentiels sur lesquels je voulais attirer votre attention, et j'insiste tout particulièrement parce que nous ne sommes, nous ici, que l'écho de votre voix, donc plus vous participerez au travail collectif, plus vous enrichirez notre documentation, puis cet écho sera sonore et exprimera fidèlement votre pensée, cette pensée nous pourra à notre tour l'exposer nettement en votre nom à toute heure l'occasion s'en présentera.

20
Sachez que nous avons voté confiance, nous serons plus
fortes pour défendre, si le faut, notre droit de vote.

Toutes ces considérations dont je ne vous que
de vous donner une idée générale, demanderaient
évidemment d'être reprises d'une façon plus précise.

Le détail de tout ceci a été exprimé récemment
d'une façon tout à fait remarquable dans un article
de Madeline Delbrel, intitulé "Le Service Social
vu par une Assistante Sociale" paru dans les
"Pages Sociales".

Nous ne pouvons que nous associer à ces
conclusions car il est certain que le Service Social ne triomphera
des difficultés présentées que si, toutes unies, sur un même
idéal, nous savons mettre à la place où lui convient
le Service Social, afin qu'il reste et demeure le "Vrai
Service Social".

A. BOUSSAND

Rapport financier

par Mademoiselle Gelawmmune. Trésorière



Le Bilan de la première année d'exercice de notre Association (9 décembre 1944 - 1^{er} décembre 1945) s'établit comme suit :

Recettes. 4.531 cotisations à 40 francs..... francs 181.240.00

Dépenses

- Loyer, charges, Entretien	francs	7.662.25.
- Traitements et assurances		44.562.75.
- Matériel		1.558.50.
- Fournitures de bureau		3.776.05.
- Frais de poste et Téléphone		10.512.50.
- Représentation et propagande ..		21.984.05.
- Indemnités, voyage, réunions, bureau		13.656.00.
- Bulletin Association		43.406.00.
- Cartes adhérentes		3.275.00.
- Solde réunion 16 juin		19.226.00.
- Assurance groupe		11.850.00.
- Jweis		898.25.

180.967.30.

Reste en caisse..... 272.70.

2

Assemblée générale
juillet 1916 - Lyon -

Rapport Moral présenté par Mademoiselle Bousquet -

Il y a un an, jour pour jour, nous étions réunies à l'assemblée générale de notre Association. Ce sont nos collègues lyonnaises qui, aujourd'hui, nous accueillent, et avant tout, nous voulons leur dire toute notre gratitude reconnaissante car l'organisation de ces réunions a représenté un véritable tour de force, et voici pourquoi :

T'abord, réunies pour le 11 novembre, date fixée l'an dernier, les élections s'opposent à ce que nous proposions de ces trois jours. Série, nous remettons alors cette réunion au 24, nous apprenons, au moment de donner le "bon à tirer" à l'imprimeur que nous étions de nouveau affublées aux urnes à cette date, force nous fut donc de remettre, mais les dé�arches de toutes sortes se trouvaient de nouveau à faire, et dans un délai court, ceci vous explique pourquoi les programmes, les feuilles d'inscription etc... vous parvinrent tout juste à temps, de cela nous ne sommes pas responsables, notre devoir d'électrices faisant en priorité, nous dûmes nous incliner. Si l'équipe lyonnaise qui a assuré le Secrétariat n'avait travaillé jour et nuit avec un dévouement total au courrier, à l'établissement des dossiers etc..... ces réunions n'auraient pu être réalisées. Nous remercions tout particulièrement les élèves des écoles qui nous ont prêté leur concours, et les jeunes diplômés de la session de la veille.

Et maintenant j'aborde le sujet de mon sujet qui est de vous retracer rapidement la vie de notre Association pendant cette année.



Organisation administrative

Notre activité s'est stabilisée, et nous avons voulu, non seulement prospecter et entretenir de nouvelles adhésions, mais travailler en profondeur pour connaître mieux et créer un courant qui donne une unité au travail social.

Nous avons dépassé le cap des 5.000 (4.531 adhérents en 1945) et malgré quelques défections pour des raisons diverses (mariage, changement de situation, démission), plus de 600 assistantes nous ont rejoints.

Je vous disais l'année dernière que quelques régions n'étaient pas encore constituées, cette fois-ci 6 départements ont formé leur bureau, ce sont :

Touraine	qui de 2 adhérentes est passée à 30
Vaucluse	3
bis	11
Haute. Rhin	13
Bas. Rhin	37
Tarn	10

Les Régions : Quelques modifications ont été apportées dans l'organisation administrative des régions pour des raisons de difficultés de communication :

La région de Pr. Quentin a été supprimée. La Somme a demandé son rattachement au Nord, les rapports étant sur d'autres plans très fréquents, l'Oise à l'Ile-de-France, les Ardennes, et l'Aisne à Châlons.

En fond ce qui importe, c'est que les relations puissent s'établir facilement entre les régions et les départements.

Le Comité Régional est une nécessité, à cause du Comité National, mais nous vous proposons aussi de rattacher directement les départements à Paris, cela allégerait le circuit et peut-être cette modification améliorerait-elle les

relations administratives.

La vie des régions, elle, est extrêmement intégrale et variée, le Comité National s'est éprouvé de rayonner et des relations fort sympathiques se sont établies avec la plus grande partie.

Les membres du bureau se sont partagés la besogne et les unes ou les autres profitant des prius de liberté laissées par leur propre travail ont rendu visite à Lille, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Lyon, Clermont, Tours, Vannes, Brest, Bordeaux, Blois, Clermont, Le Mans, partout des réunions fort intéressantes furent organisées, soit sous forme de journées d'étude, soit à l'occasion de réunions régionales de Service comprenant des séances de documentation générale, des heures de détente pendant lesquelles ont fait connaissance. Je ne puis mieux faire que de vous donner les quelques lignes d'un compte rendu qui nous est parvenu.

"Toujours d'heureuses suggestions sont nées de ces rencontres sur le terrain d'une franche camaraderie où les questions services ne sont abordées que dans le désir d'une amélioration du travail, des idées générales y sont aussi proposées à la réflexion des unes et des autres; les visées y trouvant un réconfort et en portant l'impression que leurs doutes, leurs difficultés et leurs soucis sont partagés et compris de leurs collègues qui essaieront dans la mesure de leurs possibilités de les atténuer.

"D'autres régions, hélas! n'ont pas la même activité il faut bien en convenir. Mais alors les animateurs n'ont pas le dynamisme nécessaire ou bien ils n'ont pas le temps; la négligance quand on a pris la responsabilité d'un groupe, peut avoir des conséquences fâcheuses.



Les Comités qui négligent complètement leur organisation administrative et qui transmettent par exemple avec trois mois de retard les listes de leurs adhésions (lorsque) au Comité National, s'étonnent de ne pas trouver d'écho lorsque se réveillant elles s'aperçoivent un jour, qu'une réunion s'impose.

D'autre part, nous sommes encore plus étonnés lorsque des Assistantes de passage à Paris nous disent faire partie de l'Association, alors qu'aucune indication ne nous est fournie et ceci nous amène à parler du Secrétariat.

Secrétariat: Le Secrétariat n'a pas les faveurs des Assistantes Sociales et nous nous apercevons d'une façon cruelle, je n'oserais pas vous dire les innombrables erreurs qui sont commises par les Comités Régionaux, combien de dossiers nous proviennent incomplets, les photos sans les copies de diplômes et vice versa, un jour, un bulletin d'adhésion, deux mois après, une attestation d'école, sans autre indication, encore un mois, et les photos nous arrivent sans nom... des collègues s'étonnent de recevoir une carte avec l'image d'une autre; nous recevons des lettres sans signature, un paraphé illisible, pas d'adresse. Mme Delacommune vous dira comment la comptabilité lui fait défaut, liste incomplète, bordereau ne correspondant pas aux lettres d'envoi, etc....

Je n'insiste pas, et je vous dis tout de suite que nous prenons, nous aussi, notre part de responsabilité. Nous avons grandi trop vite et puis les Assistantes Sociales ne sont pas des comptables.

Cependant, entre nous, nous pouvons convenir qu'un peu de méthode et d'ordre faciliteraient grandement les choses, c'est un travail éducatif que l'Association peut, après tout se force de faire.

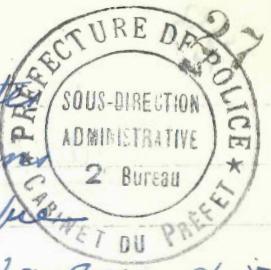
Toujours, nous ne sommes pas exemptes de critiques rue de Stockholm et nous savons fort bien les grosses lacunes de notre Secrétariat.

Tout d'abord l'activité croissante sur le plan national nécessite la présence continue d'un personnel compétent, car il arrive en moyenne 250 à 300 lettres par mois auxquelles il faut répondre, en dehors du courrier concernant la trésorerie (bordereaux, lettres d'envoi de listes d'adhérentes, etc....) quant aux coups de téléphone on ne peut les compter, la permanence reçoit chaque jour une moyenne de 4 à 5 visites par matinée, dont plus d'un tiers de province; c'est maintenant très fréquent qu'une Assistante venant à Paris pour diverses raisons de service ou à titre personnel, passe à l'Association pour se documenter, prendre contact, nous nous en réjouissons mais il faut faire face à ce travail.

A Tâques, le départ de notre déléguée permanente, Mlle Lainey qui désirait prendre un service définitif, nous a laissé dans un grand désarroi. Elle aurait organisé, avec toutes ses qualités de méthode, de précision et de compétence très sûre, un service qui partait, et force fut de faire face par nos propres moyens, perdant trois mois à ce travail supplémentaire qui venait s'ajouter pour chacune de nous, à notre tâche quotidienne.

Nous nous sommes réparties les permanences et à partir du mois de septembre, Mlle Felacommune qui pouvait disposer d'un peu de temps s'est généreusement mise à notre disposition pour assurer en partie le rôle de déléguée permanente.

Grâce à elle, et à l'équipe de bonne volonté qui s'est groupée autour d'elle, nous avons pu mettre de l'ordre, dans l'organisation administrative, accueillir nos collègues répondre au courrier, faciliter les échanges entre les services.



Sociaux en quête d'Assistantes et les Assistantes en quête de postes, cela plus fréquemment, sans aucun doute, sur le plan de l'Ile de France, que sur le plan National, mais cependant, il n'est pas rare qu'on nous propose des postes extrêmement intéressants en Province. Actuellement, je dois vous signaler que pour la première fois, nous constatons qu'il y a une augmentation de demandes de postes par rapport aux offres d'emploi dans la Région Parisienne tout au moins.

Nous avons environ 40 demandes de postes et 50 candidates. Environ une dizaine ont été trouvées par nos soins pour ceux que nous savons, car on oublie souvent de faire et d'autre de nous signaler le résultat des démarches.

Au nom du Bureau, je tiens à dire à M^e de Tela-commune, la reconnaissance que nous lui gardons pour le dévouement avec lequel elle s'acquitte des tâches successives qui lui incombe. Depuis le mois dernier, nous avons d'ailleurs beaucoup d'espoir pour l'avenir, car M^e finit Assistant Social qui a eu ici la responsabilité de l'organisation que nous apprécions avec joie, a accepté définitivement de prendre le poste à Paris.

Équipe de travail Notre méthode de travail est restée conforme à celle qui avait été choisie l'an dernier. Le Comité National a été convoqué trois fois dans l'année, afin que les décisions importantes soient prises en commun. Notre Bureau se réunit tous les mois (sauf les deux mois de Vacances). Les membres de ces deux groupes pourront vous dire ce que représente une séance de travail commençant à 9 heures du matin, ne se terminant seulement avant la fin de l'après-midi et les échanges de vues qui sont également fructueux.

La petite équipe parisienne du Bureau se retrouve en moyenne une fois par semaine afin que jamais une décision ne soit prise, même pour les questions courantes, sans l'assentiment de

l'équipe -

Contacts avec l'étranger

A l'occasion de la reprise des contacts internationaux l'Association a participé aux travaux des divers congrès en Belgique (Fédération des Associations Catholiques, Congrès International du Service Social) en Suisse (Congrès des Assistantes Sociales d'Usines) et nous sommes heureuses de saluer ici les représentantes de ces deux pays. Ceux-ci nous avaient réservé un accueil des plus chaleureux lors de nos visites et nous sommes heureuses de leur dire ici nos remerciements.

Deux de nos collègues appelés à faire des stages en Angleterre ont fait connaître l'Association ; nous avons transmis aussi en Amérique à celles des nôtres qui étaient étrangères là-bas les questions du service Social, tous les documents concernant notre groupement.

Nous avons pris nous-mêmes contact avec Miss Deck, Présidente de la Fédération des Centres Sociaux Américains qui s'intéresse tout particulièrement aux questions que nous étudions, et qui nous a demandé les conclusions de nos travaux pour le Congrès International de 1948.

Certaines des nôtres ont participé à la semaine sociale de Strasbourg.

Tes relations se sont établies avec les Assistantes Sociales d'Italie. Nous avons aussi d'excellents contacts avec les Assistantes Sociales d'Espagne, d'Uruguay et de Hollande. ~~Propagande~~ Notre propagande s'est faite cette année au moyen de 2 éléments différents :

1) une commission spéciale a étudié un moyen de propagande nouveau, c'est un tract fort simple qui présente sous forme de thème, ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous faisons, c'est une excellente formule pour atteindre ceux qui sont très loin de notre profession et aux-



quels elle ouvre des horizons.

2) Les "Feuillets" qui ont pu voir le jour grâce à "Travaux Sociaux". M. Chauvel a accepté d'insérer notre première publication dans cette revue, ce qui immédiatement et finement nous a permis une réaction, que certainement, nous n'aurions pu exécuter par nos propres moyens.

Les deux numéros de nos "feuillets" parus ensemble contenaient les éléments essentiels de notre activité.

Le numéro I publiait le texte intégral de la loi du 8 avril qui nous a doté d'un statut professionnel.

Dans le second numéro de nos "feuillets" nous avons cru de première nécessité de vous donner la liste des responsables des Comités Régionaux, ceci afin de nous connaître mieux et de savoir exactement celles de nos collègues avec lesquelles nous pourrons avoir des relations au titre "Association".

De plus, un projet de contrat de travail était proposé aux assistantes et aux services, il ne donne volontairement que les grandes lignes qui sont communes à toutes et qui peuvent être le cadre des conventions "Maisons".

Contact avec les pouvoirs publics

Sans aucun doute le fait de représenter un chiffre aussi important d'adhérentes et la cohésion de notre groupe nous ont permis un accueil très bienveillant de la part des Pouvoirs Publics.

Lorsque la commission consultative chargée de donner son avis sur l'application des dispositions de la loi a été instaurée, nous en avons été informées et Mme Libermann a été convoquée au titre de Présidente de l'Association Nationale des Assistantes Sociales diplômées d'Etat. Avant cette réunion qui comprenait les personnalités qualifiées sur le plan ad-

ministratifs, les 7 Assistantes qui en faisaient partie étaient réunies autour de l'une d'entre elles, afin de mettre au point leurs désirs communs. Ce procédé a permis qu'à la commission l'unanimité des Assistantes se fasse sur certains points, ce qui a donné beaucoup plus de force aux idées exprimées.

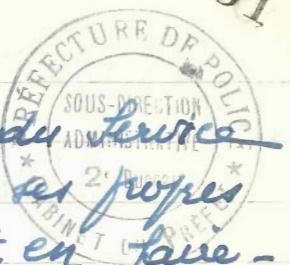
Une commission a étudié particulièrement la question des Assistantes Sociales par des Tribunal. Mme Labouette est chargée d'orienter le travail et des démarches ont été faites avec elle au Ministère de la Justice.

l'autre part, nous avons fait contact avec le Service de la Sécurité Sociale en ch. Laroque nous a donné l'assurance que la question des Assistantes Sociales serait spécialement étudiée dans la convention collective de la Sécurité Sociale, c'est une question très importante qui est triste et heureuse actuelle et pour laquelle nous espérons obtenir une solution favorable.

Les questions de barème ont aussi attiré notre attention et de nombreuses démarches ont été faites pour obtenir une égalisation des traitements.

Etudes 1946 Par les questions posées cette année dans

"Etudes 1946" nous avons abordé le problème d'important "les rapports entre les usagers et le Service Social". Les réponses qui nous sont parvenues ont une valeur d'autant plus grande que presque toutes correspondent à des études en commun. Ce sont les résultats d'échange de vues entre toutes les Assistantes d'une région, d'un département, d'un service et qui nous apportent un enrichissement beaucoup plus sûr ; ces réponses collectives nous montrent à quel point nos collègues ont apprécié cette forme de travail. Les résultats nous les étudierons pendant ces journées et j'espere que les conclusions seront



l'image très nette de l'opinion générale.

Votre participation à l'évolution du Service Social est bien de ramener ce dernier à ses propres limites et à l'usage précis que l'on doit en faire.

Nous avons l'année dernière insisté et jeté le cri d'alarme sur l'abus que l'on faisait du Service Social et toutes nous avons pris conscience de cet état de chose. La réaction sur ce point a été unanime.

Nous voulons défendre l'action sociale dans ce qu'elle a de technique, d'humain et nous avons la ferme conviction, qu'en continuant dans cette voie, nous serons l'écho fidèle de votre pensée à toutes.

Rapport financier

par Mademoiselle Delacommune, Trésorière

Comme point de vue rapport de la Trésorerie, nous avons deux choses tout-à-fait distinctes, d'une part ce qui concerne l'Assemblée générale 1945 etc., d'autre part, ce qui concerne le fonctionnement de l'Association pendant le cours de l'exercice 1946.

Le budget de l'Assemblée générale 1945 - qui s'élevait à 96.000 francs n'a pas été déficitaire et il nous est même resté un solde qui, s'ajoutant au fond de solidarité, nous a permis de répartir plus de 100.000 francs entre les 200 Assistantes ayant fait le plus long voyage pour venir à notre Assemblée générale à Paris.

Quant au budget de l'Association proprement dite, nous sommes obligées de faire encore une distinction. Vous payez des cotisations de 200 francs; or, nous vous donnerons un compte rendu de dépenses et de recettes correspondant à 100 francs par adhérente soit la moitié de vos cotisations, part affectée à l'actif du Comité National, la seconde moitié de vos cotisations constitue les recettes des Comités départementaux et régionaux. Il a été convenu que nous vous donnerions à chaque Assemblée générale, le budget du Comité National de l'année qui se termine et, l'année suivante le compte rendu du budget des Comités départementaux et régionaux, si bien qu'à l'Assemblée générale de 1947, nous aurons, d'une part, le budget du Comité National pour l'exercice 1947 et d'autre part le compte rendu des budgets des Comités départementaux et régionaux pour l'exercice 1946.

33

Le Bilan de la deuxième année d'exercice
de notre Association (1^{er} Décembre 1945 - 33
1946) est établi comme suit :



Recettes

Solde de l'exercice 1945.....	272 70
Cotisations	305 280
	<hr/>
	<u>305 552 70</u>

Dépenses

Loyer, charges, entretien	25.935.
Traitements	147 329.
Materiel	16.650
Fournitures de Bureau	12.212 70.
Poste de poste et Téléphone	19.972.
	<hr/>
Représentation et propagande	7.240.
Indemnités, voyage	31.740.
Bulletin Association	21.485.
Assurance groupe	20.005.
Tiers	801 70.
	<hr/>
	<u>303.365.40</u>

Reste en caisse 2.187.30.

Comme vous le voyez, nous "bouclons" donc, et tandis que l'an dernier notre bilan n'avait porté que sur 11 mois (1^{er} Janvier au 1^{er} décembre 1945) cette fois-ci il porte sur douze mois. Mais nous devons reconnaître que nous attendons encore certaines factures....

Le projet de budget pour le prochain exercice
est établi comme suit :

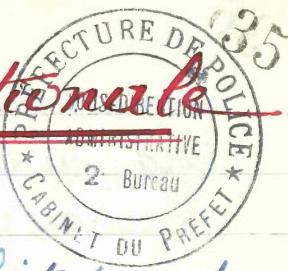
Loyer, charges, entretien	20.000
Traitements	850.000
Materiel	30.000
Fournitures de Bureau	15.000
Frais de poste et Telephone	28.000
Représentation et propagande	50.000
Indemnités voyage, réunions de Bureau 10.000	
Bulletin Association	140.000
Assurance groupe	25.000
Divers	2.000
	<hr/>
	700.000

Voici pour les dépenses. Quant aux recettes, si la cotisation reste à 200 francs et si le Comité National garde 100 francs sur chacune, il est évident qu'il faut 7.000 cotisations pour faire les 700.000 francs. Toute la question est de savoir si nous réunirons, les unes et les autres, à secouer nos astes de cotisations pour que nous n'ayons pas besoin d'augmenter le montant de la cotisation minimum. Nous prétendons vous faire confiance, nous savons à quel point la vie est difficile pour tout le monde et nous espérons que toutes celles qui le peuvent feront l'effort de convertir ou entraîner une collègue à donner son adhésion.

Rapport moral de l'Assemblée Nationale

9 novembre 1947.

Strasbourg



Il y a un an que Lyon nous accueillait pour des journées d'études qui se révèlent comme une manifestation exceptionnelle dans la vie du Service Social -

Cette puise de conscience du travail en équipe pour la 1^{re} fois apparaissait nettement aux yeux de tous. Aujourd'hui, c'est avec une profonde émotion que nous remercions l'équipe strasbourgeoise et avec elle toute la ville de Strasbourg de son hospitalité si large et tellement sympathique ! Emotion bien compréhensible à des têtes diverses se trouver regroupées sur cette terre d'Alsace vers laquelle notre pensée angoissée s'est tournée pendant les années douloureuses, nous laisse au cœur une grande joie et beau coup d'espérance joie mêlée de tristesse : tant de souffrances, tant de deuils, tant d'épreuves se sont accumulées depuis des siècles sur cette ville cépendant solide comme un roc , qui renait toujours plus belle et plus forte d'espérance, un mense devant la sévérité, le courage, la patience et la foi de nos compatriotes tenaces dans l'esprit qui nous donnent un exemple forignant du vrai courage. Que cette confiance dans l'avenir soit pour nous toutes le stimulant qui donnera à nos travaux un éclat nouveau .

Beaucoup de nos collègues, venues de très lointaines provinces, foulent pour la première fois ce sol, symbole de notre histoire de France -

Le nom de toutes, j'adresse aux Assistantes Sociales d'Alsace et de Lorraine un salut fraternel et ému-

Nous allons passer en revue l'année qui vient de s'écouler, année lourde de travail, riche d'enseignement qui a été pour notre Association une période de consolidation.

Un courant très net s'est créé et le lien profes-

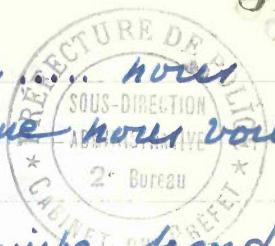
sionnel qui nous permet de nous retrouver toujours d'accord sur le terrain technique s'est nettement affirmé. Le réseau de nos régions que toutes, à des degrés divers, ont leurs activités propres, s'est révélé particulièrement utile en maintes circonstances. Les échanges entre régions ont provoqué un rayonnement fructueux sur tous les plans. Un mot, cependant, pour rappeler aux étudiants régionalistes, de bien vouloir lire attentivement les lettres, peut-être un peu longues, qui leur sont adressées très régulièrement pour les informer, leur passer des consignes et répondre à leurs questions.

Nos régions sont vivantes : très particulièrement le Nord, la Normandie, Bordeaux, Orléans, Lyon, Rennes, Brest.... où la formule de réunion inter-départementale qui a été adoptée pour étudier en commun, documentation, discussion de texte, et a eu un très grand succès (des journées à Bordeaux ont réuni 400 Assistantes) de plus les échanges dans le domaine de la culture générale se sont faits débats et nos camarades vous apprécieront fort ces séances qui sont abordées des problèmes à l'ordre du jour, en matière d'art, de littérature, d'économie politique etc..... qui renouvelent les contacts et nous retiennent dans la vie normale.

Chaque région a son organisation particulière les unes changent chaque trimestre le lieu de leur réunion afin de connaître mieux les conditions matérielles d'existence de chacune, d'autre au contraire, attirent au centre urbain toutes les isolées pour leur donner une détente meilleure.

Seule une partie du Sud. brevet reste inactive. Je crois nous en conclure que le bouchon préfet est l'apanage des aristocrates non. sans doute, mais les animatrices monopolient

de dynamisme, de temps peut-être nous
vivons le voie, et l'année prochaine nous vous
annoncerons un succès.



Certainement l'esprit d'équipe prend
une forme très nette, les contacts inter-service
sur le plan local ont provoqué des réflexions
des remarques, des critiques salutaires, des pro-
blèmes généraux y sont abordés. Le Comité Na-
tional composé des présidentes régionales a
eu, cette année des réunions extrêmement vi-
vantes. Nos collèges se sont efforcés de répondre
à notre convocation et tout particulièrement
à Versailles en juillet dernier les discussions
animées nous ont apporté un écho fidèle des
difficultés, certes, mais surtout de la position
quasi unanime des professionnelles devant les
questions si graves qui agitent le service social
actuellement.

Le Bureau National s'est réuni 10
fois en 12 mois, ce que demande un effort non-
né, non seulement intellectuel, mais physique
cela représente, en général deux voyages de nuit
et une journée à rendre aux services, car pour
chaque de nous le travail association est
un supplément sérieux à la tâche quotidienne.

Avec beaucoup d'attention tous nos
membres ont assisté à ces séances en responsable
et ce n'est qu'après mûres réflexions que telles
telles décisions ont été prises.

Entre ces réunions de Bureaux et à fin
de préparer, notre petite équipe parisienne
suivant la tradition de deux années passées
a réuni plusieurs fois une fois par semaine,

étudié en commun les problèmes posés. Ce procédé est certainement le meilleur pour trouver une solution juste. Les assistantes en général, pratiquent peu la formule d'échange car elles sont très indépendantes, on leur dit, et on leur dit peut-être trop. Si elles savent ce que l'on gagne à un travail en groupe, grâce à l'échange de formes d'interprétation différentes, d'interprétations diverses, un esprit de conciliation indépendante on arrive en général à des conclusions, beaucoup plus à la portée de tous et qui sont un reflet exact de la pensée de l'ensemble.

En tout cas, notre formule nous a donné certainement de bons résultats, un seul regret : l'abondance des questions posées, des contacts à prendre, des lettres à répondre, des coups de téléphone à donner, devient une charge écrasante pour toutes.

Nous voulions une maison vivante Rue de Stockholm, son activité, non seulement ne s'arrête plus, mais elle est telle que nos collaboratrices qui ont assumé les rôles de déléguées permanentes et de déléguées de l'Ile de France succombeut.

C'est évidemment grâce à la personnalité exceptionnelle, au dynamisme de Mmes Ginet et Boisdon, que nous devons en grande partie ce succès. Avec des qualités très différentes, toutes deux au sein du même souci de perfection, elles ont en main très de marion accomplies, et malgré des conditions matérielles fort difficiles, fait un an.

RELECTURE DE POLICE
Sous-Direction de l'Instruction

tre accueillant pour toutes les Membres
des commissions qui se réunissent parfois fort
tard le soir connaissent toute la confortable
tasse de thé qui permet de reprendre avec plus de
courage la discussion.

Sur le plan administratif aussi nous avons
fait de gros progrès, le fichier de toutes les
adhérentes (donné complet ou incomplet) est
constitué, mais cependant, là aussi, vous devrez
nous aider. En deux jours plus de 300 cartes
ont dû être établies car il y avait Strasbourg....
et il fallait bien être en règle, mais est-ce que
que notre organisation ne serait meilleure, si notre
fonctionnement plus stable, si chacune de nous
peut faire en temps voulu à faire le nécessaire.

Un petit effort individuel aurait été fait.
quelques nuits blanches à Mme Bourdon
qui a dû, d'une part faire appeler à des bons
volontés et, d'autre part, faire face à ce tra-
taif, pensant que les permanences continueraient
et que la préparation de ces journées s'ajoutaient
au reste. Soyons comprehensives de nos charges
mutuelles.

Tout vous donne une idée des chiffres:
plus de 2.000 personnes ont été reçues aux per-
manences, il a fallu répondre à de nom breuses
lettres, tenir à jour le fichier, compléter les
dossiers etc etc et à mesurer que les renseigne-
ments arrivent et tâchier 2, 3 et 4 fois leur abbe-
rentes qui désirent posséder leur carte, mais qui
oublient généralement un renouvellement sur trois.
Cependant, dans l'ensemble, il ne faut
pas être trop sévère et nous pouvons certainement

affirmer que notre Secrétariat s'est bien organisé. Certainement l'évolution et l'activité démontrent ses possibilités, nous sommes un peu comme ces enfants qui grandissent trop vite et dont les manches sont éternellement trop courtes.

Nous voulons célébrer aussi toutes nos collègues anonymes de la Région Bruxellaise qui sont venues donner une partie de leur temps, temporens anglaises, bienveillamment et dans une atmosphère amicale, pour aider au travail important, mais très utile du Secrétariat.

Une autre forme d'activité Rue de Stoc. Stockholm est le placement des propositions des postes faits contamment par des employeurs ce qui nous a permis d'obtenir de nos collègues. C'est rendre un grand service aux assistantes que de pouvoir les orienter efficacement en province ou à Paris, sur les services qui peuvent le plus efficacement bénéficier de leur concours. D'autre part, les employeurs - reulent, bien volontiers, au groupement professionnel faisant que de meilleures garanties leur seront données pour leur adresser des candidates.

Propagandes

Ce chapitre s'est notamment développé cette année, de nombreuses régions ont suivi au cours de leurs réunions la visite de notre Présidente by de l'une d'entre nous. Le Mans, St Quentin, Brest, Lille, Reims, Marseille, Toulouse, Toulon, Bordeaux, Clermont, etc j'en oublie, avaient sollicité un contact avec un membre du Bureau National, de façon à préciser certains points les uns des assistantes de la Région

et l'accueil très aimable que nous avons toujours reçu les unes et les autres en témoignage de la bonne entente qui existe à l'association.



Il y a d'autre part, vous vous étonnez peut-être qu'un seul numéro des feuillets est paru immédiatement après notre Assemblée Générale mais des raisons financières seules en sont la cause, étant donné, que par ailleurs, nous avons dû faire un très gros effort pour mettre au point les volumes que vous avez toutes vus à la Librairie "ici même" "Service Social et Structures nouvelles" représentant les exposés et les discussions de nos journées de Lyon. Vous avez dû le faire peut-être qu'il y a eu écoulement un temps assez long depuis ces journées d'études, mais la mise au point des textes qui ont dû être revus minutieusement et par leurs auteurs et par Mademoiselle Guillet qui a assuré à elle seule la correction des répousses, cela a ajouté un délai assez long demandé par l'éditeur, ne nous a pas permis de le faire paraître plus tôt, ce perdant son intérêt n'en n'est pas diminué pour autant, au contraire, il s'agit de questions dont on fait à l'école du jour et je crois que les unes et les autres nous pouvons faire dans ces exposés, des idées qui peuvent nous guider dans notre travail.

Un autre fascicule, "Service Social", nous présente les remarquables exposés que nous avons fait Monsieur Etienne Gruet l'année dernière. Il s'agit des problèmes qui restent d'actualité, puisque Monsieur Gruet a beaucoup plus exposé une théorie extrêmement sym-

thique que des modalités d'application.

Une petite brochure que vous connaissez toutes "Secret Professionnel" des Assistantes Sociales est le résultat du travail d'une commission d'assistantes sociales. Voilà un premier résultat effectif et tangible.

Il n'y a pas dans ce petit volume qu'une ébauche d'éveiller chez les assistantes des idées peut-être nouvelles, ou de réveiller chez certaines, une pensée profonde un peu endormie -

Vous remarquerez que c'est avec prudence qu'est abordé le problème ou conflit devant lequel peut se trouver l'assistante amenée à renoncer à une certaine efficacité dans son action, dans la crainte de trahir une confiance qui lui a été complètement accordée. Des questions sont posées sans réponse, des réponses précisent la position que les assistantes envisaient comme la leur propre, mais c'est à vous toutes qu'il appartient d'apporter le complément indispensable à ce début, à ce premier travail, car nous pensons que la commission du Secret professionnel va aborder cette même l'étude d'un second chapitre qui sera la "Responsabilité de l'Assistante Sociale".

Nous vous demandons de diffuser autour de vous ces trois petits volumes, ils représentent peu de choses dans la littérature de l'autre, mais il s'agit beaucoup moins pour nous de littérature qu'un courant à intensifier afin que la doctrine du Service Social reste une dans son intégrité malgré les sables mouvants que nous sentons sous nos pas.



Il nous semble que ces publications ne remplaçaient pas évidemment les feuilles, mais apportaient tout de même à l'Assistante, un nouveau de jeu, et, en effet, chacun de ces volumes nous vaut un important courrier, des interventions de personnalités diverses intéressées par les questions et soucieuses de se documenter plus à fond. Il y a là un très gros intérêt, car, en dehors de ce que nous pouvons faire pour nous-mêmes, nous ne devons pas perdre de vue tout ce que nous devons à ceux qui nous viennent de "l'extérieur" et auxquels nous devons une information exacte et précise.

Contact avec l'étranger.

À l'occasion de la reprise des contacts internationaux, l'Association a participé aux travaux de divers congrès: Comité Français du Service Social. Congrès de Lucerne.

Ces pays nous ont réservé un accueil des plus chaleureux. D'ailleurs, en dehors des congrès, des échanges très cordiaux se font avec la Belgique, et la Suisse. Nos collègues ont l'impression qu'une excellente camaraderie s'est établie entre ces groupes divers.

Etudes 1947

Le sujet de nos journées actuelles qui avait été décidé à Lyon, l'année dernière, a été particulièrement étudié et mis au point, et nous vous avons donné cette année un schéma de travail qui a été fort bien accueilli, puisqu'un nombre était très important de réponses nous est parvenue. Très intéressant et nouveau, nous avions en effet toutes ces réponses collectives, 95 réponses ont été élargies par des groupes de 7 à 8 assistantes et toutes celles qui y ont participé nous disent l'intérêt qu'elles ont trouvée à

a travail.

Cependant cette année la position de l'Association est affirmée comme un organisme professionnel auquel les pouvoirs publics, les groupements les plus divers, ont fait appel pour obtenir une information générale et précise sur la technique du S. Social. Je plus en plus nous représentons les positions dans son essence même, et c'est l'esprit du Service Social qui doit se dégager de tous nos travaux quelle que soit leur appartenance ou quelle que soit leur opinion politique, lorsque des chefs de Service veulent un point de vue professionnel nous sommes toujours consultés.

Vous savez, sans doute que plusieurs propositions de loi concernant :

- 1) le statut des Ecoles d'Assistantes de S.S.
 - 2) la coordination des Services Sociaux -
 - 3) une autre tendance à instituer un conseil national des assistantes et assistants Sociaux -
- ont été proposées au cours du printemps 47 par des parlementaires.

Notre Comité régional de juillet a d'ailleurs mis au courant toutes les régions de ces travaux, et la position qui a été prise par l'Association dans les réunions d'études, a été celle de la majorité des Assistantes.

Les propositions de loi concernant les statuts des écoles a provoqué beaucoup d'agitations dans tous les groupes des difficultés d'ordre financier en retardant probablement la parution.

De celui sur la coordination, je vous dirai tout feu de chaux, vous savez que ce sujet est brûlant à l'heure actuelle. Il est indéniable que

SOCIÉTÉ DE
LA SOUS-DIRECTRICE
ADMINISTRATIVE

la coordination du Service Social s'impose. Vous comprenez facilement notre réserve à l'heure actuelle et vous vous associez certainement aux vues que nous formulons ici pour qu'un tel projet soit une réalisation dans un délai très bref.

Quant à la proposition de loi tendant à instituer un Conseil National des assistantes sociales, nous avons, par des notes aux présidentes, recueilli l'opinion de la majorité de nos collègues sur ce point, et il semble souhaitable qu'un organe officiel professionnel soit investi d'un pouvoir suffisant pour faire aux nécessités de la profession et qui puisse aider au maintien de son intégrité et de sa déontologie. Un texte a été déposé, très simple dans sa structure, se rapprochant de la mesure où il a comparabilité du texte de l'ordre des médecins.

L'appellation "Conseil National" a été choisie de préférence par ses assistantes, car il ne s'agit point de copier d'autres organismes, mais de donner à la position un cadre assez souple, pour ne pas la fixer par des règles absolues, mais au contraire lui permettre de s'adapter avec souplesse à l'évolution continue du Service Social.

Les Commissions de l'Association qui ont participé à ces travaux, ont été accueillies avec beaucoup d'égard par les membres non professionnels qui ont accepté avec bienveillance et compréhension leurs suggestions et en ont toujours tenu compte.

Une autre activité de cette année a été la participation aux commissions de récupération pour les assistantes non diplômées d'Etat. De ce travail, vous avez été tenus très au courant, puisque, sur le plan régional, vous avez participé à la constitution des commis-

sions selon les directives du Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Actuellement, notre Présidente interrent sur le plan de la commission nationale, avec la compréhension et l'objectivité souhaitables, avec le souci de concilier au mieux les intérêts de la profession, des services et des candidates. Et, sur le plan parisien l'association a été désignée comme groupement professionnel pour avoir un représentant dans les commissions qui gèrent actuellement le groupement d'action des services soumis de la Seine.

En conclusion après cet exposé, vous sentirez comme moi, tout le travail qui a été fait cette année par l'association, mais je voudrais que vous sentiez le degré d'euthanasie que nous pouvons tirer de ce travail en commun sur le plan national.

Le Service Social est, à l'heure actuelle, en pleine évolution, ce n'est un secret pour personne. Des de nouvelles formules vont devoir être adoptées que des modifications de travail nous soient imposées par les circonstances, si nous savons préparer nous-mêmes et organiser nous-mêmes notre position, si nous savons concilier les obligations administratives et les besoins de famille, nous aurons fait notre devoir de professionnel.

Qui qu'il arrive, c'est sur une note d'optimisme que je voudrai terminer, car si je vous ai dit que pour la France, Strasbourg était un symbole, c'est aussi pour le Service Social un très grand espoir que le regroupement des Assistentes de France nous apporte aujourd'hui. Sachons rester fidèles à notre doctrine plus humaine pour nous intégrer à la vie elle-même, afin que nous apportions le meilleur de nous-mêmes aux familles auxquelles nous nous sommes consacrées.

Rapport Financier

par l'Assemblée Générale - Trésorerie



47

Le bilan de l'Assemblée Générale et des journées d'études de Lyon, 30 novembre-décembre 1945, s'est établi comme suit :

<u>Réuilles</u>	- inscriptions	Fr. 79.600.-
	Avance hôtels et repas.....	129.285.-
	Excursion St-Hilaire	39.500.-
	Fête solidarité pour voyage ..	48.850.-
	Solde vente cpt. rendue Assem-	
	blee Générale 1945.....	4.042
	 Total	 301.277.-

<u>Dépenses</u>	Location salle	Fr. 8.600.-
	Centre d'accueil "Forêt de Lyon"	2.097.-
	Imprimerie	25.590.50
	Secrétariat	6.660.-
	P.T.T.	22.149.-
	Voyage personnes/orateurs	7.897.-
	Indemnité orateurs	2.865.-
	Participation, remboursement voya-	
	ge	53.904.-
	Hôtels et repas	129.866.50
	Excursion Saint-Hilaire	39.360.-
	Divers	626.-
	 Total	 299.915.-
	Solde	1.452.

Il paraît donc en équilibre. Il convient cependant de remarquer que nous n'avons fait entrer dans les dépenses :

des dépenses correspondantes devraient être couvertes par le bilan de l'Assemblée Générale.

C'est pour faire face à l'ensemble des dépenses inhérentes à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblée Générale et des Journées d'Etudes que nous avons porté cette année la participation aux frais de notre rencontre de Strasbourg de 100 à 200 francs. Vous avez donné 300 francs la bourse pour centaine devant couvrir les dépenses de la séance récréative que nous ont organisée nos collègues alsaciens.

En ce qui concerne le bilan de l'exercice 1917 (qui s'étend du 1^{er} décembre 1916 au 1^{er} novembre 1917, soit 11 mois seulement) il s'établirait comme suit :

<u>Dépenses</u>		
Loyer, charges, entretien	Fr. 33.562,80
Traitements	239.676,-
Matiériel	13.394,-
Fourniture de Bureau	22.840,90
P.T.T.	42.138,20
Représentation et propagande	24.727,-
Indemnités de voyage, réunions de bureau	25.588,-
Imprimerie, Bulletin et Travaux de l'Association	37.896,-
Assurance groupe	10.000,-
Divers	2.684,50,
 Total	452.309,40.

Recettes

Solde 1946	2.187
Cotisations 1947	406.800
Dons des Comités locaux	6.500

Total 415.487 40.

Déficit 36.818 -



Ainsi, vous le voyez, nous avons pratiqué la fraude. principe du Service Social dont nous avons déjà tant parlé : l'ADAPTATION, nous sommes en déficit ! — Il aurait été inraimblable qu'à l'heure où dans tous les bilans, qu'il imagine de l'Etat ou de groupements, le passif dépasse l'actif, notre Association fait exception.

En regardant plus attentivement le montant de chaque chapitre et le détail des dépenses, il me semble que nous pouvons tirer une véritable leçon de ces chiffres. Ils nous disent en effet :

Solidarité - Indépendance - Prudence.

Solidarité tout d'abord. Nous savons à quel point elle existe dans les faits, tout en restant le plus souvent cachée et silencieuse. Mais, à qui sait les lire, les chiffres sont éloquents.

— Au chapitre traitement, il apparaît que nos collègues sont toujours au tarif minimum, alors que les heures supplémentaires de jour et de nuit, en semaine comme le dimanche, sont constantes. combien d'entre-nous sont facilement scandalisés d'être au minimum — la vie est si difficile — Et, nos collègues acceptent spontanément de travailler dans ces conditions pour nous — au service de notre Association et de leur profession.

— au chapitre réceptions s'élève à 3.169 fr celles qui

ont participé à plusieurs de nos réunions intimes organisées pour nos collègues étrangères, lors du Congrès International des écoles en septembre, pour nos collègues belges lors d'un voyage d'études, etc.... comprennent, sans qu'il soit besoin d'insister, qu'il a quelques assistantes mécénées discrètes dont personne ne sait le nom.

Enfin le montant des transports : métro et auto. bus de la région parisienne, s'élève à 65 francs ce que notre Présidente considère comme un scandale car c'est une par une chiffre qui, plus que toute autre, crée notre solidarité !

Dans le chapitre fournitures de bureau nous avons une dépense de 18.962 f. uniquement pour les fournitures de notre Gestetner.

Nous avons cette année, achevé de payer notre loco (notre seul mobilier, notre seul objet de vraie propriété !) Nous avons donc fait nous-mêmes, sans aucun appel à l'extérieur, toutes nos circulaires

Sous ce nouveau aspect nous avons réalisé notre Indépendance, notre chère indépendance qui nous permet d'être vraiment nous-mêmes au service de la profession, sans faire appel à qui que ce soit d'extérieur. Mais l'indépendance se paie !

Si nous jetons maintenant un coup d'œil non plus sur la colonne des dépenses, mais sur celle des recettes, elle nous dit, Prudence.

Les assistantes sont très prudentes, aussi bien à titre individuel que collectivement. Voyez plutôt :

Cotisations

Décembre 1916	Fr 35.400
Janvier 1917	18.600.
Février	28.550



Mars 1947	67.750
Avril	39.450
Mai	47.250
Juin	29.000
Juillet	19.900
Août	2.400
Septembre	5.200
Octobre	42.000
Novembre	68.000

Le mois de novembre est le plus élevé bc, il n'a duré qu'une semaine ! ainsi les cotisations sont arrivées vraiment au compte gouttes, incitant notre présidente et son équipe de responsables à ne jamais faire de dépenses inconsidérées ni de projets coûteux -- car nous n'avons jamais eu plus d'un mois d'avance en caisse.

Quant à notre projet de budget pour 1948 il nous apporte une note d'optimisme, si dit notre espérance.

Voici comment il s'établit :

Loyer, charges, entretien	Fr. 55.000
Traitements	180.000
Materiel	30.000
Fourniture de bureau	38.000
P.T.T.	75.000
Représentation et propagande	60.000
Indemnités de voyages, réunions du bureau	80.000
Imprimerie, bulletin et travaux Association	180.000
Assurance Groupe	25.000
Divers	7.000
Total	1.030.000

Pour faire face à ces dépenses, il faut envoyer une augmentation des ressources pour le Secrétariat national. L'an dernier, celui-ci recevait 100 francs sur votre cotisation de 200 francs. Notre Comité National, composé des représentantes de toutes nos régions, réuni hier matin, a décidé de poster la part du Comité National, de 100 F à 200 F.

Quant au chiffre total de la cotisation 1948, il a été décidé de poster la part du Comité et laisser à la libre initiative des comités territoriaux et régionaux. C'est donc, chères déléguées, par l'intermédiaire de vos déléguées aux Comités, qui décideront si la cotisation globale est de 300 francs ou de 400 francs, suivant les facilités d'organisation, variante d'un département à l'autre, selon les développements spontanés et la vie que vous devrez donner à vos Comités locaux.

Ainsi, c'est une augmentation notable de la cotisation que nous devons encourager si nous voulons vivre et vivre avec la même indépendance à l'égard de tous pour un meilleur service. Le chiffre même de notre cotisation 1948, ne crée-t-il pas notre espérance ?

Nous sommes certaines que notre espérance ne sera pas déçue. Déjà nombre d'entre vous ont donné à la trésorière de leur Comité Départemental leur cotisation 1948.

Aux autres nous demandons de s'en acquitter le plus tôt possible.

Pour les isolées qui n'ont pas de comité organisé dans leur département, elles peuvent envoyer directement 100 francs au Comité National : C.C.P. Association Nationale des Assistantes diplômées et l'Etat : PARIS 42.84.72



MODIFICATION DES STATUTS

Assemblée Générale - 4^e Décembre 1946. Lyon.

La constatation de certains faits nous amène à proposer à l'Assemblée Générale une modification des Statuts de l'Association :

1) D'après nos Statuts, la région était la cellule de base de l'Association ; elle pouvait se subdiviser en sections locales professionnelles. En fait, les circonstances montrent que, dans la Métropole, c'est le Département qui est devenu la cellule initiale et qu'en France d'outre-mer les sections correspondent au Protectorat ou à la Colonie.

2) Nos collègues de France d'outre-mer qui ont voulu constituer des Comités en 1946 se sont souvent heurtés à la législation indigène : il leur fallait apporter plusieurs modifications aux statuts pour qu'elles puissent valablement intervenir auprès des autorités locales.

3) Nos statuts prévoyaient le renouvellement des Comités par tiers, chaque année. Cela est irréalisable parce que nos élections ont lieu à trois degrés. Que ferions-nous, par exemple, si une assistante éliminée par tirage au sort à l'échelon national ?

Les modifications des Statuts que nous proposons le Comité National sont donc basées sur l'expérience et ont pour but :

- 1/ de ramener la cellule initiale de l'Association,
- Au département pour la Métropole;
- Au Protectorat ou à la Colonie pour la France d'outre-mer.

La région devenant un organisme de liaison et de coordination.

- 2^e De rendre les Statuts immédiatement adaptables aux législations particulières des protectorats et colonies,
 3^e De simplifier le système des élections.

Après la discussion, article par article, certaines modifications de forme ont été votées et les articles suivants ont été adaptés à l'unanimité, moins une voix.

NOTA - Les articles 5 à 7 n'ont subi que des modifications partielles ; les mots modifiés sur le texte initial ou les expressions nouvellement introduites sont en italique. Les articles 7 à 12 qui correspondent au Titre III, paragraphe A sont modifiés dans leur ensemble. Le nouveau texte adopté est en italique et doit se substituer purement et simplement au texte initial.

ASSOCIATION DITE ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTES SOCIALES DIPLOMÉES D'ETAT.

STATUTS

TITRE I

OBJET DE L'ASSOCIATION

ART. 3 - L'Association a pour objet :

De grouper les Assistantes Sociales diplômées d'Etat, résidant en France, dans l'Union Française ou à l'Etranger, afin d'assurer leur liaison réciproque sur le plan géographique et professionnel aux échelons national, régional et territorial.



TITRE II

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Art. 4 — Peuvent faire partie de l'association :

- Au titre de membres actifs, les Assistantes Sociales Diplômées d'Etat, mais n'exerçant pas la fonction d'Assistante sociale.

Art. 5 — Pour être membre de l'Association, il faut :

- Être de nationalité française ou membre de l'Union française et jouir du plein exercice de ses droits civils et civiques
- Justifier de sa qualité d'assistante sociale diplômée d'Etat.
- Adhérer aux présents statuts.
- Faire une demande écrite et être agréé par son Comité territorial.
- Verser la cotisation fixée par les statuts.

La cotisation annuelle minima est de deux cents francs.
Elle peut être relevée par décision du Comité National.

TITRE III

A. CONSTITUTION ET ATTRIBUTION

DES COMITÉS TERRITORIAUX RÉGIONAUX

ET DU COMITÉ NATIONAL

Art. 7. Les membres de l'Association sont groupés par Comités territoriaux.

Ces Comités ont, en principe, comme base :

- Le Département dans la métropole ;
- La colonie ou le protectorat dans les territoires d'outre-mer.

Les Comités territoriaux comprennent de 9 à 25 membres suivant le nombre des adhérents et l'importance des Services Sociaux de leur circonscription.

Par leur composition, ils doivent refléter la physionomie sociale de leur secteur. Ils peuvent se subdiviser en sections professionnelles.

Chaque Comité territorial assure le fonctionnement de l'Association dans sa circonscription géographique et dans le cadre des décisions du Comité National.

Art. 8

Chaque Comité Territorial élit une ou plusieurs déléguées au Comité Régional, compte tenu du nombre des Assistantes membres de l'Association dans sa circonscription et selon la proportion fixée par le Comité Régional.

Les Comités Régionaux comprennent de 10 à 25 membres. La délimitation de leur circonscription est fixée par le Comité National.

Les Comités Régionaux coordonnent l'action des Comités Territoriaux de leur circonscription et les représentent auprès des autorités régionales.

Art. 9 Chaque Comité Régional élit une ou plusieurs déléguées au Comité National, compte tenu du nombre des Assistantes membres de l'Association dans sa circonscription et selon la proportion fixée par le Comité National.

Le Comité National coordonne l'action des Comités Régionaux en vue de la réalisation des buts de l'Association. Il veille à assurer l'unité de une indispensable à sa bonne marche.

Il prend toutes décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association, à ses intérêts généraux en particuliers.

Il fixe le budget de l'Association.

Il nomme les membres du Bureau Central, établit les règlements de l'Association, détermine la cotisation, décide souverainement, en cas d'exclusion d'une adhérente pour



motif grave.

Art. 10

Le Comité National, les Comités Régionaux et les Comités Territoriaux sont élus pour un an. Les membres sortants peuvent être réélus, mais après cinq élections consécutives dans un même Comité, ils resteront une année sans être rééligible dans ce Comité.

Art 11

Le Comité National, les Comités Régionaux et Territoriaux se réunissent au moins trois fois par an et chaque fois qu'ils sont convoqués par leur Présidente, ou sur la demande de la moitié de leurs membres.

Les membres élus peuvent se faire représenter aux réunions selon les dispositions du règlement intérieur.

La validité des délibérations des Comités nécessite un quorum du tiers des membres présents ou représentés.

Art 12

Les Comités territoriaux, les Comités Régionaux élisent parmi leurs membres un Bureau composé au minimum d'une Présidente, d'une secrétaire, d'un Trésorier.



Assemblée Générale.

14 Novembre 1948 - Bordeaux.

Rapport Moral présenté par Mademoiselle Boussard,
Secrétaire générale.

PARIS, LYON, STRASBOURG, BORDEAUX - pour la 4^e fois, nous nous trouvons réunies et déjà la tradition de nos journées d'études s'est installée.

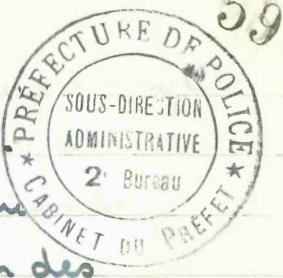
À chaque fois un éclat particulier marque notre séjour, et après l'Alsace retranché, c'est la région Bordelaise, qui nous accueille - Autour de l'animatrice incomparable, qui est notre Présidente Régionale, se sont groupés les organismes Sociaux officiels et privés, pour nous apporter le témoignage de leur sympathie et le témoignage que tous accordent à notre Association.

Pour suivre notre programme inhabituel, nous allons faire le bilan moral de l'année - bilan qui se traduit par un Actif Certain.

Beaucoup parmi les Adhérentes, posent la question "Qui est-ce que nous apporte l'Association?"
— A, celles-ci je répondrai: "Qui lui demandez-vous? et que lui donnez-vous?" Car ce n'est que de l'ensemble des suggestions, des études, qui une synthèse efficace nous apportera la réponse à vos questions.

Tout d'abord il me semble peut-être utile de vous rappeler les buts fixés par nos statuts:

1) Grouper les Assistantes Sociales Diplômées d'Etat, afin d'assurer leur liaison réciproque, sur le plan géographique et professionnel.



nel aux échelons, national et régional.

2°) Etudier toutes les questions professionnelles et les problèmes techniques du Service Social français, notamment par des contacts avec les Services et les organisations similaires à l'étranger.

3°) Rechercher et définir les intérêts généraux de l'ensemble des Assistantes Sociales et de chacune de leurs catégories, notamment pour les porter à la connaissance des Pouvoirs Publics.

4°) Aider à la défense de l'honneur de la profession et à la protection du titre d'Assistante Sociale.

5°) Créer des organismes destinés à faciliter la vie matérielle et professionnelle des Assistantes Sociales.

Si vous souhaitez bien, nous allons répondre à ces différents points, en cherchant, dans nos activités de l'année, celles qui correspondent à chacune de ces rubriques.

1°) Grouper les Assistantes Sociales diplômées d'Etat afin d'assurer leur liaison réciproque, sur le plan géographique et professionnel, aux échelons national et régional.

Il me semble que le public de cette salle, au moins si elles cependant que des représentantes des régions est le témoignage que ce regroupement est en partie réalisé.

Toutes nos régions ont travaillé à établir le contact, certains départements, qui étaient jus. qui à présent, en sommeil pour des raisons diverses, doivent parcequ'il y manquait l'élément

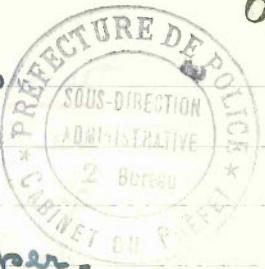
dynamique, autour duquel on se retrouve volontiers, viennent de naître à la vie de l'Association. Les deux derniers nouveaux-nés sont la *Mayenne* et la *Moselle*.

Il faut convenir que nos Secrétariats et Présidentes départementales des Régions n'apparaissent pas toujours le bon qui il faudrait dans leur contact avec le Secrétariat National, ce qui fait que notre dénombrement comptable est souvent inférieur à la réalité, car c'est quelquefois par hasard, à l'occasion d'un déplacement, que nous constatons avec joie l'importance des adhésions. Il y a encore de très grands efforts à faire sur le plan des liaisons, mais il semble que, en bien peu d'années, nous soyons cependant arrivés à un résultat extrêmement heureux.

Nous nous étendrons peu sur les activités de la Région Bordelaise, dont nous sommes à même de constater la vitalité.

Le Comité de Clermont a continué son activité : une réunion régionale au Mademoiselle Dela Commune représentait le Bureau National a groupé dans un département 2 journées avec un programme très varié.

Le Comité de Dijon Notre Présidente a eu un très bon accueil dans le Doubs où toute la région se trouvait. Voilà un aperçu des efforts faits par les départements pour développer leur action — effort pour donner à l'Association la place officielle qui lui revient — effort pour faire participer toutes les Adhé-



rentes aux recherches techniques - efforts couronnés de succès, puisque la région lyonnaise a augmenté nettement le nombre de ses adhérentes, ce qui lui permet d'avoir 2 sièges au Conseil National.

Le Comité de Lille. Nos collègues du Nord ont, cette année, collaboré avec l'Association en mettant sur pied notre étude 48, malgré les grosses charges de leur travail personnel elles savent l'intérêt technique, qu'il y a pour chacune de nous à étudier les problèmes généraux, et elles nous ont apporté un large concours. Comme chaque année, la Région du Nord s'est retrouvée pour deux journées d'études, autour de Mademoiselle Henry

Le comité de Limoges. Les peuples humains n'ont pas d'histoire ; sans doute est-ce pour cela que l'écho de cette région ne vient pas jusqu'à nous. Cependant nous savons que des Comités naissent ou se développent suivant un rythme progressif.

Le Comité de Lyon - Cette région qui est à la base même de la création de l'Association, a gardé toute son activité. Une journée départementale à Saint-Etienne, sous la présidence de Mademoiselle Sacuire, a été particulièrement suivie, et un très bref compte rendu de l'année lyonnaise vous montrera la coté intérêt qu'il y a dans des réunions moins solennelles que des congrès, mais très fructueuses, parce que élargissant le champ intellectuel, permettent des échanges.

Décembre 1947 : Réunion sous la présidence de Mademoiselle Lacuire, présidente régionale qui a donné divers renseignements sur l'activité de l'Association.

Mars et Avril 1948. Préparation d'une journée départementale, deux fois retardée en raison de circonstances imprévues.

Mai 1948. — Journée départementale avec :

- Conférence de Maître Margodier, avocat, sur le Secret Professionnel.
- Conférence du Docteur Cuilleret, médecin des hôpitaux « Quelques nouveautés en Chirurgie ostéo-articulaire »
- déjeuner en commun, réunissant une vingtaine d'assistantes.

Octobre. Réunions de groupe pour la réponse au questionnaire de l'Association pour le Congrès de Bordeaux.

25 octobre. Conférence du Docteur Corte sur les anesthésies. — Elections.

La Région de Marseille s'est particulièrement distinguée - les journées organisées à Nîmes sous la présidence de Mademoiselle Libermann au moment des fêtes de la Pentecôte ont enchanté les assistants qui ont pu profiter, en même temps que d'un enseignement utile, d'une détente dans un site particulièrement beau et reposant. Ces réunions ont eu, non seulement un caractère régional, mais national, puisque nos collègues ont invité à participer à ces journées, tous les membres de l'Associa-



tion.

Comment ne pas signaler les efforts du département du Var, qui a eu cette année, une recrudescence d'adhésions.

Comité de Montpellier. — Sans doute plus heureux que Lirouges, ne donne aucun signe de vie — des départements isolés paraissent avoir une activité locale.

Dans la région de Nancy nous enregistrons une journée régionale, à laquelle Mademoiselle Delacomme a apporté le point de vue de l'Association et exposé notre activité. Elle a aussi participé aux travaux de la Marne à Châlons sur Marne.

Le Comité de la région de Nantes a, lui aussi, organisé des journées d'études extrêmement appréciées, avec une partie de détente, qui a eu un très gros succès. Mademoiselles Libermann, Tritsch et Laboissière représentaient le Bureau National.

L'Indre et Loire a eu une première réunion pour compte rendu de Thalbourg. Des groupes de travail se sont constitués avec intégration des jeunes pour l'étude du congrès de Bordeaux.

Pour la Région d'Orléans. — Celle-ci est une des plus actives dans l'organisation de l'Association. Des initiatives y sont nombreuses, les contacts extrêmement bien établis, commissions d'étude et travail en commun, participations nom-

l'heureux à Strasbourg, sans oublier le caractère amical des réunions - création d'une caisse d'ent'aide et écoutez bien :

Nous répartissons les bénéfices de la façon suivant:

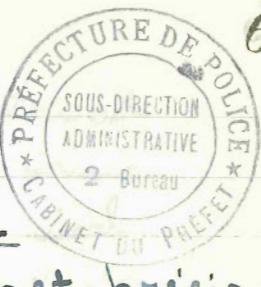
- 7.000 pour Paris
- 5.000 pour la Caisse Départementale qui est en déficit. Cette somme devra couvrir les frais jusqu'au 1^{er} janvier
- 2.160 billet de chemin de fer Bordeaux
- pour une jeune professionnelle.
- 27.840. création d'une caisse d'ent'aide départementale pour aider les élèves de l'école d'Assistantes, une professionnelle obligée de s'arrêter pour objet de santé.

Sachant nos angoisses financières, le Comité n'a pas oublié le Bureau National et lui a envoyé 7.000 francs. Je vous signale le geste d'ent'aide si généreux et les idées si riches que contiennent ces quelques lignes.

Par ailleurs, une initiative à retenir; à la fin de cette journée, pour ne pas laisser les «�ants» isolés, chaque collègue est allé chercher son père, qui dans le plus âgé avait 85 ans) pour terminer un buffet surabondant.

Région de Rennes. Nos collègues Bretons ont continué leur action malgré les difficultés dues aux transports incommodes.

Cependant je vous rappelle le département nouveau né : La MAYENNE



A une réunion dans la Sarthe où était invitée la chargée du Service Social, Mademoiselle SERO.

DEAU, celle-ci, en termes simples et précis a rappelé les débuts du Service Social à POPINCOURT en 1899, ce qui a apporté une discussion instructive et enseignante à nos soucis actuels.

Région de Rouen

Avec beaucoup de méthode notre Présidente Régionale a réparti sur 4 réunions dans l'année avec des programmes tout à fait divers: Journées régionales au début de l'année avec séminaire à l'Aérum de St^e CROIX-GRAND-TONNE et étude de tous les problèmes posés par l'activité de l'Association.

En Mai, réception d'Assistantes Sociales anglaises et de la Seine Inférieure. Présentation de l'Association à nos collègues étrangers.

Région de Strasbourg

Après l'accueil que nous avons reçu l'année dernière, le Comité National a délégué sa Secrétaire Générale pour porter à nos collègues d'Alsace nos remerciements et une journée de travail nous a permis de retrouver BAS-RHIN et HAUT-RHIN et d'apporter aux Assistantes les nouvelles de l'Association, notre point de vue sur différentes questions.

Nous avons eu le plaisir de voir se constituer le Comité de la MOSELLE où l'ensemble des Assistantes adhérentes à l'As.

sociation - C'est un départ un peu tardif, mais aussi que le disait une de nos amies qui connaît bien la région : "C'est peut-être un "retard" mais c'est du solide".

Région de Toulouse Là aussi des journées régionales de travail ont regroupé toutes nos collègues des différents départements autour de Madame Moiselle L'ibermann ; ensuite nous avons eu le plaisir de voir l'activité de certains départements reprendre d'une façon intense. Je ne vous citrai que le TARN ET GARONNE où toutes les assistantes ont adhéré à l'Association. L'intérêt des réunions organisées sous l'impulsion d'une de nos très actives amies est particulièrement intéressant. On échange en commun les rapports des Services Sociaux entre eux ; le rôle du Cinéma dans la psychologie moderne, des questions médicales etc...

Un courant a été créé et devient le centre de rassemblement professionnel. Un foyer ajoute un peu de confort à la vie matérielle ce qui n'est pas à dédaigner.

Région de Paris

Activité 1948.

Ile de France

Permanence assurée à temps complet jusqu'au 15 octobre, A demi-temps depuis.

Mouvement important de collègues : beaucoup sont venus demander des renseignements et il a fallu les orienter vers des



Services spécialisés. Le Service de placement a été particulièrement actif :

55 Assistantes ont, par notre intermédiaire, trouvé des postes leur convenant.

Une liaison a été établie avec la Bibliothèque Sociale de la rue de Tournon et avec le Centre de réalisations Sociales 100, rue de l'Université et avec le Bureau des liaisons Sociales, 13 rue de Mième.

Reception des élèves des Ecoles Sociales le 24 Avril. Une centaine d'élèves ont répondu à cette invitation et ont pris contact avec l'Association

Assemblée générale Régionale: le 5 Juin, Mairie du 8^e. Conférence de Mademoiselle VOILLOT, agrégé en lettres : 1948 et nous...»

Assemblée générale Nationale. 4 juillet en région d'Ile de France.

Cours d'Anglais. 2 fois par semaine, très régulièrement suivis. Une liaison a été établie avec the British Council, qui a offert des brochures sur la culture anglaise et des invitations gracieuses à des conférences en anglais. Les élèves ont visité avec leur professeur l'exposition TURNER au Musée de l'Orangerie.

Les membres d'un club anglais traversant Paris ont été accueillis et regus à dîner rue de Stockholm par les élèves du cours.

Autorisation d'exercer. 3. Assistantes ont été désignées par l'Association pour faire partie de la Commission Régionale qui a examiné

plus de 10.000 dossiers. Il a été donné 1500 autorisations d'exercer comme Assistantes et comme Auxiliaires à titre définitif.

Commissions

Familiales. Celle-ci englobe maintenant les commissions du Service Social à l'hôpital, des Scolaires, de l'O.P.H.S. des Médico-Sociales, des Activités de guerre.

Le 13 Février, visite de l'Ecole Hôtelière suivie d'un dîner amical.

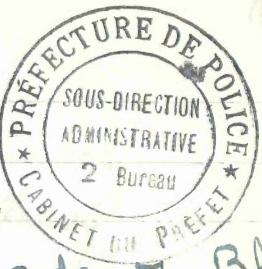
Travail Réunions mensuelles avec conférences:

- Note et Historique de l'Inspection du Travail
- Question syndicale et syndicats artisanaux.
- Réadaptation au travail des Tuberculeux.
- Convention Collective.
- Sélection à l'embauche
- Règlement d'atelier.

Enseignement. Réunions d'études sur la question des Colonies de Vacances; sur la question des stagiaires, en liaison avec les Assises, toutes des diverses commissions.

Et pour compléter, je vous donnerai des nouvelles de nos sections d'Afrique du Nord, d'Algérie et de Tunisie; elles continuent à vivre celle du Maroc de créée.

HORS REGION. Le Comité a eu cette année une activité importante, puisque des



69
cours particulièrement intéressants ont été faits devant un auditoire de 200 personnes. De plus, ils sont actuellement en publication : les cours de M. Bloude, M. Marhic, M. Gout, Mme Vialatte, Mme Fritsch. M. le Docteur Borrey nous montrera la valeur de ces exposés qui traitaient de la question administrative, question ardue, mais indispensable à approfondir pour nous.

Je ne sais si dans ce tour d'horizon j'ai pu vous faire sentir les caractéristiques de la vie de nos régions. Il est bien certain que se basant sur une organisation administrative semblable, cette vie doit être empreinte de la couleur locale et que telle formule de contact qui séduit Orléans, ne conviendra peut-être pas à Montauban ou à Strasbourg.

Cependant nous avons vu que toujours le souci professionnel reste le même.

Permettez-moi maintenant une question "A. Nous-nous regrouper les Assistantes Sociales".

20) Étudier toutes les questions professionnelles et les problèmes techniques du Service Social français notamment par des contacts avec les Services et les organisations similaires à l'étranger.

C'est évidemment ce qui se dégage de tous les Comptes rendus que nous avons sur chaque département. Toujours les mêmes questions

nous sont posées : " Que doit apporter le Service Social ? Quelles sont les limites du Service Social ? Quelles sont les techniques du Service Social ? Et c'est parce que cette année notre étude 48 a porté sur la technique sociale .

Les Techniques, qui dans l'industrie comme dans la vie courante peuvent, si on n'y prend garde, dessécher le vivant. Ne risquent-elles aussi de se cristalliser autour d'un travail administratif en nous faisant perdre de vue le travail humain : il nous a donc semblé important d'analyser ces techniques - quand il faut les envisager, ces gestes sociaux, si petits en eux-mêmes et dont nous avons voulu que chacune de nous mesure la portée et les conséquences, on se rend compte qu'ils sont les éléments indispensables d'un meilleur travail social - Diffusées à toutes nos collègues, les réponses à ce questionnaire ont été étudiées par groupe et les rapporteurs en ont, ces jours-ci, brillamment tiré les conclusions.

Des enquêtes ont été demandées par le Comité National de l'Enfance, par le Comité International de Secours à l'Enfance, etc . . .

Contacts avec l'étranger. Non seulement notre activité ne s'est point ralentie, mais elle s'est sérieusement accrue. Mme le Maire a bien voulu représenter l'Association aux journées de Service



Social d'Atlantic City. Sa personnalité elle-même a sans n'en douter pas fait apprécier nos travaux.

Bréans a organisé au printemps un voyage en Suisse, un merveilleux car Pullman a conduit nos collègues d'Orléans à Genève. Le voyage, organisé dans des conditions de confort et d'un prix relativement modeste, a enthousiasmé les Orléannaises, qui rêvent déjà d'une prochaine promenade.

Le Comité de Colmar, au mois de Juin, a organisé lui aussi une splendide randonnée dans la Suisse.

Nous devons aussi vous signaler que nos collègues, qui ont des initiatives personnelles et qui voyagent trouvent un accueil chaleureux, grâce aux contacts que l'Association leur permet d'avoir partout où elles passent.

Les Assistantes qui ont profité du séjour en Hollande en sont revenues enthousiasmées : non seulement elles avaient appris beaucoup de choses mais elles avaient surtout appris à connaître un peuple très différent du nôtre et des collègues qui sont devenues des amies.

Un voyage un peu promptement organisé à l'issue de Strasbourg a permis à 45 d'entre nous d'apprécier l'accueil Suisse et d'admirer les réalisations sociales de Bâle et de Zurich.

3 journées à Spire ont en lieu à la Pentecôte

dues à l'initiative de Mme. Grenewald, 15 de nos collègues ont rencontré 15 Assistantes Allemandes pour étudier les problèmes posés par la question des "personnes déplacées", de la délinquance juvénile, etc...

Grâce à l'accueil de nos collègues anglaises, quelques Assistantes françaises ont pu bénéficier de 15 jours de vacances en Angleterre.

Un très gros effort a été fait par la Délégation Permanente, Mme. Guinet, dont vous connaissez toutes l'activité, pour réaliser et organiser 2 camps: 1 à La Grave, du 4 au 19 juillet, qui a réuni dans une ambiance si sympathique: 6 Belges, 1 Italienne et 2 Françaises.

Le 2^e au Boddon du 20 Août au 5 Septembre au 15 de nos collègues ont fait un camp merveilleux dans la vallée de Chamonix. Elles y ont retrouvé plusieurs Assistantes étrangères venues d'Angleterre, de Belgique de Hollande, d'Italie, du Canada, de Suède passer en France des vacances que plusieurs qualifient d'inoubliables. Je ne puis résister au plaisir de vous lire une d'entre elles:

Chère Mademoiselle Libernau
Je suis rentrée à Manchester hier soir et je me dépêche de vous écrire pour vous faire savoir que je viens de passer une des plus belles vacances que j'aie jamais eues, à la

73

Cordée.

Je vous souhaite exprimer à vous et à votre Association mes meilleurs remerciements de m'avoir donné la chance de participer à votre camp.



Il m'a donné beaucoup de plaisir de rencontrer quelquesunes de mes collègues françaises, d'apprendre un peu ce que font les Assistantes Sociales en France. Mais surtout je me suis réjouie de l'accueil si gentil et de l'amitié des gens à la Cordée. Et être encore une fois dans la haute montagne, faire des courses, toute cette vie m'a donné un plaisir que je ne peux exprimer.

Je suis rentrée avec plusieurs plans : j'ai appris que beaucoup d'Assistantes françaises voudraient passer des vacances en Angleterre l'année prochaine et j'essaierai d'en trouver les moyens. Aussi Mademoiselle Taillefer nous a parlé de la possibilité d'avoir des jeunes ouvrières ou employées anglaises à la Cordée et j'en parlerai aux organisations qui s'y intéresseraient.

Encore une fois, je vous exprime mes meilleurs remerciements à votre Association et dans cet esprit, veuillez agréer, Mademoiselle, mes meilleurs sentiments.

J. Lissman.

Et les inscriptions pour l'année prochaine sont déjà nombreuses.

Ç'est-ce pas là une formule souhaitée entre toutes pour établir des contacts ?

Par ailleurs, le Comité Français de Service Social nous a demandé de participer à l'accueil des étrangers plus officiels qui viennent en France et à la demande de Mademoiselle de Hurtado

nous nous mettons à la disposition des étrangers pour leur apporter, par des contacts personnels, avec des Assistantes sur "le tas" une connaissance plus précise du travail Social.

Bourses de stages de perfectionnement en Hollande.

Un groupe de donateurs hollandais, par l'intermédiaire de l'Association France-Hollande, offre quelques bourses devant permettre à des infirmières assistantes Sociales et jardinières d'enfants, de faire en Hollande, un stage de perfectionnement.

Permettez-moi maintenant une question : Avons nous répondu au 2^e point de nos statuts ?

3^e Rechercher et définir les intérêts généraux de l'ensemble des Assistantes Sociales et de chacune de leurs catégories, notamment pour le porter à la Connaissance des Pouvoirs Publics.

Rien ne peut illustrer mieux notre désir d'aider à l'organisation de la profession que la participation de l'Association au travail de la mise en application de la loi du 8 Avril 1945.

Pendant cette année, toutes nos Sections départementales et régionales ont été régulièrement tenues au courant de la mise en place de cette loi. Il serait d'ailleurs extrêmement injuste de ne pas remercier aujourd'hui très chaleureusement tous nos collègues qui ont participé soit, comme rapporteurs, soit comme membres



de la Commission, à ce travail. A tous les degrés un effort exceptionnel leur a été demandé et elles ont répondu largement à l'appel de l'Association.

Il est bien entendu qu'un travail aussi lourd, réparti sur tant de personnalités différentes, ne pouvait être réalisé sans que des erreurs soient commises : il faut les accepter sans recriminer, cela est fatal, mais il faut faire crédit à la layanté et à la bonne volonté de toutes celles qui ont essayé d'assouplir leur jugement et modifier leur décision en faveur de nos collègues, pour lesquelles, l'autorisation d'exercer était vitale. Je ne crois pas que des Assistantes Sociales dignes de ce nom aient volontairement porté préjudice à des personnes pour des raisons autres que des questions professionnelles.

D'autre part, si sur 10.000 dossiers, 1.500 environ ont été retenus au titre d'Assistante Sociale, c'est tout de même une preuve qu'un très grand nombre portait indûment le titre.

D'autre part, au premier examen de mai, certaines n'ont pas été consignées, mais à la demande des rapporteurs qui considéraient que certaines étaient dans les conditions voulues, tous les dossiers signalés ont été repis. Dans toutes les professions, ces difficultés se sont produites au début, et il ne faut pas oublier, que nous sommes au début de notre organisation professionnelle.

La loi du 8 Avril 1946 est la première qui nous reconnaît comme une profession, c'est un

Très grand pas de fait et certainement l'Association a apporté à cette progression une participation appréciée des pouvoirs publics.

À ce sujet, nous ne pouvons d'ailleurs que vous remercier l'accueil et l'appui que trouve l'Association près des autorités ministérielles. Très fréquemment, nous sommes consultés et nous avons eu encore, la semaine dernière, l'assurance du Ministre de la Santé et de la Population, que notre participation serait effective à tous les travaux concernant le Service Social.

Par ailleurs, la question du Statut de la fonction publique, nous a aussi préoccupés.

Une commission d'étude a élaboré un projet qui a été déposé à la fonction publique. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population, nous a demandé notre avis sur ce sujet modifié entre temps par l'administration. Cette consultation demandée, à titre confidentiel, il nous a été impossible de la diffuser, mais 16 de nos collègues de province spécialement compétentes en la matière, ont été consultés, ce qui nous a permis de donner des observations particulièrement constructives.

La question du "secret professionnel" posée par notre brochure nécessitait une application concrète. L'étude des Techniques du Service Social devait être préalablement abordée et les rapports que vous venez d'entendre nous ont mis en tout l'intérêt que nous attachons à cette étude.

La commission du travail sur le plan parisien a particulièrement suivi les questions de droit concernant les décrets de novembre 46, fixant les activités sociales des Comités d'entre-



77

prises à des réunions régulières, Inspecteurs du travail, Chefs d'entreprises Conseillers du travail ont documenté leurs collègues. Certaines ayant eu des difficultés, la Présidente de cette commission les a guidées et accompagnées dans de multiples démarches. Il est certain que l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 juillet 47 est un précédent extrêmement précieux, car la position de l'Assistante Sociale au sein de l'entreprise est envisagée comme s'exerçant dans la zone intermédiaire où l'intérêt du patron et l'intérêt du salarié coïncident et note très précisément que cette Assistante Sociale est investie d'une mission d'intérêt général.

Sur le sujet du décret du 13 Août 47, traitant le diplôme d'Etat de l'Agriculture, l'Association s'est élevée contre la contradiction qui pourrait exister entre ce texte et la législation antérieure (ordonnance du 2-11-45) Une lettre au Ministre, signée par les membres du Comité National de Juillet, a été envoyée et recommandée à toutes les Présidentes Régionales.

Sur le sujet de la coordination des Services Sociaux qui semble s'avérer comme une nécessité, un texte de loi a été déposé et l'Association a participé largement à tous les travaux concernant ce texte : malheureusement les législateurs ont beaucoup d'autres soucis à l'heure actuelle. Nous ne pouvons que souhaiter que ceux-ci s'apaisent et qu'on puisse s'occuper alors de nos questions professionnelles. Participation à la commission d'enquête Sanitaire et sociale de la

Sécurité Sociale, où notre Président a représenté une des deux professionnelles choisies par l'arrêté de nomination, participation au tri-annual du Conseil de perfectionnement des écoles où l'Association est représentée par 2 membres (Président et Vice-Président) participation au Comité Français de Service Social, dont notre Président fait d'ailleurs partie du Conseil d'Administration.

Tenez-moi maintenant une question ! « Vous nous répondrez au 3^e point de nos statuts ? »

4^e: Fideler à la Défense de l'honneur de la profession et à la protection du titre d'Assistant Sociale.

De plus en plus l'idée de conseil professionnel, reprenant l'idée de l'ordre, semble s'avérer comme une nécessité. La question des Conseils de discipline pose un problème extrêmement grave et ne serait-il pas souhaitable qu'un jour, une disputation des Assistantes Sociales, règle les difficultés de morale professionnelle. Nous savons qu'un texte largement étudié par des juristes et des Assistantes Sociales avait été déposé. Certainement des modifications devront y être apportées, mais il faut souhaiter qu'il serve de base à une nouvelle étude, qui cette fois, nous donnera satisfaction.

Tant au Conseil d'Etat, que dans les milieux juridiques, la question a été posée pour nous de savoir si l'activité de l'Assistante Sociale rétribuée par un employeur pouvait être conciliable avec la réalisation d'un organisme propre aux professions libérales



Les réponses obtenues ont de plus en plus
évolué vers la notion de la profes-
sion libérale, dans le sens où elle
s'est modifiée économiquement et
juridiquement (profession de médecin salarié,
de pharmacien, expert-comptable, ceux-ci n'en
sont pas moins adhérents à leur ordre [profession
néf.). La jurisprudence est maintenant assez
riche pour confirmer que ce louage de services
n'est pas compatible avec la profession libérale,
tant que la technique garde le caractère propre
à la profession. En fait, l'assistante n'est-elle
pas la première à juger des méthodes de l'emploi.
Ensuite, à employer, des démarches à faire, la
conception générale de son rôle reste soumise
aux techniques de la profession le problème
posé, nous dit-on, recouvrera une solution
dans la mesure où seront précisées ces techni-
ques, et c'est précisément le but de nos journées
actuelles.

A chaque fois qu'elle le peut, l'Association
intervient mais à titre de conseillère, puisque
personne n'a de pouvoirs officiels, pour empê-
cher la diffusion de quelques cas assez tristes
de fautes professionnelles, qui ne peuvent que
inuire à l'ensemble des Assistantes Sociales.
Une Assemblée Générale ^{extraordinaire} s'est tenue à Versai-
les le 10 juillet 1948, afin de modifier notre
titre, puisque enfin, l'Assistante Sociale, ne
peut-être que Diplômée d'Etat, la garantie
du titre est donc acquise.

Permettez moi maintenant une question
"Avons-nous répondu au quatrième point de nos sta-
tuts

5°. Créez des organismes destinés à faciliter la vie matérielle et professionnelle des Assistantes Sociales

Nous avons vu tout à l'heure ce que font nos collègues du Loiret, d'autre part l'étude de la retraite possible par les Assistantes Sociales a été confiée à Melle Ourquin-Pelle. ci s'est mise en rapport avec le Docteur Pavaillon, qui se penche avec beaucoup de brio sur cette question.

Dans certains départements des modalités ont été obtenues pour que le rachat des années passées dans les Services privés antérieurement aux Services Publics, soit possible.

Dans de nombreuses régions, une entière aide effective facilite la vie de certaines de nos collègues âgées, car pendant toute une période de transition, il y aura encore de grosses difficultés sur ce plan. Les difficultés économiques et nationales s'ajoutent à nos difficultés personnelles, et c'est à l'économie générale qu'il faut reprocher l'instabilité si grande qui atteint certaines d'entre nous.

La question des salaires: bien que celle-ci ne soit qu'une petite partie de notre activité, l'Association a participé à l'établissement de tous les barèmes. Elle n'a pu qu'insuffisamment obtenir satisfaction, mais devant à la différence qui existe actuellement entre le taux de début d'une Assistante Sociale en 1955 et celui d'aujourd'hui au taux,

le plus bas.

Notre profession est une de celles qui a obtenu, parce qu'elle a pris de place une proportion d'augmentation non.

Table.

Permettez-moi maintenant une question : « Vous nous répondrez au cri qui est de nos statuts ? »

À nos collègues qui nous demandent ce que fait l'Association, je proposerai simplement de venir faire un stage à Stockholm et de participer à la vie intérieure de notre secrétariat.

Je ne voudrais pas arrêter là cet exposé, sans dire à Melle Ginet notre Déléguée Permanente, toute notre reconnaissance pour son dynamisme, son sens social à accueillir les quelques centaines de collègues qui viennent à cette permanence. Entourée d'auxiliaires qui sont de vraies amies, elle a su faire face aux difficultés de tous ordres, répondre à d'innombrables questions (plus de 2.000 lettres) et garder vis à vis de toutes son sourire accueillant.

Cet exposé qui vous montre notre activité en fonction directe de nos statuts, n'est qu'un sommaire de notre travail et je voudrais ajouter quelques mots pour vous dire notre vie quotidienne. Des réunions de travail plus régulières, méthodes plus efficaces de travail, etc...

L'équipe qui depuis 1 ans, a as-



suri la charge de présider aux destinées de notre groupe A, pendant cette année, renforçé encore les liens qui unissent ses membres, très différents dans leur personnalité, différents aussi dans leurs activités. Les assistantes qui ont composé cette équipe dans la meilleure compréhension mutuelle, dans une recherche d'objectivité, ont tendu tous leurs efforts vers une homogénéité qui, cette fois, a été plus nette encore.

Puisque ce rapport moral est le dernier que je vous présente, je voudrais remercier très affectueusement toutes mes collègues qui, sur le plan national, n'ont toujours apporté un concours précieux et très particulièrement l'équipe parisienne au près de laquelle, dans une entente parfaite, j'ai toujours trouvé un appui compréhensif et cordial.

Il est très heureux que l'équipe se renouvelle par fraction, et il faut que de plus jeunes prennent des responsabilités.

Pour moi c'est un enrichissement personnel que je retire de l'expérience de ces années.

Connaissant bien les rouages et les difficultés d'une telle organisation, celles d'entre nous qui reprennent leur place dans la collectivité pourront y diffuser l'esprit d'équipe et encourager nos jeunes à prendre une part effective à la bonne marche de notre Association.

Rapport Financier

83

par l'<sup>176^e Delacommune -
Trésorierie.</sup>

pour l'exercice 1948 (1^{er} Novembre 1947 - 1^{er} Novembre
1948)

Nous avons à vous rendre compte du bilan général et de celui de nos deux Assemblées générales.

- Assemblée annuelle : Strasbourg. Novembre 1947.

- Assemblée extraordinaire, Versailles. 4 juillet 1948.

Nous allons étudier successivement chacun d'entre eux.

I. Journées d'Etudes et Assemblée Générale (Strasbourg)

Recettes

960 inscriptions.	Fr. 261.200
Huance hôtels Strasbourg	119.313.
Excursions	185.640.
Journée Colmar	121.150.
Participation repas hôpital Strasbourg.	17.000
Beste solidarité	63.150.
	<u>767.453</u>



Dépenses

Frais généraux (location salle, secrétariat - soirée récréative)	Fr. 251. 105.
Sejour hôtels.	116. 523
Excursions	194. 855
Journée Lohmar.	118. 397.
Repas hôpital Strasbourg.	31. 000.
Beske Solidariki.	62. 000.
	<hr/>
	773. 880

Cette Assemblée Génrale se solde par un parif de
Fr. 6427.

II

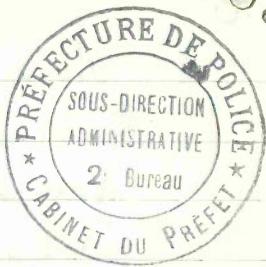
Assemblée Générale (Versailles)Recettes.

Inscriptions	Fr. 13. 100
Repas (provisions)	24. 100
Visites Sociales (particip. frais)	2. 150
	<hr/>
	39. 350

Dépenses.

Frais généraux (location - imprimerie. conférenciers)	21. 835
Repas	33. 600
Visites.	1. 312
	<hr/>
	56. 747

Cette Assemblée se solde par un passif
de Fr. ----- 17.397.



III

Comité National et Secrétariat National

Recettes.

Cotisations	Fr.	724.275
Dons (de Comités départementaux ou d'Adhérentes)		13.300
Brochures.		426.768
Voyage Hollande		114.700
Camps d'été.		13.300.
		1.292.343

Dépenses.

Loger. charges. entretien.	Fr.	84.590
Traitements. charges Sociales		510.960
Matériel.		7.049
Fournitures de Bureau		57.922
P.T.T.		62.477
Bulletin Association		104.886
Représentation. Propagande.		31.167
Voyages, réunions Bureau		36.430.
Assurance groupe.		18.627.
Divers.		9.668.
		923.776.
Publications F. association	Fr.	256.840
Voyage Hollande		114.700
Camps d'Été.		15.050.
		1.310.396

Le passif est donc de --- Fr. --- 18.053.

Nous sommes donc en déficit — adaptés à la situation générale ! Et cependant n'avons nous pas raison de rester optimistes puisque le déficit, pour cet exercice est de :

Assemblée Générale Strasbourg.	Fr.	6.427.
Assemblée Générale Versailles.		17.397.
Secrétariat National.		18.053.

Soit au total. — Fr. 41.877.

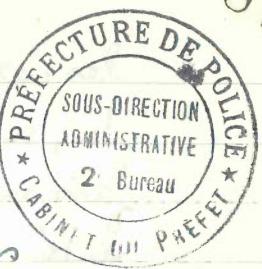
par rapport à des recettes n'élévant à

Assemblée Générale Strasbourg	Fr.	767.453
Assemblée Générale Versailles		39.350.
Secrétariat National		1.292.343.

Soit au total. — Fr. 2.099.146.

La proportion n'atteint donc pas 2%. Ma-t-il en France, beaucoup de bilans qui pourraient dire autant? — surtout si j'ajoute que nous n'avons aucune dette à l'étranger, le solde étant couvert par le geste spontané de quelques collègues qui nous ont fait confiance à toutes, en nous avançant près de 100.000 fr. (le bilan 1947 ayant été déficitaire de 35.456 fr le déficit total est actuellement de 77.333 fr.)

Pour mettre immédiatement en application nos journées d'études, nous avons cherché comment utiliser les "Techniques" au service de l'Association. et il nous a sem-



lité qui il serait opportun, à la base, d'employer l'échelle mobile... des cotisations !

N'avez-vous pas remarqué que celles d'entre vous qui ont versé leur cotisation en Janvier permettaient au Comité National, qui recevait 200 francs sa part - d'affranchir 33 lettres tandis que leurs collègues qui n'y avaient songé qu'au moment de s'inscrire à Bordeaux, ne permettaient plus que 20 affranchissements ! Quelle est celle d'entre nous, par ailleurs, qui ne s'est pas plainte de ne pouvoir tenir sa correspondance à jour à cause du surcroît de travail professionnel ? Que de timbres-poste ainsi économisés grâce à la profession ! Que diriez-vous si nous décidions d'en faire cadeau spontanément à notre Association Professionnelle ?

Nous supposons, si vous le voulez, que notre travail nous fait renoncer au moins, à un timbre par semaine ! Nous enlevons deux semaines de vacances --- le montant de notre cotisation sera ainsi de 50 timbres par an, dont 30 seront versés au Comité National, les autres restant pour les Comités départementaux et régionaux.

Grâce à cette décision, il nous est possible d'établir un budget en tenant compte non pas du coût probable de la vie au cours de l'année 1949 (nous ne sommes pas prophètes) mais du coût actuel. Et si la vie vient à monter ou à baisser dans le courant du prochain exercice

les cotisations , suivant le cours du timbre - pos-
se , monteront elles-mêmes ou baisseront ,
faisant face automatiquement à toute éventua-
lité .

Le projet de budget s'établit comme suit :

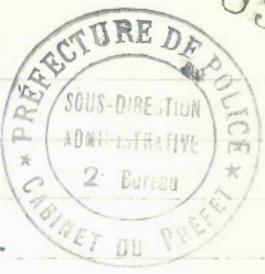
Loyer, charges, entretien	Fr. 120. 000
Traitements et charges Sociales.	850. 000
Materiel	50. 000
Fournitures de Bureau	90. 000
P. T. T.	120. 000
Représentation - Propagande	60. 000
Voyages, réunions de Bureau	100. 000
Imprimerie, travaux Association.	50. 000
Assurance groupe.	25. 000
Divers.	15. 000
	<hr/>
	1. 450. 000

Le rapport financier est adopté à l'unanimité .

Reste la question des " Feuilles " qui ne peuvent s'intégrer dans le budget général , faute de ressources suffisantes . En envisageant un mini-
mo par trimestre , il faut compter 100 francs
par an / par adhérente . Préférez-vous :

- des " Feuilles " envoyées à toutes celles qui sont en règle de leur cotisation .
- ou des " Feuilles " envoyées sans réserve d'abonnement .

Dans le premier cas , toutes les Adhéren-
tes devront tenir au courant de la vie de



l'Association, et la cotisation sera augmentée automatiquement de 100 francs dans le second l'abonnement sera pris définitivement et seules, celles qui y auront souscrit moyennant 100 francs, recevront nos "Feuilletlets". Le Comité National a décidé de nous laisser à chacune la responsabilité de la décision.

Le résultat de deux votes successifs à mains levées restant indécis, la Présidente propose le vote écrit : chacune mettra sur un simple papier "500" ou "600" étant entendu que, dans le second cas, les adhérentes préfèrent l'intégration de l'abonnement des "Feuilletlets" dans le prix de la cotisation (fixée actuellement à 500 fr., le trinhe poste étant de 10 fr.).

A l'issue du repas à Fréchon, le résultat du vote est proclamé ; il donne une légère majorité aux "600". La cotisation annuelle est donc fixée à :

50 trinhes-poste + 100 francs pour les "Feuilletlets"

Assemblée Générale

11 Novembre 1949 - Lille.

À l'issue de sa réunion qui s'est tenue à Lille le 11 Novembre 1949, au cours de l'Assemblée Générale, le Comité National a procédé à l'élection des membres du Bureau National. Le Bureau de Nost comprend:

Mademoiselle Boussand.	Présidente
Mademoiselle Geraud	} Assesseurs
Mademoiselle Delage	

- Nombre de bulletins valides : 45.

Ont obtenu.

Mademoiselles.

Stibermanne	42 voix
Gournier	40 —
Lalouette	35 —
Destrull	33 —
Braquechais	32 —
Robert	30 —
Ginet	29 —
Hilhouse	29 —
De Saage	27 —
Boussand	24 —
Gander	24 —
Bechetoille	22 —
Jaeger	20 —
Gaufray	20 —

90 mard
nord et approuvé
L'avenir



Fabre
Gelaye
Plesent

20 voix
17 -
17 -

Les susdits membres du Bureau National ont ensuite procédé à l'élection des Responsables du Bureau National.

ont été élus.

Mesdemoiselles:

Tournier

Présidente.

Leibermann

} Vice-Présidentes.

Robert

Secrétaire Générale

Heinry

Trésorière.

Guinet

On cours de l'Assemblée Générale, Mademoiselle Robert soumet à l'approbation des membres présents les modifications suivantes des statuts - modifications qui sont adoptées à l'unanimité.

1^e modification du nouveau titre :

1^e - Associati^y National des Amis de l'
Social (A.A.A.S.)

2^e modification des statuts :

titre 2 - 1^e paragraphe de l'Associati^y:

Art 2 - 1^e paragraphe 2 :

Nouveau titre :

103 modif
sous réservé
du et admise
Librairie au
Justifier de la qualité d'associé social

diplômée d'Etat ou autorisée à exercer
comme assistante sociale en vertu de l'
article 13 de la loi du 8.4.1946.
*(32 mesd.
soit affranchie
Libermann
non apte : ou autorisée à exercer comme
assistante sociale.)*

Assemblée générale extraordinaire tenue à Versailles le quatre juillet mil neuf cent quarante huit

Les adhérentes de l'Association ont été convoquées en Assemblée générale extraordinaire à Versailles le quatre juillet mil neuf cent quarante huit.

Après discussion, les modifications suivantes ont été approuvées :

1^e) au titre :

ancien titre :
Association Nationale des Assis.
tantes sociales diplômées d'Etat

nouveau titre
Association Nationale des Assistantes sociales (A.N.A.S.)

2^e) aux statuts - titre II - composition de l'Association - Art. 5 - 2^e) para. graphhe :

ancien texte :
justifier de sa qualité d'assis.
tante sociale diplômée d'Etat
en vertu de l'article 13 de la
loi du 8 avril 1946

nouveau texte
justifier de sa qualité d'assistante sociale diplômée d'Etat ou autorisée à exercer comme assistante sociale en vertu de l'article 13 de la loi du 8 avril 1946

La Présidente,
R. Libermann
Libermann

Assemblée générale de Lille 11 Novembre 1949

Rapport moral, par Mademoiselle Bourrier, secrétaire générale



L'association, comme tous les organismes à notre échelle d'homme, a des imperfections, des défauts, à côté d'avantages et de qualités réelles.

Il m'a semblé qu'un bilan serait instructif et que, tenant très loyalement et très sincèrement le pour et le contre, le positif et le négatif de l'année qui vient de s'écouler, il serait sympathique de "faire le point".

N'est-ce pas la seule méthode pour aller plus avant dans notre action ?

Evidemment, nous n'arriverons pas à des conclusions aussi précises et rigoureuses que celles de M^{me} Scinry, notre historique générale, car nos préoccupations sont d'un autre ordre. Mais j'imagine que ce travail pourrait être repris dans chacune des régions, dans chacun des départements, afin que partout, en une d'une marche en avant, s'établisse un bilan d'activité.

J'ai essayé de vous tracer ce rapport moral en partant du plan négatif pour monter vers le plan positif. Les conclusions découlent de ces deux études.

I. Dans la partie négative, nous verrons les problèmes posés par :

- A - L'organisation.
- B - La répartition du travail
- C - L'information et la propagande
- D - Notre action en général et en particulier
- E - Les questions de finances et de représentation

II. Sa partie positive comprendra deux chapitres : nous décrirons dans le premier la vie de l'association.

A - D'abord, sur le plan intérieur du travail :

1^o - répartition géographique.

2^o - personnel du secrétariat

3^o - vie du Bureau national et du Comité national : réunions, séances aux Présidents, Travaux

4^o - vie des sections : réunions, journées d'études, session de perfectionnement

B - Ensuite, nos rapports avec les organismes extérieurs :

a) action du Bureau national et du Comité national vis-à-vis des Pouvoirs publics sur le plan national et sur le plan international

- b) Action des sections vis-à-vis des Pouvoirs Publics sur le plan départemental et international
- c) Vacances et loisirs
- d) Participation aux travaux : Comité Français de Service Social, Union Nationale des Associations Familiales, U.N.A.F. - U.I.O.F
- e) Travaux et publications : cours de perfectionnement, droit social et technique
- f) Congrès.

Le deuxième chapitre exposerá les réalisations d'ordre professionnel et intellectuel résultant du travail précédemment exposé.

- 1) Défense de la profession : intervention diverses, recours en conseil d'Etat, études (projet Arthaud, code de Théontologie, Statut-type des Assistantes de la Fonction publique)
- 2) Développement de l'esprit de corps de Service Social
- 3) Place actuelle de l'Association nationale des Assistantes sociales en France et dans le monde

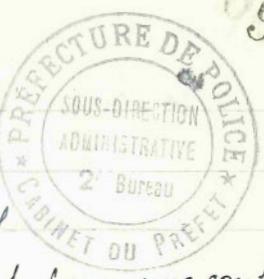
III. Conclusions.

C'est sans aucune crainte que j'ouvre le premier chapitre, celui du plan négatif, car comme moi vous êtes, je pense, extrêmement étonnée et d'entendre le deuxième.

Ainsi ensemble, en toute franchise, nous reconnaissions notre manque d'organisation. C'est un fait général inhérent, je pense, à notre esprit féminin.

La grande masse des assistantes n'a pas cet esprit méthodique, administratif, constructif qui prévoit longtemps à l'avance, combine dans les moindres détails, pèse chaque geste et a même de magnifiques tableaux, comme nous en présentent les ingénieurs en organisation, où chaque fait est analysé, minuté, classé, inscrit dans le temps, et confié à un exécutant précis.

Nous manquons de temps et voilà le Secrétariat débordé : les lettres restent longtemps sans réponse, le classement est rudimentaire. Les responsables de telle ou telle activité ne sont pas nommément désignés. Entre deux démarches, le soir, quelques-unes de nous se réu-



nissent au galop et essaient de débrouiller le plus d'affaires possible dans le minimum de temps.

Et nos activités s'en ressentent. Ici, un rendez-vous important est pris trop tardivement. Là, les convocations pour une conférence intéressante partent trop tard, et les participantes sont peu nombreuses. S'illement, les listes d'élections, faites à la hâte, sont erronées et il faut tout recommencer.

Prise d'un beau zèle, l'une de nous se lance, combine un magnifique voyage qui enthousiasme une vingtaine de participantes. mais le temps passe, le zèle se refroidit et voilà le voyage à l'eau ...

Les informations signalent des réunions mais elles paraissent après ces dernières... Je pourrais vous citer mille petits faits que les exemples ci-dessus illustrent très suffisamment.

B.. Le deuxième reproche est sérieux aussi.

"Tous travaillent en trop petite équipe,, ce sont toujours les mêmes qu'on voit partout,, je suis très à mon aise pour développer ce thème étant une de celles qu'on voit pas mal : il faudrait en effet qu'un plus grand nombre parmi nous participe au travail de direction. Équipes de travail. Comités divers et Comités et Bureaux à tous ses échelons.

Combien, hélas ! répondent négativement aux sollicitations : "je manque de temps", "je ne me sens pas du tout capable de faire ce travail", "à quoi ça sert ? j'ai bien assez de m'occuper de mon secteur, etc... Le résultat est l'accumulation du travail sur les mêmes épaules, car il faut toujours arriver à faire face et ceci malgré le désir très légitime des exécutantes encadrées par leur tâche de faire partager leur responsabilité. Ce travail à l'Association demande énormément de temps, de réflexion, il n'est pas et ne devra pas être renouvelé.

Croyez-moi, il n'est pas du tout drôle de faire un exposé devant un millier de personnes... mais il faut bien y passer. Il serait né pas sympathique de voir beaucoup d'entre nous accepter tellement des responsabilités, d'après leurs possibilités de temps, d'activité, de vie de famille.

Je reste persuadée que nombreuses sont celles de cette Assemblée qui pourraient donner un peu de leur temps et permettraient ainsi

d'élargir l'action générale et d'agrandir nos ressources de travail.

Il faudrait vraiment en sortant du Congrès que quelquesunes s'organisent avec méthode, trouvent quelques heures de liberté et proposent aux responsables des différents échelons de les aider dans telle ou telle tâche qui semble rentrer dans leurs possibilités.

C - Le troisième aspect de cette partie négative du bilan moral est le manque d'informations de beaucoup d'entre nous causé par le peu de temps dont disposent les responsables et la médiocrité de nos ressources qui entravent le développement d'importants secrétariats qui serait indispensable à la large diffusion de nos travaux. Nombreuses sont celles qui ignorent nos activités, les luttes que nous menons, nos succès, nos échecs.

Notre propagande n'est pas au point, les éléments responsables pris par l'action ne songent pas assez à la faire connaître et à y intéresser l'ensemble des professionnelles. Pensons-nous allez au renouvellement des idées, au renouvellement des cadres en intéressant à l'Association les jeunes fraîchement diplômées d'état ?

D - Que nous reproche t-on encore ? D'avoir des préoccupations trop générales, de ne pas avoir assez de réalisations concrètes, directes qui aident chacune dans sa tâche journalière. Pourquoi ne pas se transformer en Syndicat autonome qui s'occupera de chacune à l'occasion de ses difficultés personnelles ?

« Pourquoi l'Association n'obtient-elle pas immédiatement une révision du tarif des appointements : le barème des assistantes du travail n'est-il pas ridiculement bas, par exemple ? »

E - A l'inverse, certaines nous trouvent bien présumptueuses et déclarent que nous nous mêlons de ce qui ne nous regarde pas. « Pourquoi l'Association a-t-elle agi dans certains cas particuliers : création d'un Collège technique, par exemple, au moment des élections d'un Comité d'entreprise d'un grand service ? »

Le plan général doit, selon eux, exclure l'intervention dans les cas particuliers.

F. « La cotisation est trop chère », déclarent certaines et le

travail réalisé par l'Association ne vaut pas le prix demandé chaque année.»

G. « Soyez-vous un plan général ? », demandent d'autres, « si vouslez vous aller ? à quoi servez-vous ? » « Représentez-vous vraiment la profession pour parler ainsi aux Pouvoirs publics ? »

Que nous dirait je encore ? Vous avez tous entendu formuler ces critiques et d'autres encore mais qui sont plus le fait de l'activité personnelle de telle ou telle responsable que celle de l'Association en général. Il me semble très largement avoir fait le tour de nos insuffisances, de nos incompréhensions, du moins de celles dont je me suis aperçue ou qui nous ont été reprochées.

Il ne faut pas les minimiser et après les avoir mises en évidence il s'agit d'y porter remède.

J'avoue qu'après ce coup d'œil peu flatteur, j'ai envie la future secrétaire générale qui, dans quelques années, pourrait nous exposer l'activité d'une Association organisée rationnellement avec méthode, où chacune, consciente de ses devoirs, mènerait vigoureusement une action orientée dans le plan général du travail.

Mais cependant au début du rapport, je vous ai dit combien j'étais émerveillée de l'activité 1949. Que serait-ce alors si nous avions toutes les qualités qui nous manquent encore !

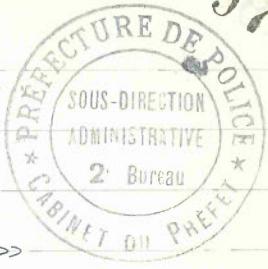
Écoutez donc maintenant la partie positive de notre rapport inventaire des réalisations 1949 de l'Association Nationale des Assistantes Sociales, forcément incomplet car trop important pour être détaillé dans son entier.

Cet exposé apportera la réponse à la plupart des objections faites précédemment.

Tous le diviseront, comme nous vont l'avoir dit plus haut, en deux grands chapitres :

A. lie de l'Association, sur le plan intérieur et sur le plan extérieur.

B. Réalisations 1949, d'ordre professionnel et intellectuel.



A - Vie de l'Association

Plan intérieur

1^e Situation géographique

L'Association vit dans toute la France, elle a plus de cinq mille adhérents répartis en quatre-vingt-cinq sections territoriales. Y compris l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) et la zone française d'occupation en Allemagne, où nous venons de créer une section en septembre 1949.

Ces sections sont plus ou moins nombreuses selon les départements mais j'aurais vont citer l'exemple du Gers-et-Garonne où toutes les assistantes en fonction sont membres de l'Association. Nationale des Assistantes sociales de la Vendée qui a 39 adhérents sur les quarante assistantes inscrites au fichier départemental ; du Loiret, de l'Indre, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Cher et de la Manche qui ont également un nombre d'adhérents très élevé par rapport à l'effectif général.

2^e Organisation matérielle

Notre secrétariat composé de deux secrétaires à temps complet et d'une déléguée permanente, assistante diplômée d'Etat, qui consacre à l'Association Nationale les deux tiers de son temps, reçoit chaque jour un volumineux courrier, de nombreuses visites et de multiples coups de téléphone.

Mille neuf cent lettres ont été reçues du premier janvier mil neuf cent quarante-neuf à ce jour, venant de tout le coin de France et de l'étranger.

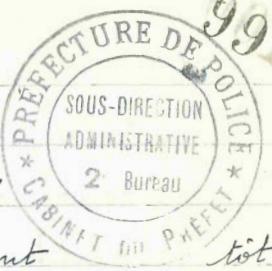
La plupart ont nécessité une réponse et quelquesunes des études spéciales qui ont déclenché une action sur un plan professionnel comme nous le verront tout à l'heure.

Le denombrement des visites reçues et des coups de téléphone est impossible en raison de l'activité intense qui régne certainement à l'Association.

3^e Direction de l'Association Nationale

(Vie du Bureau National et du Comité National)

Le Bureau National, composé de six sept membres élus, s'est



99

reliquement réuni au cours de l'année : en janvier, février, avril, mai, juillet et octobre. Toutes les décisions importantes concernant la vie de l'Association sont été prises après débat et réflexion. Les séances commencent tôt et finissent tard, et n'y a pas de temps perdu.

Le Comité National, lui, s'est réuni trois fois. Le rythme de travail est le même.

Le résultat des délibérations est transmis aux Présidentes régionales et départementales afin d'informer toutes les adhérentes de notre action.

Cinq circulaires volumineuses, dites "lettres aux Présidentes", ont été envoyées depuis novembre dernier par le Secrétariat national aux sections régionales et départementales, afin de les informer en détail des décisions prises en Bureau National - donner des indications sur la position de l'Association Nationale vis à vis des problèmes graves intéressant toute la profession et apporter une documentation indispensable sur la vie de l'Association.

Ces lettres aux Présidentes ont fait, cette année, l'objet d'un effort très spécial - nous avons essayé par ce moyen de remédier au manque d'information dont se plaignaient certaines de nos adhérentes, et nous avons voulu apporter aux Présidentes des différentes sections la possibilité de rendre encore plus actuelles et vives leurs réunions.

Décembre annonçait l'impression des cours de perfectionnement du Comité hors région - l'accordement de l'Association Nationale des Assistantes Sociales comme mouvement para-familial auprès de l'Union Nationale des Associations Familiales - publiait une étude sur le projet Arthaud concernant la création d'écoles publiques de Service Social - communiquait le dernier barème des finances pour les assistantes sociales et les infirmières - signalait la possibilité de partir aux sports d'hiver aux Bassons avec un groupe d'assistantes féminines - donnait une indication sur des postes à pourvoir et envisageait le thème des études 1949.

- Janvier proposait des bourses à l'étranger grâce à

l'O.N.U. ainsi que la possibilité de parti en mission à titre d'expert - consultant de l'O.N.U. annonçait à Stockholm le futur Congrès international des Informaticiens. signalait nos accord avec la Revue "Les Informations sociales", et sa participation à un numéro spécial de "Droit Social".

- Février annonçait une réunion du Comité National mettant au point un projet de statut. celle des assistants de la Fonction publique. signalait les possibilités de recours dans l'application de la loi du 8 avril 1946 et l'organisation de la Formation accélérée - prévoit des journées d'études de perfectionnement sur les plans du Service Social à l'hôpital, du Service Rural et du Service Social du Travail - et une rencontre internationale au Centre d'action pédagogique et culturel de Spire.

Des voyages étaient proposés en Angleterre grâce à la Fédération des travailleurs sociaux anglais, en Hollande, Danemark, Suisse par l'intermédiaire de la Confédération de la Fédération agricole rurale.

- Mars annonçait les Feuilles rendant compte des journées de perfectionnement du travail et des ruraux. signait une jurisprudence intéressant les assistants sociaux et portait à la connaissance de tous l'annonce d'un recourt en Conseil d'Etat fait par l'Association Nationale des Assistants Sociaux en vue de l'annulation du décret du 9 novembre 1946. Cette circulaire proposait la rédaction d'un Code de Déontologie et signalait nos protestations officielles vis à vis du décret d'Etat de Guerre.

Les relations internationales n'étaient pas oubliées: réception du Secrétaire général de l'Association des travailleurs sociaux aux U.S.A. par l'Association - voyage d'étude de notre Présidente à Genève pour les journées de perfectionnement des anciens élèves de l'Ecole sociale de Genève. annonce de notre participation aux Journées Internationales Familiales à Rome en septembre et au congrès d'Enseignement ménager à Stockholm - en ayant invitations d'assistants français au Home de l'Institut d'études sociales de l'Etat en Belgique juillet juillet



- juillet donnait notre position vis à vis du diplôme d'état de Puericulture. soumettait un projet de code de déontologie, un nouveau règlement intérieur indiquait quelques renseignements pratiques pour les élus et l'Assemblée générale, signalait des possibilités de séjours à l'étranger grâce à une assistante italienne, et de participation au cours de rééductions et réadaptations de déficients du British Council à Londres en octobre.

À côté des lettres aux Présidents dont vous voyez l'importance qui sont vraiment riches de documents et constituent un lien étroit entre le Bureau National et les responsables régionales et départementales, l'Association s'efforce de faire connaître à toutes ses adhérentes les grandes lignes d'activité par les feuilles qui ont paru en mars, juillet et septembre 1949. Je ne vous en parlerai pas puisque vous les avez toutes lues. Leur rédaction et leur impression constituent un gros travail et nous espérons qu'ils vous ont été utiles. Songez cependant que vos dix minutes de lecture représentent de longues heures de recherches, de rédaction et de démarches.

Il me reste après vous avoir esquissé le travail du Bureau National à vous tracer rapidement la vie des régions et des départements, et là, je demeure embarrassée. Une fois, vous si vous aviez une cinquantaine de documents arrivant de tout le coin de France qui vous appartiennent des notes d'activités extrêmement variées : journées de perfectionnement, d'études, voyages, conférences, cercles, etc ...

Comment parler des uns sans mentionner les autres. Pour connaissez notre souci d'objectivité, aussi au hasard de mes recherches vais-je vous promener à travers toute la France ; vous verrez quel désir d'équilibre et de travail en profondeur nous guide toutes.

Beaucoup de départements ont des revues mensuelles : la Charente, le Cher, la Sarthe, la Somme, le Rhône, le Cantal, etc ... Certains bi-mensuelles comme l'Aisne. D'autres trimestrielles : la Haute par exemple.

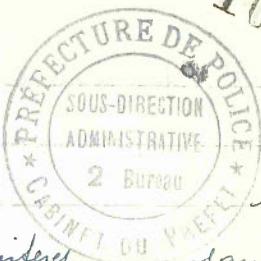
Les sujets traités sont extrêmement variés : ils restent à la

technique professionnelle comme le "problème de la coordination", étudié par le Comité, « le secret professionnel », dans la Somme, « le parallèle entre le Service Social Familial, urbain et rural, dans le Haut-Rhin, « organisations d'une documentation personnelle » par une assistante du Cher. D'autres étudient des problèmes sous un angle plus médical : « Méthodes modernes de thérapeutique mentale », par le Docteur OWSIANICK, nous annonce Rouen, « L'introduction à la biologie », six cours du Professeur KLEIN, signale le Bas-Rhin, « la sihose et les traitements modernes de la tuberculose », par le Docteur BOUCHARD, dans le Cher, « l'ourcours chirurgical aux U.S.A. » par un chirurgien sarthois return de voyage d'études, « L'infémination artificielle au point de vue légal », dans la Seine, « La narco-analyse », par le Docteur VILEZ, Professeur à la Faculté de Médecine de Caen, même sujet à Lyon, « La streptomycine », conférences dans le Doubs et l'Hérault par deux médecins.

Le perfectionnement législatif n'est pas oublié : participation des assistantes de l'Isère aux cours de M. Gout, Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, sur les problèmes de la Sécurité. Dans le Cher, conférence de l'Inspecteur de la Population sur "la situation des enfants assister et la lutte préventive contre l'abandon", « La lutte aux allocations familiales », à Lyon - « L'enfance délinquante » par le juge des enfants à Cherbourg - « L'étude sur la loi de Protection Maternelle et Infantile » par les assistantes d'Indre-et-Loire. « Les conventions collectives », par un Professeur de la Faculté de Droit à Grenoble et « la législation des loyers et l'allocation logement », en Charente par le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

Documentations également sur des services divers :

Tout récent à Grenoble, « le rôle de l'Armée du Salut au point de vue social » et une autre sur « la fédération des malades ». « Les œuvres post-scolaires », à Lyon - Reunions et études sur « le logement avec le Comité Interprofessionnel de Logement et les Moussemens Familiaux », en Indre-et-Loire. « Les camps d'enfants en Europe », par un membre de l'U.N.E.S.C.O à la réunion de l'Île de France.



« L'enseignement technique », par l'Inspecteur rural de l'enseignement technique du Haut-Rhin - le Comité Nord-Bélgique, qui regroupe les ateliers de grands travailleurs sur un plan national, a organisé une importante série de conférences en demandant la collaboration des différents mouvements familiaux et des Centrales syndicales.

La formation au point de vue méthode et organisation n'est pas oubliée et nous reportons avec plaisir la Somme nous offre un magnifique programme de travail : Rapports du Service Social et des Administrations centrales.

- Les règles budgétaires et comptables des Associations ;
- La fonction publique : administration et Service Social ;
- Rapports du Service Social et des Collectivités locales
- Le travail administratif et l'assistante sociale .

Lyon a organisé des « cours de Comptabilité pratique à l'usage des assistantes » - a étudié « les rapports entre Service Social et Services Administratifs des Caisses d'Allocations et de Sécurité Sociale ».

Il nous faut des conférences sur des sujets si bien variés qu'il équilibre le programme d'études et apportent à chacune cet élargissement d'horizon que nous souhaitons tant.

A Orléans, « Initiation à la Morphopsychologie, et conférence sur la peinture contemporaine ».

Séries littéraires dans l'Yonne : l'une consacrée au théâtre d'Avranches et l'autre à Grandvilliers - « L'enfance en Europe Centrale », par un jeune journaliste du Mans - « Le palais et ses gens », conférence d'un avocat dans la Manche.

Le « Service Social au Sahara », par un officier ancien de Colomb. Méchar aux assistantes de l'Eure.

A Montpellier, « Le cinéma et la psychologie moderne », par un professeur de la Faculté de Droit.

A Versailles, « La vie de Richard Mique, architecte de la reine Marie-Antoinette » par Jean Charaud.

A Besançon, le Directeur départemental de la Population, enchanté

son audience en traitant de "Grisan et fleut au partage de midi", de Claudel.

Le Haut-Rhin, grâce à un Professeur d'histoire à la Faculté de Strasbourg aborde "la géographie humaine et le Service Social" tandis que la Sarthe se plonge dans la graphologie.

Je ne peux pas vous énumérer les multiples visites organisées par les différents régions ; rares sont les départements qui n'ont pas eu cette année leur source d'études et de perfectionnement.

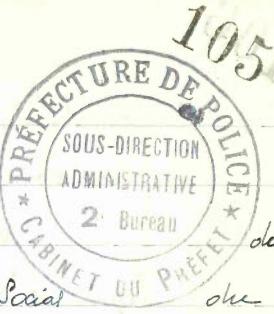
Orléans-Saône - l'Institut Médico-Pédagogique et les Centres Sociaux de Montpellier. Les raffineries de Falaise dans l'Eure. La laiterie Failland et une crèche de l'Orne. Le lycée Malherbe à Caen. La Cité S.V.C.F. de St-Pierre-des-Corps dans l'Indre-et-Loire. Le Centre de Formation Professionnelle de St-Hilaire-du-Harcouet, dans la Manche. L'École de tissage de Lyon. Le lycée de St-Gobain, dans la Somme. La cathédrale de Bourges. La mairie de Mez. Le présentoirum des Islettes, dans la Meuse. Les mines de Merlebach et les Concessions métallurgiques d'Hausange. La République des Jeunes de Barchot, dans l'Isère. Villard-de-Lans.

Comme cet été, sous ces Centres ont vu des groupes d'assistants se retrouver sous l'égide de l'Association Nationale des Assistants sociaux pour des séances d'études constructives et concrètes.

Je voudrais vous signaler encore une si belle source organisée par la Sarthe, qui, en mai 1949, rassemblait les assistants de la région à Chemiré-le-Roi, en Mayenne, autour de Mademoiselle SIRODOT, Docteur du Service Social, à l'occasion de ses noces d'or avec le Service Social.

A côté des journées d'études et des réunions, nous avons eu des sessions de perfectionnement qui ont eu un vif succès. La Commission du travail de l'A.S. de France, en deux sessions successives, mars et mai, a regroupé environ cent soixante assistants d'unis.

Des conférences, assez axées sur le Service Social d'usine, ont traité le problème des conventions collectives ; celui de l'hygiène et de la sécurité dans les entreprises ; ceux posés par la présence des



jeunes et des femmes à l'utile ; l'organisation des Musuels d'entreprises. À côté de ces études qui avaient un caractère très pratique, le plan général du travail a été abordé dans des exposés concernant : la législation propre du Service Social du Travail ; les difficultés professionnelles des assistantes d'usine ; le statut professionnel des assistantes du travail.

Ces réunions se sont réservées à Lille pour deux journées de perfectionnement.

Quinze cent assistantes environ ont participé aux travaux. Le thème général de la session :

« Comment l'assistante rurale peut contribuer à l'amélioration du milieu rural dans les différents domaines : santé, logement etc... » a donné lieu à des études intéressantes sur les liaisons à établir avec les différents corps consessionnels : professions, famille et avec les techniques des problèmes : santé, logement, hygiène, etc ... dont l'assistante s'efforce de prolonger l'action jusqu'au plus petit hameau.

Ces journées siégées usinardes ont apporté un enrichissement certain à toutes les assistantes participantes, car certaines n'appartenaient pas au Service Social Rural, ce qui a permis une information mutuelle et une meilleure connaissance inter-services.

Enfin la section territorialement la plus importante : l'A.S.R. de France a créé un bulletin mensuel :

« Le Courrier de l'A.S.R. de France » destiné à mettre toutes ses lectrices chaque mois au courant de la vie de l'Association. L'activité du Service Social dans la région parisienne est intense et il fallait trouver le moyen d'atteindre chacune sans surcharger sa vie de reu- mous multiples. Chaque numéro comprend un article de telle ou une question d'intérêt général et des informations diverses telles que annonces de réunions et études de problèmes professionnels.

Cette initiative semble être heureuse et permet la fois son rapide succès par sondé.

Voici donc un aperçu forcément limité de la vie de l'A.S.R.

ciation Nationale des Assistantes sociales à l'intérieur de ses diverses sections.

Le tableau est extrêmement réjouissant, surtout en pensant que l'association n'a que cinq ans d'âge!

B. Plan extérieur

Sachez que ce rapport serait très incomplet s'il se limitait à cet aspect de notre vie, je voudrais donc étudier maintenant, avec vous, notre travail sur un plan plus général rel. à cel. des organismes extérieurs à l'Association.

Mais sans la base solide apportée par la vie active des sections départementales et régionales, notre action serait beaucoup plus limitée et nous n'aurions pas cet aspect représentatif qu'on nous reconnaît très volontiers.

Mais, en effet, sont les groupements qui ont géographiquement une action aussi étendue et coordonnée que la nôtre:

a) L'autre action auprès des Pouvoirs Publics et le plan de travail du Comité national, consiste en participation à différentes Commissions.

- Commission Sociale du Comité Technique d'Action Sanitaire et Sociale au Ministère du Travail

- Commission Centrale chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'exercer la profession d'assistante et d'auxiliaire sociale au Ministère de la Santé et de la Population

- Conseil de perfectionnement des Ecoles de Service Social au Ministère de la Santé et de la Population

- Commission des Agricultrices Ministère de la Santé et de la Population

Tous avons également des fréquents contacts avec des personnalités des Ministères de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, du Travail, de la Justice, de la Santé et de la Population.

A l'occasion du projet ARTHAND sur l'enseignement public du Service Social, nous avons pris contact avec différentes Commissions de l'Assemblée Nationale et nous avons été reçus par le Président de la Commission « Famille et Population », à qui nous avons



remis un rapport fixant notre position.

Plusieurs groupes parlementaires nous ont envoyé des projets de loi concernant le Service Social tel que la coordination - L'enseignement du Service Social

Notre participation est souvent demandée : par exemple lors du choix du sujet d'examen pour la formation accélérée et à l'occasion de l'examen du diplôme d'état.

Nous avons été représentées à de nombreux Congrès tant sur le plan national que sur le plan international, et nous avons relevé avec plaisir, parmi les noms des rapporteurs des différents Congrès ceux de quelques-unes de nos amies du Bureau National. Ainsi que au Congrès international de Service Social Catholique ; à Montpellier lors du Congrès de la Fédération des Services Sociaux des Tribunaux ; à Nancy, au Congrès de l'Union Nationale des Etudiants Régionaux pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence ; à Villard-de-Lans, lors du Congrès sur le Journalisme. Nous ay endeu parler déjà à l'occasion des lettres aux Présidentes de nos contacts internationaux.

Rome nous a vues aux Journées Familiales internationales. Stockholm, au Congrès International des Infirmières, puis à celui de l'enseignement ménager.

Il y a, aux rencontres internationales du Centre d'Action pédagogique et culturel.

Ainsi que, au Congrès international de Service Social Catholique Paris nous appelle pour la session de l'O.N.U. qui aura lieu du vingt-huit novembre au dix décembre, j'anticipe un peu, mais je suis heureuse de vous annoncer que notre Présidente, Mademoiselle LIBERMANN, aura à présenter un rapport extrêmement important et qu'elle est nommée « Expert de l'O.N.U. » Seul Français ont reçu cette haute mission.

De plus redoublons à l'échelle régionale et départementale cette action intéressante auprès des Pouvoirs Publics et des nations étrangères.

D'une façon générale, l'Association est représentée à diverses fes-

Commission d'études départementales pour les autorisations d'exercer et au jury du Diplôme d'Etat de Service Social.

Une initiative très intéressante nous est signalée également par la Charente. En accord avec les autorités locales les officiades du Travail du département se retrouvent lors une réunion de coordination sur la demande de l'Association Nationale.

Les meilleurs rapports existent entre les responsables départementales et régionales et les représentants du Ministère de la Santé et de la Population : Metz, Caen, Bourges, Colmar, Montpellier, Reims, Bar-le-Duc, et bien d'autres nous signalent la collaboration effective et très cordiale des Directeurs départementaux de ce ministère. D'autres comme Colmar, ont fait appel également à l'Inspecteur régional de l'Enseignement technique, d'autre encore comme Paris à un inspecteur régional du Travail. Partout, nous trouvons ce désir de travail en équipe. Les Syndicats et les Movements familiaux ne sont pas oubliés.

La Commission du Travail de l'Ile-de-France a étudié cet hiver les problèmes posés par le Service Social du Travail, avec les représentants des différents syndicats : le Cher, la Côte d'Or, le Doubs, l'Ile-de-France, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, l'Isère, la Loire, la Seine-Inférieure ont pris d'intéressants contacts avec les Movements familiaux. Le Comité Hors-Paris a travaillé à la fois avec les Syndicats et les Movements familiaux. La liaison avec les organismes de Sécurité Sociale et les Caisses d'Allocations Familiales a été faite par différents départements : Bourges, Lyon, Paris, Toulouse, Grenoble nous en parlent. Angers nous signale que l'Association est appelée au Comité départemental des œuvres privées Familiales et Sociales.

Saint-Brieuc nous apprend que l'Association est représentée aux Comités suivants : La Protection de l'Enfance, Patronage de l'Enfance en danger moral ; Comité du Travail et de l'Hygiène.

L'activité des sections ne s'est pas limitée au seul plan



regional et les contacts internationaux ont été cette année plus nombreux que jamais, nous les verront d'abord sur le plan des vacances et baignoires, avant de passer au plan du travail professionnel.

A la demande du Bureau National, le Chalet des Bossous, en Haute-Savoie, a accueilli une dizaine d'assistantes du vingt-cinq août au cinq septembre : la Hollande, la Belgique étaient représentées aux côtés de l'Isère, de la Gironde, de l'Algérie, de l'Ile-de-France.

Tandis que Ker-Szel, en Bretagne, recevait quelquesunes de nos adhérentes accompagnées de huit assistantes belges, la Confédération Nationale de la Famille Rurale nous accueillait dans des voyages au Danemark, en Suisse et en Hollande.

Ces sections ont elles-mêmes organisé leurs relations avec l'étranger. Le Doubs est allé en Suisse, a visité le village sanatorial de Delémont, a reçu ensuite des assistantes suisses et italiennes.

Paris a reçu les élèves de l'Ecole Sociale de Lisbonne et un magistrat anglais des Etats-Unis d'enfants.

Quelques assistantes d'Ile-de-France ont fait un voyage d'études extrêmement intéressant, pendant leurs vacances, en Suède, Hollande, Danemark.

Quinze Stéphanoises ont pu assister dans des conditions exceptionnelles au Congrès des Supérieures à Stockholm, à la suite d'un séjour d'une assistante suédoise à Saint-Etienne.

Le Poitou a eu la joie de recevoir en avril des assistantes suisses, puis des Hollandaises et une Danoise, et a organisé du vingt-cinq mai au neuf juin un voyage d'études en Hollande, Danemark et Suède qui a réuni trente deux participantes.

Lyon a reçu les délégués de l'O.N.U. et la visite d'assistantes belges, anglaises, suédoises, espagnoles, en voyage d'études.

Cette activité nous a mis en étroit contact avec de grands groupements.

c) Je suis nommé membre du conseil d'administration du Comité

français de Service Social et participons régulièrement aux travaux de la Commission technique.

Tous faisant partie de l'Union Nationale des Assistantes sociales à titre "Mouvement para-familial", et nous adhérons à l'Union Internationale des Organismes familiaux en tant que "Membre associé". Il nous semble en effet que le travail en équipe avec les « usagers » de notre Service est une excellente formule et la seule valable pour apporter une solution aux problèmes difficiles qui se posent tant aux familles qu'au Service Social.

Les contacts pris amicalement avec les responsables des mouvements syndicaux et familiaux nous ont permis d'étudier en commun les problèmes que pose l'organisation actuelle contemporaine et de réaliser cette participation des usagers à l'organisation et l'orientation du Service Social.

Un exemple nous est apporté par la Haute-Garonne : pris de contact entre l'Association et les représentants des associations familiales qui toutes ont répondu à l'appel adressé

- Ligues des Familles nombreuses;
- Associations Familiales ouvrières
- Associations Familiales protestantes
- Associations Familiales de la région Toulousaine
- Association de l'Office Industriel de l'azote

Le résultat a été une demande de participation des assistants aux travaux des Associations Familiales

D'autant plus nous efforçons de faire connaître le vrai visage du Service Social dont toute l'action repose sur la confiance et la sympathie.

Nos méthodes de travail sont basées uniquement sur l'esprit d'équipe : les rapports sont toujours élaborés en commun, reçus en groupe, nous ne gardons pas personnellement le monopole de celle ou celle idée intéressante mais nous la discutons en équipe afin de voir qui pourra prendre l'initiative de la réalisatio.

Il y a aussi une très amicale critique mutuelle basée sur



la vraie amitié qui nous permet de voir plus clair, car dans les problèmes si complexes du Service Social, laquelle d'entre nous est sûre d'avoir fait tout le bon de la question en pesant soigneusement le pour et le contre.

Notre solidarité se manifeste également dans des gestes très pratiques comme le prouvent de sympathiques initiatives départementales permettant aux Comités locaux de prendre en charge les frais de séjours au Congrès de Jeunes professionnels.

2) Notre activité ne se manifeste pas seulement par des réunions, des voyages, des contacts, nous en avons des témoignages écrits : nous vous avons déjà signalé un Bulletin de liaison dont une région : les Féuilles reçus par toutes les adhérentes et les Lettres aux Présidentes adressées aux responsables.

Notre collaboration a été sollicitée par la Revue Droit Social et nous avons très largement participé à la rédaction d'un numéro spécial que vous connaîtrez sûrement : « Le Service Social. Situation présente et perspectives d'avenir » dont le succès a été si vif qu'un nouveau tirage a dû être fait.

Les Informations Sociales nous ont également pressenties et nous participons depuis plusieurs mois au Comité de Rédaction : nous avons d'ailleurs pu voir de nombreux articles signés par des assistantes de l'Association. Ce travail en commun est intéressant et nous y retrouvons d'autres grands organismes de Service Social. L'Association a obtenu pour ses adhérentes un prix d'abonnement réduit et beaucoup parmi nous suivent attentivement cette revue. Nous aimerais recevoir des articles et des suggestions à ce sujet. Deux volumes viennent de sortir imprimés par nos soins :

« Service Social et Technique » qui est le compte rendu du Congrès de Bordeaux

Les cours de perfectionnement du Comité des Régions qui auront une série de fascicules constituant une nouvelle collection « Documentation visante »

Vous trouverez dans ces différents volumes et dans ces Revues

la pensée de l'Association ou tout au moins un essai d'élaboration de sa doctrine en Service Social.

Avant de clore cet exposé sur la vie de l'Association, il me faut vous parler du Congrès qui est lui aussi une des manifestations les plus importantes de notre activité : il permet le rassemblement sympathique de nos adhérents de tous les coins de France. Il apporte un enrichissement de connaissances à chacune de nous en même temps qu'un approfondissement de doctrine et de technique professionnelles sur le plan général du Service Social. Il provoque des contacts intéressants avec les pouvoirs publics, les organismes sociaux et l'étranger ; il permet enfin aux responsables de connaître encore plus profondément et sûrement les vœux de toutes dans un souci constant d'adaptation, de renouvellement et de perfectionnement.

Vous en arriverez à notre deuxième chapitre.

II - Les réalisations 1949 de l'Association

Nationale des Assistantes Sociales d'ordre professionnel et intellectuel

1 - Défense de la profession

Diverses interventions nous ont été demandées : plusieurs concernaient la possibilité de témoigner en justice pour les assistantes sociales familiales. Une règle générale, après information auprès de personnalités compétentes, en est sortie : les assistantes sociales, sauf celles des tribunaux dont la situation est particulière, ne peuvent pas témoigner en justice dans les cas suivis par elles au point de vue professionnel.

D'autres envisageraient la dépendance hiérarchique des assistantes sociales vis-à-vis d'un Directeur administratif, d'un chef du Personnel, d'un médecin du travail. Nous avons conclu à l'indépendance technique et à la responsabilité personnelle de l'assistante en matière Service Social en même temps qu'à sa dépendance administrative suivant les règles de la hiérarchie en usage dans la profession.

Une intervention extrêmement intéressante nous a été demandée par l'assistante d'un important Service national au sujet de son courrier à l'arrivée et au départ.



Tout le courrier même nominatif devait être lu et enregistré par le Chef du Service Social ou son adjoint (dont deux non munis d'un diplôme d'Etat de Service Social ou d'une autorisation d'exercer)

L'Association, se solidarisant avec l'assistante et décidée à utiliser toutes les ressources de la législation en vigueur au cas où un accord amiable n'aurait pu être réalisé, a obtenu gain de cause, à la suite de plusieurs démarches pressantes.

Plusieurs de nos Comités régionaux nous ayant fait état de plaintes concernant de jeunes assistantes qui ne pouvaient obtenir des postes, alors que des personnes non autorisées à exercer, mais titulaires dans leur service, exerçaient illégalement des fonctions de Service Social, nous en avons soutenu le Ministère de la Santé et de la Population, et nous avons obtenu la réponse suivante solidarisante que nous avions pu lire intérieurement dans les feuillets de septembre :

« En principe ces personnes ne peuvent prétendre continuer à remplir leurs fonctions à l'encontre de la nouvelle loi qui exige le diplôme d'Etat ou une autorisation d'exercer, délivrée dans des conditions déterminées ... »

D'autres sections où travaillaient de nombreuses rurales, à la fois hospitalières et assistantes signalaient l'impossibilité où elles se trouvaient de faire enregistrer immédiatement leurs deux diplômes et par conséquent l'impossibilité de donner des soins dans des communautés sans personnel médical et parfois très éloignées d'un dispensaire : nous avons de nouveau soutenu le Ministère de la Santé et reçu la réponse suivante dans les feuillets déjà mentionnés, qui autorisait les assistantes sociales munies du diplôme d'Etat d'hospitalière à faire enregistrer les deux diplômes auprès du service départemental afin de pouvoir exercer les deux professions.

Mais dans certains cas les choses ne vont pas aussi facilement et nous avons dû recourir à toutes les possibilités offertes par la législation pour mener notre action.

L'Association a actuellement deux recours en Conseil d'Etat

l'un à titre personnel et l'autre en commun avec les différentes organisations syndicales et professionnelles d'assistantes sociales et d'infirmières.

Notre premier recours est formé contre le décret du neuf novembre mil neuf cent quarante six, relatif à l'organisation des cadres sociaux du travail.

Le point de départ de cette action a été la demande d'une de nos adhérentes qui se trouvait licenciée dans ses fonctions par l'application du décret.

Nous considérons que seules peuvent exercer en Service Social les assistantes diplômées d'Etat ou autorisées par la loi du huit avril mil neuf cent quarante six.

Le Service Social à l'intérieur des Entreprises a été confié par la loi de juillet mil neuf cent quarante deux à des assistantes sociales qui devraient être ultérieurement pourvues d'une spécialisation. Le décret de novembre mil neuf cent quarante six autorise des personnes ne possédant pas le diplôme d'Etat de Service Social mais munies simplement du titre de Conseillères du Travail à exercer des fonctions de Service Social dans les Entreprises. Il nous a donc semblé illégal et nous avons demandé sa réforme.

Ce recours a engagé notre Association dans des frais importants que vous ne verrez pas grever notre budget car les sommes nécessaires ont été rassemblées par les participants des sections d'études du travail, ce qui fait de ce recours parti d'un cas individuel un magnifique travail d'équipe.

L'année prochaine, le rapport moral vont apporter probablement la solution définitive.

L'autre recours concerne la création du diplôme d'Etat de pré-occupatrice prévu par décret du treizième août mil neuf cent quarante sept.

Nous avons déjà protesté en son temps et demandé des précisions sur les applications pratiques de ce texte, en juillet mil neuf cent quarante huit.

Les récentes circulaires du vingt-quatre février et du trente mai



mis neuf cent quarante neuf ont justifié les appréhensions suscitées par le décret car elles semblent en élargir considérablement le champ d'application.

Mademoiselle Henriet qui nous représente à la Commission d'études a nettement indiqué notre position.

Tous les Associations et tous les Syndicats d'assistants et d'informier se sont réunis dans une action concertée et ont décidé de provoquer un recours en Conseil d'Etat, chaque organisme signant individuellement la demande commune.

Cette action, est, de date beaucoup plus récente que le recours pour le texte des Conseillers du travail, mais nous souhaitons que faire rapidement un texte précisant que les fonctions exigeant le diplôme de Piericulture ne soient pas celles confiées aux Services sociaux dans le cadre de la Protection maternelle et infantile.

Vous devinez que ces interventions nous ont demandé des études longues, précises et des consultations très approfondies de juristes éminents.

Mais nous n'avons pas limité notre action à ces interventions et nous avons également essayé d'avancer sur le plan de la technique professionnelle.

Deux rapports importants ont été rédigés :

Le premier, fixant notre position vis à vis du projet Arthaud qui est la suite de deux autres projets de groupes parlementaires concernant l'enseignement du Service Social et la réforme des écoles.

Le deuxième, qui va sera présenté tout à l'heure, un projet de code de Déontologie qui permettra de définir et préciser les principes et usages de la profession d'assistante sociale.

Enfin un projet de statut-type des assistantes de la fonction publique a été mis au point dans des réunions au Ministère de la Santé ; il est actuellement à l'étude au Ministère des Finances, j'espere que nos prochains feuillets vous annonceront la mise en application.

La Presse ne nous ayant pas épargnés, sur le plan général de la profession d'ailleurs, nous avons protesté auprès du rédacteur en

chef du journal intéressé et demandé l'insertion d'une note, note que vous avez pu lire dans les "Informations Sociales" du 15 mai. Nous pensons que toutes les critiques et suggestions sont utiles et constructives à condition qu'elles soient bienveillantes et éclairées.

Une récente conversation, très sympathique, avec un des dirigeants du groupement animateur du journal, nous a démontré qu'à côté de faits poussés à l'extrême et résultant de maladresses tout à fait personnelles, il s'agissait surtout d'une protestation très vive contre les vices et systématiques protestations que nous avons déjà toutes formulées ensemble à Bordeaux en mi-novembre quarante huit. Nous nous sentions donc tout parfaitement d'accord.

Comme vous le voyez nous avons vraiment pu réaliser un bon travail sur ce plan de défense et d'organisation de la profession.

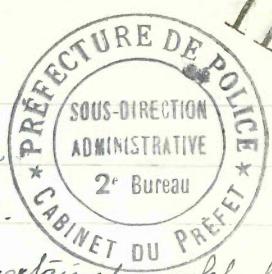
Les prochains paragraphes seront plus brefs car ils envisagent les problèmes sous un angle intellectuel et moral.

2 - Le résultat de nos travaux a été de contribuer à la création et au développement d'un esprit de corps entre toutes les assistances sociales.

Nous sentons à l'Association une magnifique solidarité et je suis sûre que ce que j'ai vécu d'abord sur le plan parisiens puis à l'équipe nationale, se retrouve dans toutes les Sections Départementales ou Régionales.

En cas de conflit dur, de travail de dernière heure nous n'avons jamais été laissés «en paume». Un S.O.S. suffit à rassembler des hommes volontaires. Je me souviens de la Session de perfectionnement du travail, presidée par les obligations de mon service je n'avais pas pu toucher à temps les personnalités qui devraient traiter les différentes matières envisagées.

Très angoissée et désolée, je reuni l'équipe du travail et expose notre situation catastrophique : les tâches sont immédiatement réparties, chacune se chargeant de telle ou telle partie du programme suivant ses relations personnelles et en



quelques jours tout est mis sur pied.

Autre exemple : une assistante d'entreprise est obligée de quitter son service en raison de difficultés personnelles et d'impossibilité de respecter certaines règles professionnelles. Cinq assistantes, à la suite, posent leur candidature, puis se retirent lorsqu'elles connaissent les conditions du service. Le Chef d'entreprise à ce moment comprend qu'il ne faudra jamais faire assurer le Service Social de son usine et change la formule du travail proposée à l'assistante.

Cet esprit d'équipe et de solidarité n'est pas seulement reçu par nous, il est également senti du dehors. Un membre bien actif du Conseil d'Administration d'un grand organisme social me disait récemment : « Ces assistantes sociales sont terriblest, il suffit qu'on touche à l'une d'elles et toutes réagissent en chœur comme s'il s'agissait d'elles personnellement ».

Quel plus beau compliment nous faire ?

3. J'aimerais enfin avant de dégager nos conclusions vous donner en quelques mots la place de l'Association en France et dans le monde.

Vous connaissez vraiment l'Association Professionnelle qui peut apporter aux Pouvoirs publics, aux organismes à tous les échelons, la pensée des assistantes sociales.

Nos organisations en sections territoriales et, dans les grands centres, en Commissions spécialisées, nous permet d'envisager bien largement la profession sous ses aspects.

En cas de consultation, sérieuse, de problème grave, nous pourrons immédiatement connaître l'avis de l'ensemble de nos adhérents grâce au Bureau National qui peut se réunir extrêmement rapidement et nous apporter la pensée, l'avis de toutes les régions et des différentes branches du Service Social.

Enfin disons le bien simplement, nous avons sur main tenir notre Association sur un plan professionnel absolument distinct et en dehors de toutes ses luttes politiques ou partisanes.

ASSOCIATION
DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU MORBIAN

Votre constance depuis a été la plus grande objectivité et je crois qu'elle n'a jamais été mise en doute.

Après avoir tenu l'Association sur le plan national, je voudrais le faire, maintenant, sur le plan international : voilà - vous avez l'énumération du petit fichier de nos correspondants étrangers : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Egypte, l'Espagne, les U.S.A., la Hollande, le Liban, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Suisse, la Tchécoslovaquie et l'Anger entièrement des rapports avec nous.

J'en oublie pas nos territoires d'Outre-Mer avec le Sud-Ouest, la Côte d'Ivoire et l'Indochine où nous avons des collègues adhérents à l'Association.

Tout m'avez entendu parler de nos travaux avec l.O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O. Vous voyez que là aussi l'Association est bien connue.

III. J'en arrive enfin aux conclusions, en m'excusant d'avoir été aussi longue, mais ce rapport moral m'obligeait en conscience à vous présenter un tableau aussi complet que possible. Il s'agit de faire le bilan dont je vous ai parlé en commençant :

- Un effort est à réaliser sur le plan de l'organisation et de l'information : il ne doit pas rester le fait des différentes responsabilités de l'Association, mais être pris en charge par chacun de nous individuellement et solidairement.

- Nous devons intensifier notre propagande afin d'être encore plus nombreuses, car à l'heure actuelle régne la loi du plus grand nombre, pour être mieux entendus nous devons être un véritable bloc au point de vue professionnel.

- Enfin, nous sentons plus que jamais, devant les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous, la nécessité d'approfondir notre technique et d'organiser la profession : c'est le but de manifestations comme celle que nous vivons : nous souhaitons ardemment le statut professionnel qui pourra nous aider à mieux servir.

Ces projets d'amélioration ne nous font pas oublier tout ce qui a été réalisé cette année: il me semble que très honnêtement nous pouvons nous estimer satisfait du bilan mil neuf cent quarante neuf: il est nettement positif.

- En quoi pensez-vous?

Mais à qui le devons-nous?

A chacune de vous dont l'action même fragmentaire, si réduite, si minime qu'elle soit est déjà un élément de construction aux responsables départementales et régionales, perséverantes et tenaces malgré bien souvent des difficultés qui ont su regrouper les bonnes volontés autour d'elle, provoquer cette cristallisation des efforts et l'approfondissement de pensées qui permet l'action. Au Bureau, au Comité national, où chacune vient très fidèlement à faire l'écho de vos toutes et où toutes ensemble nous élaborons peu à peu cette doctrine du Service Social que nous vivons toutes. A nos secrétariats et à notre Déléguée permanente, qui malgré un travail écrasant, des dérangements nécessaires, et une installation rudimentaire, font un excellent travail et nous apportent ce début d'organisation que nous voudrions très complète.

Enfin comment ne pas terminer en parlant de la tenacité du courage, du dynamisme et de la valeur professionnelle de notre Présidente. Son mandat est achevé, elle quitte pour une autre tâche ses fonctions très lourdes mais très attachantes. Je suis persuadée que son travail à la tête de l'Association a été pour elle une source d'amitiés très sûres, d'échange, d'épanouissement et d'enrichissement personnels, mais je suis persuadée aussi que c'est grâce à elle, en équipe avec nous toutes que nous avons pu vous présenter, aujourd'hui, un rapport moral qui vous apporte un ensemble de réalisations concrètes dont la variété et l'étendue ne se cèdent en rien à la profondeur.

Rapport financier

par Mademoiselle Henry, trésorière



pour l'exercice 1949 (novembre 1948 - 11 novembre 1949)
J'aurai l'honneur à vous présenter :

- 1^e le bilan de l'Assemblée générale de Bordeaux ;
- 2^e le bilan financier du Comité National.

V - Comité d'études et Assemblée générale (Bordeaux)

- Recettes -

Participation aux frais d'organisation	406.050
Excursions	381.335
Repas	253.077
geste de solidarité	<u>56.500</u> 1.096.963

- Dépenses -

Frais d'organisation	225.238,50
Frais de repas divers	295.262,50
Visités	399.328,-
Remboursement aux assistants socialistes absents	5.514,-
Acomptes envoyés à Paris	60.000,-
geste de solidarité	28.380,-
Compte rendu de l'Assemblée générale (Bulletin)	<u>82.956</u> 1.096.679

283

Cette Assemblée générale se solde par un actif de : 283 frs.
(à noter que Bordeaux, grâce à une gestion magnifique de la Secrétaire, Mademoiselle Pélazé, a pu intégrer au bilan de l'Assemblée générale la parution du Feuillet compte rendu, soit : 82.956 frs.)

IV. Comité national et Secrétariat national

- Recettes -

Cotisations	1.329.280
Brochures	293.007
Compt de vacances	7.000
Souvenirs A.S. du travail ...	63.285
Divers	22.091

121



18/11/36

Dont 23. 700
Pièces collègues 7. 000

Dépenses

Passif de l'exercice précédent 14. 333
Payer, charges, entretiens 119. 245
Traitements, charges sociales 150. 470
Matériel 49. 247
Tourniquets de bureau 86. 113
P.T.T. 154. 708
Bulletin Association 120. 148
Représentations Propagande 35. 162
Voyages, renvoi de bureau 88. 213
Assurance groupe 29. 500
Fournies à la S. du Brésil 8. 735
Recours en Conseil d'Etat 22. 000
Divers 30. 508
Brochures: publications de
l'Association 214. 258

1. 788. 621
22. 742

Balance pour l'exercice 1919

Le bilan du Congrès et de l'Assemblée générale de Bordeaux le
soldat par un actif de 283.
En ce qui concerne le Comité national, il reste
en caisse et au C.C.P. à la date du 11 novembre 1919.... 22. 742
Soit un total de 23. 025

La situation financière de notre Association est à ce jour la
suivante :

1) Quant au passé, Mademoiselle Lacommune avait,
au terme de l'exercice précédent, fait état d'un déficit de 11. 877 francs
s'ajoutant à celui des précédents exercices, de 35. 456 francs, soit au
total, un déficit de 47. 333 francs.

Il nous a été possible au cours de cette année de rembourser

des quelques collègues qui par leur geste spontané avaient permis, grâce à l'avance de près de 100.000 francs (dont il a été fait état dans le rapport financier de 1948) que notre Association n'eût pas de dettes à l'extérieur. Si toutefois que l'une de nos collègues transformant son prêt en don, nous a permis d'accroître le matériel indispensable au fonctionnement du Secrétariat.

2) Pour l'exercice 1949, les dépenses engagées et qui restent à couvrir, concernant la marche courante du Secrétariat, et à l'exception des publications de l'Association, correspondent aux charges sociales du 3^e trimestre 1949 et à l'achat tout récent de fournitures de bureau.

Ces sommes dues ainsi ne constituent pas une dette réelle, puisque seul la négligence de quelques trésoriers de sections départementales nous a empêchés de recevoir en temps voulu la part des cotisations dès longtemps versées par les adhérents de ces sections durant l'exercice 1949.

3) En ce qui concerne les publications de l'A.N.A.S. nous n'avons pas fait apparaître dans le bilan du Comité national les sommes engagées durant l'exercice 1949 pour l'impression des brochures de l'Association. Il me semble que seuls en effet les bulletins de l'A.N.A.S. auxquels ouvre droit le versement des cotisations, doivent émarger au budget du Comité national alimenté par les cotisations de ses membres.

Dès lors, il est préférable que soit présente à part le budget des brochures publiées désormais par l'Association : nous devons normalement en attendre qu'elles puissent s'autofinancer. Pour cette année cependant, nous ne pouvons présenter le bilan de ces publications : leur parution trop récente ne nous permet pas d'établir la balance entre dépenses engagées à ce titre et recettes correspondantes non encore rendues.

Nous nous bornerons donc à résumer sur ce point la situation en dégageant :

que la publication par l'A.N.A.S. de ces brochures impose un départ une très lourde charge à la trésorerie.



123

- En il importe cependant à la vie de l'A.S. associés que paraissent régulièrement les comptes rendus de ses travaux et écrits études faites par elle, moyen essiel de diffusion de notre pensée.

- En au demeurant, malgré la lourde charge matérielle incombeant à la trésorerie, ces livres constituent pour nous un capital réel. Il dépend de chacune de le faire classifier. Ainsi pourront-nous ne pas renoncer pour des raisons financières la publication de nos ouvrages à la seule condition que notre effort commun permette d'éviter une si longue immobilisation de fonds, fatale à la trésorerie, ou des retards considérables dans le règlement de nos factures, éventualité qui constituerait un lourd handicap pour nos créanciers, et que nous refusions d'admettre comme règle de départ.

II) Dernier point enfin : le bilan des sections départementales et régionales de l'A.N.A.S. nous paraît devoir être rapidement exposé pour nous permettre une vue d'ensemble de notre situation financière.

Nous avons, à la demande du Comité National, sollicité des prévisions et disons-les des sections départementales et régionales, le bilan de l'exercice 1947-1948. (Il n'est pratiquement pas possible en ce qui concerne les départements et régions, d'exposer la situation de l'exercice qui s'achève actuellement.) Les réponses non encore parvenues de certaines nous empêchent de chiffrer pour toutes les sections de l'Association le solde global au 1^{er} novembre 1948.

L'examen des bilans parvenus nous permet cependant de vous apporter dès aujourd'hui :

- Une garantie : un seul créateur s'inscrit à l'actif de l'ensemble des bilans parvenus.

- Un argument de poids, basé sur les faits, contre la critique parfois entendue des responsables départementaux, suivant laquelle ce serait au préjudice de la vie des sections départementales que la fraction des cotisations respective aux budgets départementaux et régionaux d'une part, national de l'autre, égale à l'origine, a été augmentée dans des proportions différentes au bénéfice du Comité national.

N'est-il pas concluant de constater qu'il a fallu l'augmentation intervenue en novembre 1948 pour permettre au Comité National d'équilibrer son budget, cependant qu'avant cette mesure, les sections départementales inscrivaient en fin d'exercice un solde créditeur à leur actif?

Une suggestion enfin : quelle meilleure affectation pour ce solde créditeur que de financer l'acquisition des brochures de l'A.N.A.S. Il serait-il pas normal que chaque section départementale constitue une bibliothèque où figurerait des ouvrages publiés par l'Association à diffuser auprès des personnalités locales s'intéressant au Service Social.

Il nous reste à vous proposer le projet de budget pour l'exercice 1950. Ce budget s'établit comme suit :

Voyer, charges, entretien	160.000
Graitements, charges sociales	1.000.000
Matériel	60.000
Fournitures de bureau	100.000
G.T.T	200.000
Représentation, propagande	80.000
Voyages, réunions du Bureau	100.000
Assurance groupe	25.000
Divers	25.000
Bulletin de l'Association	240.000
	<hr/>
	1.990.000

La cotisation restera fixée à 750 francs

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Mouvement du Congrès

La cinquième Assemblée générale de l'Association Nationale des Assistantes sociales, réunie à Lille le vingt novembre mil neuf cent quarante neuf,

représentant ses six mille adhérentes,

après avoir pris connaissance des rapports présentés sur

l'état actuel du service social français, et sur les éléments d'un statut professionnel,

enfin le voeu :

que dans le cadre de l'organisation de la profession :



- Soient garanties aux assistants sociaux des conditions de travail tenant compte des exigences particulières de leur profession et de leur formation.

- Soit établi un Code de Déontologie définissant les principes et usages de cette profession.

- Soit reconnue la compétence des professionnels pour apprécier le bien fondé des techniques mises en œuvre et leur correspondance à la nature propre du Service social.

Assemblée Générale de Lille

11 novembre 1949

Rapport moral annexe 1949

par Madame le Secrétaire Général

A - Vie de l'Association

Bilan intérieur

1^e. Situation géographique

L'Association vit dans toute la France, elle a plus de 5.000 adhérentes réparties en 85 Sections territoriales qui comprennent l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) et la zone française d'occupation en Allemagne, où nous venons de créer une section en septembre 1949.

Ces sections sont plus ou moins nombreuses selon les départements, mais j'aime mieux vous citer l'exemple du Tarn-et-Garonne, où toutes les Assistantes en fonction sont

membres de l'Association Nationale de Assistantes Sociales; de la Vendée, qui a 39 adhérents sur les 40 Assistantes inscrites au fichier départemental; du Loiret, de l'Indre, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Cher et de la Manche qui ont également un nombre d'adhérents très élevé par rapport à l'effectif général.

2^e. Organisation matérielle

Notre Secrétariat, composé de deux secrétaires à temps complet et d'une déléguée permanente, Assistant diplômée d'Etat qui consacre à l'Association Nationale les deux tiers de son temps, reçoit chaque jour de nombreuses visites et de multiples coups de téléphone.

1.900 lettres ont été reçues du 1^{er} janvier 1949 à ce jour, venant de tous les coins de France et de l'étranger. La plupart sont nécessaires à une réponse et quelques-unes de très très poussées qui ont déclenché une étude sur un plan professionnel comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Le dénombrement des visites reçues et des coups de téléphone est impossible, en raison de l'activité intense qui régne certains jours à l'Association.

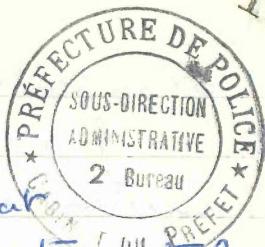
3^e. Direction de l'Association Nationale

(Vie du Bureau National et du Comité National)

Le Bureau National, composé de 17 membres élus, s'est réuni en plénière au cours de l'année : en janvier, février, avril, mai, juillet et octobre. Toutes les décisions importantes concernant la vie de l'Association y ont été prises après débats et réflexions. Les séances commencent tôt et finissent tard, il n'y a pas de temps perdu.

Le Comité National, lui, s'est réuni trois fois. Le rythme de travail est le même.

Le résultat des débats est transmis aux Presidents Régionaux et Départementaux afin d'informer tous les adhérents de notre action.



127

Cinq circulaires volumineuses, dites "lettres aux Presidents", ont été envoyées depuis novembre dernier par le Secrétaire National aux sections régionales et départementales, afin de les informer en détail des décisions prises en Bureau National - donner des indications sur la position de l'Association Nationale vis-à-vis des problèmes graves intéressant toute la profession et appeler une documentation indispensable sur la vie de l'Association.

Ces lettres aux Presidents ont fait, cette année, l'objet d'un effort spécial - nous avons essayé par ce moyen de remédier au manque d'information dont se plaignent certains de nos adhérents, et nous avons veillé à appeler aux Presidents des différentes sections la possibilité de rendre encore plus actuelles et vivantes leurs réunions.

Décembre amenant l'impression des cours de perfectionnement du Comité hors-région - l'accord de notre Association Nationale des Assistantes Sociales comme membre fondateur officiel auprès de l'Union Nationale des Associations Familiales - publication d'une étude sur le projet Arthaud concernant la création d'établissements publics de Service Social - communiquant le dernier barème des finances pour les Assistantes Sociales et les Infirmières - signalant la possibilité de partir aux sports d'hiver aux Bossues avec un groupe d'Assistantes Bourgeoises - donnant une indication sur des festifs en pouvoirs et envisageant le thème de l'été de 1949.

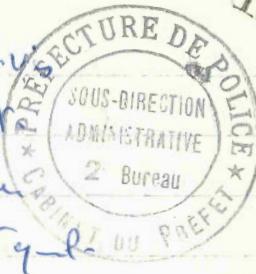
Janvier proposait des bourses d'étude de à l'étranger grâce à l'O.N.U., ainsi que la possibilité de partir en mission à titre d'expert-consultant de l'O.N.U. - amenant à Stockholm le futur Congrès international des Infirmières - signalant son accord avec la Revue "Les Informations Sociales".

et sa participation à un numéro spécial du "Droit Social",
Février amassait une réunion du Comité National, mettait au point un projet de statut-type de Assistant de la Fonction Publique - signalait les possibilités de recours dans l'application de la loi du 8 avril 1946 et l'organisation de la Formation accélérée - prévoquant des journées d'études de perfectionnement sur les plans du Service Social à l'Hôpital, du Service Rural et du Service Social du Travail - et une rencontre internationale au Centre d'action pédagogique et culturel de Spire.

Des voyages étaient proposés en Angleterre grâce à la Fédération des Travailleurs sociaux anglais, en Hollande, Danemark, Suisse, par l'intermédiaire de la Confédération de la famille agricole Rurale.

Avril amassait les feuillets, rendant compte des journées de perfectionnement du travail et des ruraux - signalait une jurisprudence intéressant les Assistantes Sociales et portait à la connaissance de tous l'annonce d'un secours en Conseil d'Etat fait par l'Association Nationale des Assistantes Sociales en vue de l'annulation du décret du 9 novembre 1946, cette circulaire proposait la rédaction d'un Code de Déontologie et signalait nos protestations officielles vis-à-vis du Diplôme d'Etat de Puériculture.

Les relations internationales n'étaient pas oubliées : réception du Secrétaire Général de l'Association des Travailleurs Sociaux aux U.S.A. par l'Association. Voyage d'étude de notre Président à Genève pour les journées de perfectionnement des anciens élèves de l'Ecole Sociale de Genève - annonce de notre participation aux Journées Internationales Familiales à Rome en septembre, et au Congrès d'Enseignement Meijer à Stockholm - en août invitation d'Assistantes passées au Home de l'Institut d'études sociales de l'Etat en Belgique pour juillet et juillet.



129

Jullet donnait notre position vis-à-vis du diplôme d'Etat de Puériculture - soumettait un projet de code de Déontologie - au nouveau règlement intérieur du dépar-té-ment. Des renseignements précis pour les élections et l'Assemblée Générale - signalait des possibilités de séjours à Assise grâce à une Assistante italienne, et de participation au cours de rééducation et réadaptation de déficients du British Council à Landes en octobre.

À côté des lettres aux Présidents des Comités de l'opposition, qui sont vraiment riches de documents et constitueront un lien étroit entre le Bureau National et les responsables régionaux et départementaux, l'Association s'efforce de faire connaître à tous ses adhérents ces grands lignes d'activité par les feuillets qui ont fait en mars, juillet et septembre 1949. Je ne vous en parlerai pas puisque vous les avez tous plusieurs fois reçus et leur impression constitue un garant pour nous espérant qu'ils vous ont été utiles. Sachez cependant que vos documents de lecture requièrent de longues heures de recherches, de rédaction et de démarques.

Il me reste, après vous avoir esquissé le travail du Bureau National, à vous tracer rapidement la vie des régions et des départements, et là je demeure en banassie. Que feriez-vous si vous aviez une cinquantaine de documents amenant de tous les coins de France qui vous appartiennent des notes d'activités extrêmement variées : journées de perfectionnement, d'études, voyages, conférences, cercles, etc. ?

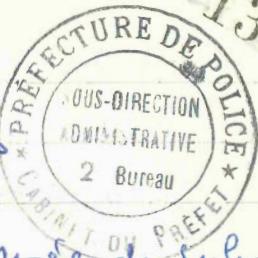
Comment parler des uns sans mentionner les autres ? Vous connaissez notre souci d'objectivité, aussi au hasard de mes recherches vous je vous promenerai à travers toute la France ; vous verrez quel désir d'équilibre et de travail en profondeur nous qui devons tous.

Beaucoup de départements ont des réunions mensuelles :

la Charente, le Cher, la Saône, la Somme, le Rhône, le Cantal, etc... certains bimensuels, comme l'Isère, D'autre bimensuels : la Meuse, par exemple.

Les sujets traités sont extrêmement variés : ils ressortent à la technique professionnelle, comme "le problème de la Coordination", étudié par le Docteur "le Secrétaire professionnel", dans la Somme - "Le parallèle entre le Service Social familial urbain et rural", dans le Haut-Rhin - "Organisation d'une documentation personnelle", par une Assistante de l'Isère. D'autres étudient des problèmes sous un angle plus médical : "Méthodes modernes de thérapeutique mentale", par le Docteur OWSIANICK, nous amène Rouen - "Introduction à la biologie", six cours du Professeur KLEIN, signale le Bas-Rhin - "La silicose et les traitements modernes de la tuberculose", par le Docteur BOUCHARD, dans le Cher - "Nouveautés chirurgicales aux U.S.A.", par un chirurgien sarthois retour de voyages d'étude - "L'insémination artificielle au point de vue légal", dans la Loire - "La нарко-analyse", par le Docteur VILLEZ, Professeur à la faculté de Médecine de Caen, même sujet à Lyon - "La streptomycine", confié en dans le Doubs et l'Haute-Saône par deux médecins.

Le perfectionnement législatif n'est pas oublié : partie : partie de Assistante de l'Isère aux cours de M. GOUDI, Directeur de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, sur le problème de la Sécurité - Dans le Cher, conférence de l'Inspecteur de la Population sur "La situation des enfants assistés et la lutte préventive contre l'abandon" - "La tutelle aux Allocations familiales", à Lyon - "L'enfance délinquante", par le juge des enfants à Cherbourg - "L'étude sur la loi de Protection Maternelle et Infantile", par les Assistantes d'Indre-et-Loire - "Les conventions collectives", par un Professeur de la Faculté de Droit à Grenoble, et "La législation des loyers et l'allocation logement", en Charente, par le Directeur de la Caisse d'Allocations



Familles.

Documentation également sur les services divers :

Nous relevons à Grenoble "le rôle de l'Armée des Sables au point de vue social" et une conférence sur "la fédération des malades" - "les œuvres post-scolaires", à Lyon - Réunions et études sur "le logement", avec le Comité Interprofessionnel de logement et les Mouvements familiaux, en Indre-et-Loire - "Les camps d'enfants en Europe", par un membre de l'U.N.E.S.C.O., à la réunion de l'Île-de-France - "L'enseignement technique", par l'Inspection régionale de l'Enseignement technique du Haut-Rhin - le Comité hors région, qui regroupe les Assistantes de grands services travaillant sur un plan national, a organisé une intéressante série de conférences en demandant la collaboration des différents Mouvements familiaux et des Centrales syndicales.

La formation au point de vue méthode et organisation n'est pas oubliée et nous voyons avec plaisir la somme nos officiers magnifique programme de travail : Rapports du Service Social des Administrations centrales.

- les Règles budgétaires et comptables des Associations,
- la fonction publique; administration et Service Social,
- Rapports du Service Social et des Collectivités Locales,
- le travail administratif et l'Assistante Sociale.

Il y a organisé des "cours de comptabilité pratique à l'usage des Assistantes", - a étudié "les rapports entre Service Social et Service Administratif des Caisses d'Allocations et de Sécurité Sociale".

Savent des conférences sur des sujets très variés équilibrant le programme d'études et appartenant à chacune et s'élargissant d'horizon que nous souhaitons tant.

A Orléans, "Initiation à la Morphopsychologie" et conférence sur "la peinture contemporaine".

Soirées littéraires dans l'Isère : une conférence authentique

d'Anouïch et l'autre à Giraudoux - "L'enfance en Europe Centrale" par un jeune journaliste du Mans - "Le Palais et ses gens" conférence d'un avocat dans la Manche.

Le "Service Social au Sahara" par un officier ancien de Colomb-Béchar, aux assistants de l'Ème.

A Montpellier, "Le Cinéma et la Psychologie moderne", par un professeur de la faculté de Droit.

A Versailles, "La vie de Richard Mique, architecte de la Reine Marie-Antoinette", par Jean Tharaud.

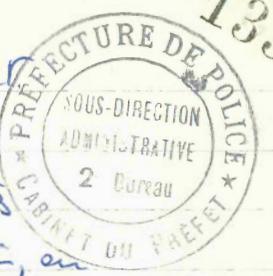
A Béziers, le Directeur départemental de la Population enchaîne son audience en traitant "De Tristan et Yseult au Partage de Midi", de Plandel.

Le Haut-Rhin, grâce à un Professeur d'histoire à la faculté de Strasbourg, aborde "La géographie humaine et le Service Social", tandis que la Sarthe se plonge dans la Graphologie.

Je ne pense pas vos vues énumérer les multiples visites organisées par les différents régions : rares sont les départements qui n'ont pas en cette année leur journée d'étendard et de perfectionnement.

Orléans-Saône - l'Institut Médico-Pédagogique et le Centre Social de Montpellier - la raffinerie de l'Assandre dans l'Ème - La laiterie Paillard et une cuche de l'Orne - le lycée Malherbe à Caen - La cité SIVCF de Saint-Pierre-des-Corps dans l'Indre-et-Loire - le Centre de Formation Professionnelle de Saint-Hilaire du Harcouet, dans la Manche - L'Ecole de l'ossage de Lyon - le Sana de Saint-Gobain, dans la Somme - La cathédrale de Bourges - La mairie de Meug - La prévention des Islettes, dans la Meuse - les mines de Merlebach et les lacs métallurgiques d'Hayange - La République des Jeunes de Torchon, dans l'Isère - Villard-de-Lans,

Toutes ces villes, tous ces centaines de groupes d'Assistants se retrouvent sous l'égide de l'Association Nationale des Assistant



Sociale pour des séances d'étude constructives et
comptés.

Je voudrais vous signaler encore une fois
Touchante journée organisée par la Santé, qui, en
mai 1949, rassemble les Assistants de la région à Chemin-
le-Roi, en Mayenne, autour de Mademoiselle Sirotot, Directrice
du Service Social, à l'occasion de 23 voies d'ir avec le Service
Social.

A côté des journées d'étude et de réunions, nous avons eu des
sessions de perfectionnement qui ont eu un vif succès. La
Commission du Travail de l'Île-de-France, en deux sessions
successives mars et mai, a reçu environ 160 Assistants
d'usines.

les conférences, tous axés sur le Service Social d'usine, ont
traité : le problème des conventions collectives ; celui de l'Hygiène
et de la Sécurité dans les entreprises ; une fois par la présence
des jeunes et des femmes à l'usine ; l'organisation de l'Mutuelle d'en-
treprises. A côté de ces études qui avaient un caractère très pratique,
le plan général du travail n'a été abordé dans des exposés concernant : la législation propre du Service Social du Travail ; les
difficultés professionnelles des Assistants d'usines ; le statut
professionnel des Assistants du Travail.

les ruraux se sont retrouvés à Lille pour trois journées de
perfectionnement. Trois cents Assistants environ ont participé aux
travaux, le thème général de la session : "Comment l'Assistante
rurale peut contribuer à l'amélioration du milieu rural dans les
différents domaines ; santé, logement, etc." a donné lieu à des
études intéressantes sur les liaisons à établir avec les différents
corps constitutionnels : profession, famille, et avec les techniciens
des problèmes ; santé, logement, hygiène, etc...; dans
l'Assistante s'efforce de prolonger l'action jus qu'au plus petit
bâtonneau,

Les journées très vivantes ont apporté un enrichissement certain

à tous les Assistantes participants, car certains n'appartenaient pas au Service Social Rural, ce qui a permis une information mutuelle et une meilleure connaissance inter-services.

Enfin la section territorialement la plus importante : l'Ile-de-France, avec un bulletin mensuel, "le Journal de l'Ile-de-France", destiné à mettre toutes ses lettres chaque mois au courant de la vie de l'Association, l'activité du Service Social dans la région parisienne est intense et il fallait trouver le moyen d'atteindre chacune sans surcharger sa vie de réunions multiples. Il a été nécessaire d'ajouter un article de tête sur une question d'intérêt général et des informations diverses tels que annales de réunions et études de problèmes professionnels.

Cette initiative semble très heureuse et permet la liaison rapide souhaitée par tous.

Voici donc un aperçu limité de la vie de l'Association Nationale des Assistantes Sociales à l'intérieur des divers secteurs.

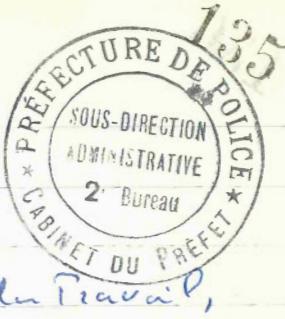
Le tableau est extrêmement préoccupant, surtout si l'on pense que l'Association n'a que cinq ans d'âge !

B - Plan Extérieur

Sachez que ce rapport sera très incomplet si je le limitais à cet aspect de notre vie ; je voudrais donc étudier maintenant avec vous notre travail sur un plan plus général vis-à-vis des Organisations intérieures à l'Association.

Mais, sans la base solide apportée par la vie active des sections départementales ou régionales, notre action sera beaucoup plus limitée et nous n'aurons pas ce respect représentatif qu'aujourd'hui reconnaît très volontiers.

Rares, en effet, sont les groupements qui ont géographiquement une action aussi étendue et coordonnée que la nôtre. a) Notre action auprès des Parcours Publics et le plan de travail du



Comité national consistant en participation
à différents Commissions :

- Commission Sociale du Comité Technique d'Action Sanitaire et Sociale au Ministère du Travail,
- Commission Centrale chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'exercer la profession d'Assistante et d'Aide à l'aide sociale au Ministère de la Santé et de la Population,
- Conseil de perfectionnement des Écoles de Service Social au Ministère de la Santé et de la Population,
- Commission des Puériculteurs, Ministère de la Santé et de la Population,

Nous avons également des fréquents contacts avec des personnalités des Ministères de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, du Travail, de la Justice, de la Santé et de la Population.

À l'occasion du projet Arthaud sur l'enseignement public du Service Social, nous avons pris contact avec différentes Commissions de l'Assemblée Nationale et nous avons été reçus par le Président de la Commission "Famille et Population" à qui nous avons remis un rapport fixant notre position.

Plusieurs groupes parlementaires nous ont envoyé des projets de textes concernant le Service Social tel que la coordination - L'enseignement du Service Social.

Notre participation est souvent demandée : par exemple, lors du choix du sujet d'examen pour la formation accélérée et à l'occasion de l'examen du diplôme d'Etat.

Nous avons été représentés à de nombreux Congrès tant sur le plan national que sur le plan international, et nous avons relevé avec plaisir, parmi les noms de raffleurés des différents Congrès, ceux de quelques-unes de nos amis du Bureau National. À Nîmes au congrès international de Service Social Pathologique ; à Montpellier lors du congrès

de la Fédération des Services Sociaux de Tribunaux; à Nancy, au Congrès de l'Union Nationale des Associations Régionales pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence; à Villard-de-Lans, lors du Congrès sur le Théâtre social. Vous avez entendu parler déjà, à l'occasion de lettres aux Présidents, de nos contacts internationaux. Rome nous a vus aux Journées Familiales Internationales.

Stockholm, au Congrès International des Infirmières, puis à celui de l'Enseignement moyen.

Spiers, aux rencontres internationales du Centre d'Action pédagogique et culturel,

Ninégue, au Congrès international des Services Sociaux Catholiques.

Paris nous appelle pour la section de l'O.N.U. qui aura lieu du 28 novembre au 10 décembre. J'anticipe un peu, mais je suis heureuse de vous annoncer que notre Présidente, Mademoiselle Libermann, aura à présenter un rapport extrêmement important et qu'elle est nommée "Expert de l'O.N.U."; seuls trois français ont reçu cette haute mission.

- Nous retournons à l'échelle nationale et départementale cette action intéressante auprès des Parcours Publics et des nations étrangères.

D'une façon générale, l'Association est représentée à toutes les commissions d'étude départementales pour les autorisations d'exercer et au Jury du Diplôme d'Etat de Service Social.

Une initiative très intéressante nous est signalée également par le Charente. En accord avec les autorités locales, les Assistantes de Travail du Département se retrouvent pour une réunion de coordination, sur la demande de l'Association Nationale.

Les meilleurs rapports existent entre les responsables



départementals et régionaux et les représentants du Ministère de la Santé et de la Population : Metz, Caen, Bourges, Colmar, Montpellier, Reims, Bar-le-Duc et bien d'autres nous signalent la collaboration effective et très cordiale des Directeurs départementaux de ce Ministère. D'autre comme Colmar ont fait l'appel également à l'Inspection régionale de l'Enseignement technique, d'autres encore comme Paris à un inspecteur régional du Travail. Partout nous trouvons le désir de travail en équipe, les Syndicats et les Mouvements familiaux ne sont pas oubliés.

La commission de Travail de l'Ile-de-France a étudié et bâti les problèmes posés par le Service Social du Travail, avec les représentants des différents syndicats : le Cher, la Côte d'Or, le Doubs, l'Ile-de-France, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, l'Isère, la Loire, la Seine-Inférieure ont pris d'intéressants contacts avec les Mouvements familiaux. Le Comité Haute Région a travaillé à la fois avec les Syndicats et les Mouvements familiaux, la liaison avec les organismes de Sécurité Sociale et les Caisses d'Allocations Familiales a été faite par différents délégués : Bourges, Lyon, Paris, Tours, Grenoble nous en parlent. Angers nous signale que l'Association est appellée au Comité départemental des Oeuvres privées Sanitaires et Sociales.

Saint-Etienne nous apprend que l'Association est représentée aux Comités suivants : la Protection de l'Enfance; Patrimoine de l'Enfance en danger moral; Comité du Travail et de l'Hygiène.

L'activité des sections ne s'est pas limitée au seul plan régional et les contacts internationaux ont été cette année plus nombreux que jamais ; nous le verrons d'abord

sur le plan des vacances et loisirs, avec de passer au plan du travail professionnel.

A la demande du Bureau National, le théâtre de Bossans, en Haute Savoie, a accueilli une dizaine d'Assistants du 25 août au 5 septembre; la Hollande, la Belgique étaient représentées aux côtés de l'Ain, de la Grande, de l'Algérie, de l'Isère et de l'Ile-de-France.

Tandis que Ker-Izel, en Bretagne, recevait quelques-unes de nos adhérents accompagnés de huit Assistants belges, la Fédération Nationale de la Famille Rurale nous accueillait dans des voyages au Danemark, en Suisse et en Hollande.

Les sections ont elles-mêmes organisé leurs relations avec l'étranger.

Le Doubs est allé en Suisse, a visité le village sanatorial de Leyzin, a reçu ensuite des Assistantes suisses et italiennes.

Paris a reçu les élèves de l'École sociale de Lisbonne et un magistrat anglais du Tribunal d'enfants.

Quelques Assistants d'Ile-de-France ont fait un voyage d'étude extrêmement intéressant, pendant leurs vacances, en Suède, Hollande, Danemark.

Trois Stéphanoises ont pu assister dans des conditions exceptionnelles au congrès des infirmières à Stockholm, à la suite d'un séjour d'une Assistante Sociale suédoise à Saint-Etienne.

Le Loiret a eu la joie de recevoir en avril des Assistantes Suisses, puis des Hollandaises et une Danoise, et a organisé, du 25 mai au 9 juin, un voyage d'études en Hollande, Danemark et Suède qui a réuni 32 participants.

Lyon a reçu les élégiés de l'O.N.U. et la visite d'Assistantes Belges, Anglaises, Suédoises, Espagnoles, en

voyage d'étude.

Cette activité nous a mis en état de faire contact avec de grands groupements.

c) Nous sommes membre du Conseil d'Administration du Comité Français de Service Social et participons régulièrement aux travaux de la Commission technique.

Nous faisons partie de l'Union Nationale des Assistantes Sociales à titre "Membre associé" et nous adhérons à l'Union Internationale des Organisations Familiales en tant que "Membre associé". Il nous semble en effet que le travail en équipe avec les "usagers" de notre Service est une excellente formule et la seule valable pour appeler une solution aux problèmes difficiles qui se posent tant aux familles qu'au Service Social.

Les contacts pris amicalement avec les responsables des Mouvements syndicaux et familiaux nous ont permis d'étudier en commun les problèmes que pose l'organisation actuelle contemporaine et de réaliser cette participation des usagers à l'organisation et à l'orientation du Service Social.

Un exemple nous est apporté par la Haute-Garonne, mise de contact entre l'Association et les représentants des Associations familiales qui tous ont répondu à l'appel adressé :

Ligue des Familles nombreuses,

Association familiale Ouvrière,

Association familiale Protestante,

Association familiale de la Région Toulousaine,

Association de l'Office industriel de l'agriculture.

Le résultat a été une demande de participation des assistants aux travaux des Associations familiales,



Tout nous nous efforçons de faire courante le vrai visage du Service Social dans l'aktion repose sur la confiance et la sympathie.

Nos méthodes de travail sont basées uniquement sur l'esprit d'équipe : les rapports sont toujours élaborés en commun, revus en groupe ; nous ne gardons pas personnellement le monopole de telle ou telle idée intéressante, mais nous la discutons en équipe afin de voir qui pourra prendre l'initiative de la réalisatiōn.

Il y a aussi une très amicale citoye mutuelle basée sur la vraie amitié qui nous permet de voir plus clair, car, dans les problèmes si complexes du Service Social, laquelle d'entre nous est sûre d'avoir fait tout le tour de la question en pesant soigneusement le pour et le contre ?

Notre solidarité se manifeste également dans des gestes très pratiques comme le pravent de sympathies, initiatives déjantement les permettant aux Comités locaux de prendre en charge les frais de séjour au langri de jeunes professionnelles.

d) Notre activité ne se manifeste pas seulement par des réunions, des voyages, des contacts, nous en avons déjà témoignage écrit : nous vous avons déjà signalé un Bulletin de liaison dans une région, les bulletins reçus par tous les adhérents et les lettres aux Présidents adossés aux responsables.

Notre collaboration a été sollicitée par la revue "Droit Social" et nous avons très largement participé à la rédaction d'un numéro spécial que vous connaissez tous, "Le Service Social - Situation présente et perspectives d'avenir", dont le succès a été si vif qu'un deuxième numéro a été fait.

Les Informations Sociales nous ont également présentés et nous participons depuis plusieurs mois au Comité de



réduction par les Assistantés de l'Association.
Ce travail en commun est intéressant et nous y trouvons d'au moins grands intérêts de Service Social. L'Association a obtenu par ses adhérents un peu d'abonnement à l'ordre et beaucoup parmi nous suivent attentivement cette revue. Nous aimerais recevoir des articles et des suggestions à ce sujet. Deux volumes viennent de sortir un peu plus pour nos amis.

"Service Social et Technique", qui est le compte-rendu du Congrès de Bordeaux.

Les cours de perfectionnement du Comité Hors-Région qui auront une série de fascicules constitueront une nouvelle collection "Documentation vivante".

Vous trouverez dans ces différents volumes et dans ces Revues la pensée de l'Association, ou tout au moins un essai d'élaboration de sa doctrine en Service Social.

Avant de clore ce exposé sur la vie de l'Association, il me faut vous parler du Congrès qui est, lui aussi, une des manifestations les plus importantes de notre activité; il permet le rassemblement sympathique de nos adhérents de tous les coins de France. Il apporte un enrichissement de connaissances à chacun de nous, en même temps qu'un approfondissement de doctrine et de technique professionnelle sur le plan général du Service Social. Il provoque des contacts intéressants avec les pouvoirs publics, les organismes sociaux et l'étranger. Il permet enfin aux 18 possibles de caractère encore plus profondément et sûrement le voeux de l'ordre dans un souci constant d'adaptation, de renouvellement et de perfectionnement.

Nous en arrivons à notre deuxième chapitre.

II - les réalisations 1949
de l'Association Nationale des Assistantes Sociales
d'ordre professionnel et intellectuel

I - Défense de la Profession

Diverses interventions nous ont été demandées ; plusieurs concernaient la possibilité de témoigner en justice pour les Assistantes Sociales Familiales. Une règle générale, après information auprès de personnalités compétentes, en est sortie : les Assistantes Sociales, sauf celles du Tribunaux dans la situation est particulièrement, ne peuvent pas témoigner en justice dans les cas envisagés par elles au point de vue professionnel.

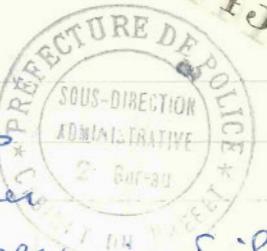
D'autres envisageaient la défendande hiérarchique des Assistantes sociales vis-à-vis d'un Directeur administratif, d'un chef du personnel, d'un médecin du travail. Nous avons conclu à l'indépendance technique et à la responsabilité personnelle de l'Assistante en matière Service Social, en même temps qu'à sa défendande administrative, suivant les règles de la hiérarchie en usage dans la profession.

Une intervention extrêmement intéressante nous a été demandée par l'Assistante d'un important Service national au sujet de son conseil à l'annivée et au départ.

Tout le conseil, même nominatif, devait être lu et enregistré par le Chef du Service Social ou son adjoint (tous deux munis d'un diplôme d'Etat de Service Social ou d'une autorisation d'exercer).

L'Association, se solidarisant avec l'Assistante et décidée à utiliser toutes les ressources de la législation en vigueur au cas où un accord amiable n'aurait pu être réalisé, a obtenu gain de cause, à la suite de plusieurs débats pressants.

Plusieurs de nos hauts Régions nous ayant saisi



de plaintes concernant de jeunes assistants qui ne pouvaient obtenir de posts, alors que des personnes, non autorisées à exercer mais titularisées dans leurs services, exerçaient illégalement des fonctions de Service Social, nous en avons saisi le Ministère de la Santé et de la Population et nous avons obtenu la réponse extrêmement satisfaisante que vous avez pu lire in extenso dans les Feuilles de septembre :

"En principe, ces personnes ne peuvent s'opposer à "continuer à remplir leurs fonctions à l'encontre de "la nouvelle loi qui exige le diplôme d'Etat comme "l'autorisation d'exercer, délivrée dans des conditions "déterminées..."

D'autres Sections, où travaillaient de nombreuses jeunes, à la fois Hospitalières et Assistantes, signalaient l'impossibilité où elles se trouvaient de faire enregistrer simultanément leurs deux diplômes et par conséquent l'impossibilité de donner des soins dans des communes sans personnel médical et parfois très éloignés d'un Dispensaire ; nous avons de nouveau saisi le Ministère de la Santé et reçu la réponse faite dans les Feuilles, déjà mentionnées, qui autorisait les Assistantes Sociales munies du diplôme d'Etat d'Hospitalière à faire enregistrer les deux diplômes auprès du service départemental afin de pouvoir exercer les deux professions.

Mais dans certains cas les choses ne vont pas aussi facilement et nous avons du recourir à toute les possibilités offertes par la législation pour mener notre action.

L'Association a actuellement deux recours en l'absence d'Etat, l'un à titre personnel et l'autre en commun avec les différents organisations syndicales et professionnelles d'Assistants Sociaux et d'Infirmiers.

Notre premier recours est formé contre le décret du 9 novembre 1946, relatif à l'organisation des cadres sociaux du travail.

Le point de départ de cette action a été la demande d'une de nos adhérentes qui se trouvait bâtie dans ses fonctions par l'application de décret.

Nous considérons que seules peuvent exercer en Service Social les Assistantes diplômées d'Etat autorisées par la loi du 8 avril 1946.

Le Service Social à l'intérieur des Entreprises a été confié par la loi de juillet 1942 à des Assistantes Sociales qui devaient être ultérieurement pourvus d'une spécialisation. Le décret de novembre 1946 autorise des personnes ne possédant pas le diplôme d'Etat de Service Social, mais munies simplement du titre de l'emploi du Travail, à exercer les fonctions de Service Social dans les Entreprises. Il nous a donc semblé illégal et nous avons demandé sa réforme.

Le recours a engagé notre Association dans des frais importants que vous ne versez pas grâce au budget, car les sommes nécessaires ont été rassemblées par les participants des sessions d'étude du travail, ce qui fait de ce recours, porté d'un cas individuel, un magnifique travail d'équipe.

L'année prochaine, le rapporteur va appartenir probablement la solution définitive.

L'autre recours concerne la création du diplôme d'Etat de puériculture prévu par le décret du 13 août 1947.

Nous avions déjà protesté en son temps et demandé des précisions sur les applications pratiques de ce texte, en juillet 1948.

Les récentes circulaires du 24 février et du 30 mai 1949 ont justifié les appréhensions suscitées par le décret sur



elles semblent en élargir considérablement
le champ d'application.

Mademoiselle Henry qui nous réprésente
sente à la Commission d'Etude que
n'auront indiqué notre position.

Toutes les Associations et tous les Syndicats d'Assistan-
tantes et d'Infirmières se sont réunis dans une action
concertée et ont décidé de provoquer un recours en
l'assemblé d'Etat, chaque Organisme signant individu-
ellement la demande commune.

Cette action est de date beaucoup plus récente
que le recours pour le texte des Conseillères du travail,
mais nous souhaitons que paraisse rapidement
un texte précisant que les fonctions exigent le
diplôme de Périscolaire ne soient pas celles confiées
au Service Social dans le cadre de la Protection
maternelle et infantile.

Nous devinons que ces interventions nous ont demandé
de l'étude longues, précises et des consultations très
approfondies de justes émoluments.

Mais nous n'avons pas limité notre action à ces
interventions et nous avons également essayé d'avancer
sur le plan de la technique professionnelle.

Deux rapports importants ont été rédigés :

le premier, fixant notre position vis-à-vis du
projet Athénée, qui est la suite de deux autres projets
de groupes parlementaires concernant l'enseignement
du Service Social et la réforme des écoles.

Le deuxième, qui sera présenté tout à l'heure,
un projet de code de Déontologie qui permettra de
diffiner et préciser les principes et usages de la profession
d'Assistante Sociale.

Enfin un projet de statut-type des Assistantes de

la fonction publique a été mis au point dans des réunions au Ministère de la Santé. Il est actuellement à l'état de au Ministère des Finances ; j'espère que nos prochains périplets vous annonceront sa mise en application.

La Presse ne nous ayant pas épinglés, sur le plan général de la profession d'ailleurs, nous avons protesté auprès du rédacteur en chef du journal intéressé et demandé l'insertion d'une note, note que vous avez pu lire dans les "Informations Sociales" du 15 mai. Nous pensons que toutes les critiques et suggestions sont utiles et constructives, à condition qu'elles soient bienveillantes et claires.

Une récente conversation, très sympathique, avec un des dirigeants du groupement animateur du Journal, nous a démontré qu'à côté de faits poussés à l'extrême et résultant de maladresses tout-à-fait personnelles, il s'agissait surtout d'une protestation très vive contre les visites systématiques - protestations que nous avons déjà tous formulées ensemble à Bordeaux en 1948 -. Nous nous sentions donc tous parfaitement d'accord.

Comme vous le voyez, nous avons vraiment pu réaliser un bon travail sur ce plan de défense et d'organisation de la profession.

Nos prochains paragraphes seront plus brefs, car ils envisageront les problèmes sous un angle intellectuel et moral.

2- Le résultat de nos travaux a été de contribuer à la création et au développement d'un esprit de corps entre tous les Assistant(s) Sociaux.

Nous sentons à l'Association une magnifique solidarité et je suis sûre que ce que j'ai écrit, d'abord sur le plan parisien puis à l'équipe nationale, se retrouve dans tous



les Sections Départementales ou Régionales

En cas de coups durs, de travail de dernière heure, mais n'avais jamais été passées "en fanfare". Un S.O.S. suffit à rassembler des hommes volontés. Je me souviens de la Session de perfectionnement impressionnée par les obligations de mon service, je n'avais pu toucher à temps les personnalités qui devaient traiter les différentes matières envisagées. Très angoissée et déstabilisée, je n'eus l'équipe du Travail et propose cette situation catastrophique : les tâches sont immédiatement réparties, chacune se chargeant de celle ou celle partie du programme suivant ses relations personnelles et en quelques jours tout est mis sur pied.

Autre exemple : Une Assistante d'Entreprise est obligée de quitter son service en raison de difficultés personnelles et d'impossibilité de respecter certaines rigueuses professionnelles. Cinq Assistants à la suite posent leur candidature, puis se retirent lorsqu'ils connaissent les conditions du service. Le Chef d'Entreprise, à ce moment, comprend qu'il ne pourra jamais faire assurer le Service Social de son usine et change la formule du travail proposée à l'Assistante.

Cet esprit d'équipe et de solidarité n'est pas seulement venu de nous, il est également senti du dehors. Un membre très actif du Conseil d'Administration d'un grand Organisme social me disait récemment : "les Assistants Sociaux sont terrible : il suffit qu'on touche à l'une d'elles et toutes réagissent en chœur, comme si il s'agissait d'elles personnellement."

Quel plus beau compliment nous faire ?

3- J'aimerais enfin, avant de dégager nos conclusions, vous situer en quelques mots la place de l'Association française dans le monde.

Nous sommes vaincu par l'Association professionnelle qui fait appeler aux Parloirs publics, aux Organismes, à tous les échelons, la fédération des Assistantes Sociales.

Notre organisation en sections territoriales et, dans les grands centres, en commissions spécialisées, nous permet d'envisager très largement la profession sur tous ses aspects.

En cas de consultation sérieuse, de problème grave, nous pouvons immédiatement connaître l'avis de l'ensemble de nos adhérents, grâce au Bureau National qui peut se réunir extrêmement rapidement et nous appeler la fédération, l'avis de toutes les régions et des différentes branches du Service Social.

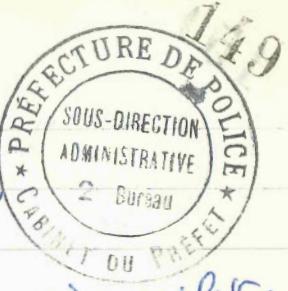
Enfin, disons-le bien simplement, nous avons su maintenir notre Association sur un plan professionnel absolument désintéressé et en dehors de toutes les luttes politiques ou partisanes.

Notre constante souci a été la plus grande objectivité et je veux qu'elle n'a jamais été mise en doute.

Après avoir siégé à l'Association sur le plan national, je voudrais le faire, maintenant, sur le plan international; voyez-vous l'énumération du petit fichier de nos correspondants étrangers : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Egypte, l'Espagne, les U.S.A., la Hollande, le Liban, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Suisse, la Tchécoslovaquie et Tanger entretiennent des rapports avec nous.

Je n'oublie pas nos territoires d'Outre-Mer avec le Sud Oranais, la Côte d'Ivoire et l'Indochine où nous avons des collèges adhérents à l'Association.

Vous m'avez entendu parler de nos travaux avec l'O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O. Vous voyez que, là aussi, l'Association est bien connue.



III. - J'en arrive enfin au paragraphe 3, en m'excusant d'avoir été aussi long, mais ce rapport moral m'obligeait en conscience à vous présenter un tableau aussi complet que possible. Il s'agit de faire le bilan dans lequel je vous ai parlé en commençant :

- Un effort est à réaliser sur le plan de l'organisation et de l'information ; il ne doit pas rester le fait des différents responsables de l'Association, mais être pris en charge par chacune de nos individuellement et solidement.
- Nous devons intensifier notre propagande afin d'être encore plus nombreux, car, à l'heure actuelle, régne la loi du plus grand nombre ; pour être mieux écoutés nos devoirs doivent être un véritable bloc au point de vue professionnel.
- Enfin, nous sentons plus que jamais, devant les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous, la nécessité d'approfondir notre technique et d'organiser la profession : c'est le but de manifestations comme celle que nous vivons ; nous souhaitons ardemment le statut professionnel qui pourra nous aider à mieux servir.

Ces projets d'amélioration ne nous font pas oublier tout ce qui a été réalisé cette année ; il me semble que très honnêtement nous pouvons nous estimer satisfaits du Bilan 1949 : il est nettement positif.

- Qu'en pensez-vous ?

Mais à qui le devons-nous ?

- A chacune de vous dans l'action, même fréquemment si réduite, si minime qu'elle soit, est déjà un élément de construction ; aux responsables déterminants et régionaux, persévéreux et tenaces,

malgré bien souvent des difficultés, qui aboutissent à regrouper les bons volontés autour d'elles, provoquer cette cristallisation des efforts et l'approfondissement de pensées qui permet l'action. Au Bureau, au Comité National, où chacune vient très fidèlement se faire l'écho de vos toutes et où, toutes ensemble, nous élaborons pour à peu près cette doctrine du Service Social que nous vivons toutes. A nos Séminaires et à notre Délegue permanente qui, malgré un travail écrasant, des désengagements incessants et une installation rudimentaire, font en quelques travaux et nous apportent un début d'organisation que nous voudrions très complète.

Enfin concernant le dernier en parlant de la tenacité, du courage, du dynamisme et de la valeur professionnelle de notre Président-très-membre, il est achevé, elle quitte pour une autre tâche ses fonctions très lourdes mais très attirantes. Je suis persuadée que son travail à la tête de l'Association a été pour elle une source d'unité, très libérée, d'élargissement, d'épanouissement et d'enrichissement personnels, mais je suis persuadée aussi que c'est grâce à elle, en équipe avec vos toutes, que nous avons pu vous présenter, aujourd'hui, un rapport moral qui vous appréciez ensemble de réalisations concrètes dont la variété et l'étendue ne le céderont en rien à la profondeur.

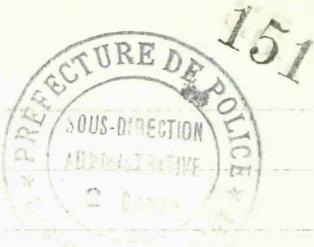
Rapport financier

par Mademoiselle Henry, Trésorière
pour l'année 1949 (septembre 1948 - novembre 1949)

Nous avons à vous présenter

- 1) le bilan de l'Assemblée Générale de Bordeaux,
- 2) le bilan financier du Comité National.

I-Sauvage d'etudi
et Assemblée générale (Bordeaux)





Vu, coté et paraphé conformément
à l'article 31 du décret du 16 Août 1901.

cent cinquante feuillets
Paris, le 29 - 12 - 44 1901

Pour le Préfet de Police

Pour le Directeur du Cabinet

Le Chef de Bureau

Lerrouet

